

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2017**

Le mardi 28 novembre 2017, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le mercredi 22 novembre 2017, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ASSOULINE
M. BAUDRIER
Mme DASPET
M. EPARA EPARA
M. GLEIZES
Mme HAZAN
Mme LAURENT
Mme MAQUOI
M. PASCAL
Mme RIVIER
Mme SIMONNET
M. VON GASTROW

Mme BACHE
M. BLANDIN
Mme DUCHAUCHOI
Mme FANFANT
M. GUERRIEN
M. HOCQUARD
M. LE BARS
M. MARTIN
M. PERIFAN
M. SAMAKE
Mme STEPHAN

M. BARGETON
Mme CALANDRA
Mme EL AARAJE
M. GASSAMA
Mme GUHL
Mme KELLER
M. LE BORGNE
M. NONY
Mme PRIMET
M. SHI
Mme VICQ

S'ETAIENT EXCUSES

M. GRANIER
M. SOREL

Mme HERRERO

Mme RAME

POUVOIRS

M. BOUAKKAZ a donné pouvoir à M. GASSAMA
Mme CARIME-JALIME a donné pouvoir à M. MARTIN
Mme De MASSOL a donné pouvoir à M. LE BARS
M. HMOUDANE a donné pouvoir à Mme PRIMET

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme EL AARAJE

SECRETAIRES AUXILIAIRES

M.CONQUES - Mme CERQUEIRA

Ordre du jour

Présentation de la programmation des investissements d'intérêt local 2018.	9
1. Délibérations.....	11
2017 DEVE 94 : Approbation du principe de la création d'un crématorium et de ses équipements complémentaires. Approbation du principe de la délégation de service public portant sur l'exploitation des crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	11
2017 DLH 244 : Location de l'immeuble 12-16, rue Haxo (20 ^e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique - Réalisation d'un programme de 18 logements sociaux (5 PLA-I, 8 PLUS et 5 PLS) par la RIVP. Mme Hélène VICQ, Mme Colette STEPHAN rapporteures.....	13
2017 DLH 321 : Réalisation 162-164, rue de Ménilmontant (20 ^e) d'un programme de construction neuve de 12 logements sociaux par surélévation, par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (hsf). Mme Hélène VICQ, Mme Colette STEPHAN rapporteures.	13
2017 DLH 359 : Réalisation 54-58, rue des Cascades (20 ^e) d'un programme de construction neuve de 34 logements sociaux (10 PLA-I, 13 PLUS et 11 PLS) par la RIVP. Mme Hélène VICQ, Mme Colette STEPHAN rapporteures.	13
2017 DLH 234 : Location par bail emphytéotique à PARIS HABITAT-OPH de divers groupes immobiliers - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2 025 logements sociaux par PARIS HABITAT-OPH. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	16
2017 DDCCT 183 : Charte parisienne de la participation citoyenne. Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	16
2017 SG 54 : Subvention d'investissement (50.000 euros) et convention avec l'association Démocratie Ouverte représentant l'association les Halles Civiques. Mme Florence de MASSOL rapporteure.	20
2017 DLH 12 : Réalisation 142-144, rue des Pyrénées (20 ^e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie de 31 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.....	21
2017 DLH 236 : Réalisation 25, rue de la Cour des Noues (20 ^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Lerichemont. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.....	21
2017 DLH 239 : Réalisation, 107/109 rue des Pyrénées (20 ^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Lerichemont. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.....	21
2017 DLH 343 : Réalisation 56 bd Mortier, 3 rue Victor Dejeante, 1 rue Dulaure et 4-8 rue Maurice Berteaux (20 ^e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie et de réhabilitation par Paris Habitat OPH. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.	21
2017 DASCO 153 : Caisse des Écoles (20 ^e) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	23
2017 DASCO 173 : Caisse des Écoles (20 ^e) - Subvention 2018 (7.679.644 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	23
2017 DLH 335 : Réalisation 43, rue de la Plaine (20 ^e) d'un programme comportant 8 logements sociaux par Paris Habitat OPH. Mme Hélène VICQ, Mme Colette STEPHAN rapporteures.	23

2017 DLH 378 : Réalisation 66, rue Pelleport (20 ^e) d'un programme de logements sociaux (4 PLA-I, 3 PLUS et 3 PLS) par la RIVP. Mme Hélène VICQ, Mme Colette STEPHAN rapporteuses.	23
2017 DLH 390 : Réalisation 10, avenue de la Porte de Ménilmontant (20 ^e) d'un logement social par la RIVP. Mme Hélène VICQ, Mme Colette STEPHAN rapporteuses.	23
2017 DLH 362 : Modification de l'article 3 du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et les principes déterminant les compensations. Mme Hélène VICQ, M. Hamidou SAMAKE rapporteurs.	23
2017 DLH 227 : Réalisation 113 rue de Ménilmontant (20 ^e) d'un programme de création d'un logement PLS par Paris Habitat OPH. Mme Colette STEPHAN rapporteuse.	23
2017 DLH 368 : Réalisation 9, rue Lesage (20 ^{ème}) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un logement social PLS par ELOGIE-SIEMP. Mme Colette STEPHAN rapporteuse.	23
2017 DLH 126 : Création 12 rue d'Annam (20 ^e) de 22 logements PLAI par ADOMA. Mme Colette STEPHAN, M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteurs.	23
2017 DLH 284 : Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par Élogie-Siemp. M. Weiming SHI, M. Hamidou SAMAKE rapporteurs.	23
2017 DAC 846 : Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques - AGETA / Collectif Curry Vavart - Conventions et fixation de redevances (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteuse.	23
2017 DASCO 177 : Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans les écoles d'arts BOULLE, ESTIENNE et DUPERRE et les douze lycées municipaux. Actualisation du forfait des prestations accessoires. M. Alexandre LE BARS rapporteur.	23
2017 DEVE 181 : Communication sur le lancement de l'appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés. Mme Florence de MASSOL rapporteuse.	23
2017 DEVE 182 : Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 sur le thème "Protection et Développement de la Biodiversité". Mme Florence de MASSOL rapporteuse.	23
2017 DEVE 187 : Subvention de fonctionnement (878 euros) à l'association Les Pas Sages. Mme Florence de MASSOL rapporteuse.	24
2017 DU 237 : Dénomination place de Flore (20 ^e). Mme Florence de MASSOL, M. Renaud MARTIN rapporteurs.	24
2017 DLH 267 : Réalisation par Paris Habitat OPH d'interventions permettant l'atteinte des exigences du Plan Climat Énergie sur 6 programmes conventionnés en 2016. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteuse.	24
2017 DLH 277 : Réalisation 18, rue des Partants (20 ^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteuse.	24
2. Délibérations du Conseil départemental non soumises à vote et sans débat, pour information du Conseil d'arrondissement.	24
2017 DASCO 78-G : Caisse des Écoles (20 ^e) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.	24
2017 DASCO 94-G : Caisse des écoles (20 ^e) - Subvention 2018 (789.645 euros) pour la restauration scolaire.	24

2017 DASCO 95-G : Divers collèges publics en cité scolaire - Contribution (238 362 euros) du département aux services de restauration pour 2018.	24
2017 DASCO 99-G : Collège Lucie Faure (20 ^e) - Subventions d'équipement (36 174 euros).	24
2017 DASES 401-G : Subvention (3.000 euros) à l'association Les Fourmis Vertes (93 Montreuil). ..	24
2017 DFPE 10-G : Réalisation d'un diagnostic de l'état des façades de l'immeuble situé 62/66 rue du Surmelin 20 ^e - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Département/CASVP.	24
3. Vœux	24
<input type="checkbox"/> V20.2017.318 : Vœu du groupe Démocrates, Progressistes et Écologistes du 20 ^{ème} arrondissement concernant le travail mémoriel relatif à Charlie.	24
<input type="checkbox"/> V20.2017.319 : Vœu du groupe Démocrates, Progressistes et Écologistes du 20 ^{ème} arrondissement portant sur la mise en esclavage d'humains en Lybie.	32
<input type="checkbox"/> V20.2017.320 : Vœu déposé par le groupe socialistes et apparentés du 20 ^{ème} arrondissement concernant la Maison de l'air.	35
<input type="checkbox"/> V-CQB-01 : Vœu du Conseil de quartier Belleville au Conseil du 20 ^e arrondissement relatif à la Maison de l'Air du jardin de Belleville.	35
<input type="checkbox"/> V20.2017.321 : Vœu relatif à la sauvegarde du poste d'animateur-médiateur dans le quartier des Amandiers, sur proposition de Virginie Daspet, Charlotte Laurent, Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s des groupes socialistes et apparentés, communistes et écologistes.	40
<input type="checkbox"/> V20.2017.322 : Vœu relatif au déménagement de l'ESAT Ménilmontant sur la ZAC de la Porte de Vincennes, sur proposition de Lamia El Aaraje, Nathalie Maquoi et les élu-e-s du groupe socialistes et apparentés.	41
<input type="checkbox"/> V20.2017.323 : Vœu relatif au soutien des associations du 20 ^{ème} touchées par la suppression des contrats aidés sur proposition de Jacques Baudrier, Raphaëlle Primet, Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow, Lamia El Aaraje et Frédéric Hocquard pour les groupes des élu.es Communistes, Écologistes, Socialistes et Apparentés.	43
<input type="checkbox"/> V20.2017.324 : Vœu à la Maire du 20 ^{ème} arrondissement de Paris présenté par Martine HAZAN et les élus du groupe Les Républicains Paris 20, relatif à la rénovation de la place de la Nation.	46
<input type="checkbox"/> V20.2017.325 : Vœu relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes, sur proposition d'Emmanuelle Rivier et Stéphane Von Gastrow pour le groupe des élu.e.s écologistes.	49
<input type="checkbox"/> V20.2017.326 : Vœu d'urgence concernant les occupations précaires des bâtiments SNCF dits « Gare d'Avron » le long de la petite ceinture, déposé par les élu-e-s du groupe socialistes et apparentés.	54
<input type="checkbox"/> V20.2017.327 : Vœu présenté par Frédérique Calandra et l'exécutif municipal du 20 ^e arrondissement portant sur la construction d'un immeuble au 7 passage du Télégraphe.	55
<input type="checkbox"/> V20.2017.328 : Vœu présenté par Frédérique Calandra et l'exécutif municipal du 20 ^e arrondissement relatif au café « La Fontaine Henri IV ».	55

Déroulement de la séance

Mme CALANDRA

Mes chers collègues, avant de débiter notre Conseil d'Arrondissement, je souhaite évoquer ce qui malheureusement devient une tragique habitude et une effroyable routine, à savoir les victimes des attentats qui ont frappé le monde depuis notre dernier Conseil. Quelques jours après le deuxième anniversaire des attentats du 13 novembre 2015, l'Égypte a une nouvelle fois été la cible des fanatiques islamiques le 24 novembre dernier. Comme vous le savez, des terroristes ont frappé dans une mosquée de Bir al-Abed au nord du Sinaï, faisant plus de 305 morts parmi lesquels 27 enfants. C'est une nouvelle fois évidemment la démonstration que ces terroristes endoctrinés frappent des innocents sans distinction d'âge, de sexe, d'identité, de culture ou de religion. Comme chacun d'entre vous, je ne peux qu'exprimer ma colère et ma douleur face à ces violences faites contre l'humanité et espérer que ces crimes ne resteront pas impunis. Je veux, à ce titre d'ailleurs, en parlant de crimes contre l'humanité, souligner à quel point j'ai été, non pas heureuse parce que ce n'est pas le mot qui convient, mais en tout cas, satisfaite de la condamnation, il y a quelques jours, de Ratko MLADIC qui était surnommé « le boucher des Balkans », 22 ans après les faits, qui était responsable notamment du massacre de Srebrenica. Et je souhaite que nous ayons également une pensée en ce jour pour les plus de 8 000 victimes de ce massacre. Je vous prie de bien vouloir donc respecter avec moi une minute de silence en l'honneur des victimes de ces attentats.

Minute de silence

Mme CALANDRA

Je vous remercie.

Préalablement à notre ordre du jour, j'ai reçu une demande de M. Frédéric HOCQUARD souhaitant une intervention liminaire de certains présidents de groupe lors de ce Conseil d'Arrondissement. Je rappelle que c'est une disposition qui n'est pas prévue à notre règlement intérieur, pas plus d'ailleurs qu'à celui du Conseil de Paris. J'ai néanmoins accédé à cette demande et j'ai donc, par l'intermédiaire de mon cabinet, proposé à chaque groupe de notre Conseil qui le souhaiterait de prendre la parole pendant trois minutes. Je vous demande de respecter strictement ces trois minutes. Cette prise de parole se faisant par dérogation à notre règlement intérieur, aussi sera-t-elle limitée à un intervenant par groupe et ne donnera-t-elle pas lieu à débat. Je vais donc donner la parole aux trois présidents de groupe qui ont formulé cette demande, à savoir : Frédéric HOCQUARD ou Mme Lamia EL AARAJE pour le groupe Socialistes et Apparentés, Mme PRIMET pour le groupe Communiste, Mme RIVIER ou M. VON GASTROW pour le groupe Écologiste et ceux des présidents, voilà, j'interroge les autres groupes : M. GASSAMA pour le groupe DPE. Est-ce que le groupe Les Républicains souhaite s'exprimer ? M. PERIFAN. Et est-ce que le groupe Front de Gauche Place au Peuple souhaite s'exprimer ? Ce sera M. NONY. Donc, je donne la parole en premier lieu à M. HOCQUARD pour trois minutes.

M. HOCQUARD

Non, non, c'est Mme Lamia EL AARAJE.

Mme CALANDRA

Alors, Mme EL AARAJE.

Mme EL AARAJE

Donc, bonsoir à tous et à toutes. Je pense qu'il était important de pouvoir commencer ce Conseil en vous donnant quelques éléments de contexte par rapport à ce qui a pu se passer lors du dernier Conseil d'Arrondissement que nous avons, nous, collectif de 23 élus, boycotté et qui s'était tenu finalement un dimanche. Et donc, pour se faire, je vais vous lire une déclaration commune aux 23 élus qui ont souhaité porter à votre connaissance un certain nombre d'éléments. Donc, malgré les alertes répétées et les appels publics de notre collectif de 23 élus, nous déplorons que la Maire, désormais non-inscrite et minoritaire du 20^e arrondissement de Paris, regarde ailleurs et fasse comme si de rien n'était. Depuis notre déclaration du 7 novembre dernier, Mme CALANDRA n'a pris l'initiative d'aucune réunion de sortie de crise. Le journal municipal comprenant les tribunes d'expression des groupes

politiques n'est plus publié, la Maire n'associe pas les élus aux réunions et événements publics de la vie de l'arrondissement, etc. Soutenue par un groupe politique créé pour la circonstance et se revendiquant de la majorité présidentielle qui comprend sept adjoints, méprisant par là même la pluralité de notre Conseil, Mme CALANDRA s'est installée dans le déni démocratique et bafoue allègrement la démocratie représentative après avoir maltraité la démocratie participative depuis trois ans. Nous, élus socialistes communistes et écologistes, majoritaires, continuons à exercer les mandats que nous ont confiés en 2014 les habitants de notre arrondissement dans la diversité de nos engagements, mais dans le respect des valeurs démocratiques, solidaires et écologistes qui nous unissent. Ainsi, dans l'attente d'une sortie de crise que nous appelons de nos vœux rapidement, nous continuons à travailler en lien avec l'Hôtel de Ville de Paris et les habitants du 20^e au service de la vie démocratique et politique de notre arrondissement. C'est pourquoi nous siégeons, ce mardi 28 novembre, en Conseil d'Arrondissement. À cette occasion, nous délibérerons sur les sujets relatifs à la vie de l'arrondissement tel que le financement de la Caisse des écoles, la démocratie participative, la construction de logement social, la biodiversité ou encore plusieurs opérations dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Énergie dans le 20^e. Nous avons également fait inscrire à l'ordre du jour l'installation d'une banderole de soutien aux associations de nos quartiers face à la suppression des contrats aidés, sujet sur lequel nous restons déterminés à nous battre pour chacun des postes menacés et nous soutiendrons la recherche des solutions concertées sur l'avenir de la Maison de l'Air dans le quartier de Belleville. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie.
Donc ensuite, Mme PRIMET.

Mme PRIMET

Mme CALANDRA, nous souscrivons pleinement à cette déclaration dont nous sommes signataires. Et comme les autres groupes de la majorité, nous attendons une issue à la crise que nous traversons et nous nous étonnons du peu de réaction de votre part aux multiples sollicitations de notre collectif de 23 élus. Je l'ai dit au dernier Conseil, il est compliqué et difficile de travailler dans cette ambiance. Nous ne pouvons pas exercer nos mandats d'élus dans de bonnes conditions et cela risque, malgré notre volonté, d'agir au quotidien pour ce sur quoi nous avons été élus, continuer à exercer nos mandats, de finir par avoir des conséquences pour les habitantes et les habitants de notre arrondissement. Pour nous, l'intégration au sein de la majorité d'un groupe Démocrate Progressiste et Écologiste, soutien au président MACRON, constitué de la première adjointe et de six autres adjoints, nous pose un véritable problème politique, car nous savons que leurs choix seront contraires au contrat municipal qui nous lie et aux valeurs de solidarité, d'équité et d'égalité que nous défendons. Nous l'avons d'ailleurs déjà constaté lors des débats d'orientations budgétaires au dernier Conseil de Paris. En effet, les groupes de la majorité ayant adopté des vœux réaffirmant notre attachement aux communes et refusant la future réforme territoriale envisagée par les gouvernements qui, outre la suppression des départements de Petite Couronne et des services publics utiles aux usagers qu'ils portent, mettraient à terme les collectivités sous tutelle. Dans ces vœux, nous avons demandé aussi avec force au gouvernement de revenir sur ces décisions concernant les contrats aidés et l'APL, le remboursement des dettes de l'État envers notre collectivité. Nous y avons réaffirmé notre volonté de lutter contre l'évasion et la fraude fiscale en cessant tout partenariat avec les acteurs concernés. Bref, l'ensemble de la majorité s'est retrouvé pour défendre les Parisiens. Mme CALANDRA, vous avez d'ailleurs vous-mêmes voté ces vœux. Mais force est de constater que le groupe de M. Julien BARGETON a voté contre l'ensemble de ces vœux, préférant soutenir la politique libérale de MACRON. Nous venons d'apprendre ce soir la fin de l'encadrement des loyers à Paris par une décision du Tribunal Administratif. Une nouvelle scandaleuse et catastrophique pour les locataires parisiens ! Après la baisse de l'APL et de l'ISF, c'est un nouveau cadeau fait aux riches et aux spéculateurs. Pour celui dont vous nous dites souhaiter la réussite, comment pouvons-nous faire partie de cette même majorité ? Ici, dans le 20^e, vous êtes soutenus par le groupe de M. BARGETON que l'on peut imaginer créé à cette seule fin. Vous comprendrez donc que comme nos collègues, nous soyons impatients de trouver une issue démocratique à cette crise et une nouvelle gouvernance mieux à même de représenter le choix des électeurs de 2014.

Mme RIVIER

Alors, j'interviens au nom du groupe Écologiste pour rassurer les habitantes et les habitants du 20^e arrondissement et reprendre un petit point rapide de la situation. La situation, c'est qu'effectivement, nous, collectif des 23, nous appelons à un changement à la tête de l'Exécutif parce qu'après plus de trois ans de mandat et après avoir essayé de bien des façons de changer à la fois la ligne politique déviante et le mode de gouvernance désastreux, nous n'y sommes pas parvenus et nous pensons que rien ne changera. Sur les problèmes de gouvernance, j'évoque en particulier les graves problèmes que nous constatons, non seulement en interne avec l'absence de travail collectif, ce qui nuit à la qualité des projets, mais aussi en externe vis-à-vis de tous les corps intermédiaires que sont notamment les associations, les collectifs d'habitants et les conseils de quartier qui sont particulièrement maltraités. Malgré tout cela, nous tenons à vous rassurer parce que nous restons actifs dans nos délégations. Nous avons été reçus par l'Hôtel de Ville qui nous a assurés de son soutien et nous restons fidèles aux valeurs du parti qui nous a investis, donc Europe Écologie les Verts, ainsi qu'au contrat de mandature que nous avons passé en 2014 avec le parti Socialiste. Merci.

M. NONY

Quel étrange spectacle que celui qu'offre notre Conseil d'Arrondissement et notamment les diverses composantes de feu sa majorité désormais complètement éclatée. À vrai dire, cela devient tellement compliqué qu'il faudrait faire presque un rappel des épisodes précédents à l'attention des citoyens du 20^e arrondissement qui, je pense, doivent être un petit peu perdus. Donc, on s'en souvient, une partie de feu la majorité était entrée en rébellion contre Madame la Maire, contestant tant ses pratiques que ses positions politiques fortes éloignées, il est vrai, de la tradition de gauche du 20^e arrondissement dont se revendiquait l'équipe élue en 2014. Dans le même temps, une autre partie de la majorité faisait en somme son *coming out* macroniste révélant ce que tout le monde savait déjà, à savoir son amour pour le président de la République, M. MACRON, le nouveau GISCARD. On allait voir ce qu'on allait voir et on a vu. Pas grand-chose, à vrai dire. Est-ce à dire que les composantes éparpillées de feu la majorité ont eu peur de la solution démocratique, la solution que pour sa part proposait le groupe Place au Peuple : rendre la parole aux habitants du 20^e arrondissement ? En tout cas, qu'elle prétende continuer ainsi pendant trois ans n'est guère rassurant pour la bonne gestion de l'arrondissement, mais aussi pour le spectacle donné aux citoyens. Mais le problème n'est pas qu'à la Mairie du 20^e, il est aussi à l'Hôtel de Ville de Paris. Les journaux bruissent de rumeurs d'apaisement entre M. MACRON et Mme HIDALGO qui, nous dit-on, semble de moins en moins critique à son encontre. Et de fait, à bien des égards, la Maire de Paris semble vouloir être la bonne élève de l'hyper austerité à la sauce MACRON, prenant en somme bien son parti et la formidable saignée de 13 milliards d'euros infligée aux collectivités locales, quoi qu'on en dise. Elle va même jusqu'à assumer, ainsi que l'avait déjà souligné Danielle SIMONNET dans le débat d'orientation budgétaire, la baisse des dépenses et le repli des services publics qui l'accompagnent. Et ce n'est pas pour étonner le groupe Place au Peuple qui, lui, ne s'est jamais fait d'illusions ni sur la gestion de Mme CALANDRA et son orientation politique, ni sur l'orientation de la majorité municipale parisienne et son étrange équipe s'étendant jusqu'aux confins de la droite.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Chers Collègues, bonsoir.
30 secondes suffiront. J'espère qu'à chaque début de Conseil d'Arrondissement pendant les trois ans qui nous restent, on ne va pas recommencer éternellement ces débats. Déjà j'avais du mal à comprendre qui était où avant, mais alors là, je pense que Madame la Maire, il faut organiser un séminaire pour les élus. Notre collègue du Front de Gauche parlait qu'il fallait éclairer les habitants, mais avant d'éclairer les habitants, éclairons les élus pour savoir qui est où et peut-être regrouper les gens, changer les places comme ça se fait au Conseil de Paris pour peut-être réaffecter notre Conseil. La deuxième chose, c'est vrai que le président MACRON, en nous donnant un grand coup de bâton sur la tête aux dernières élections, et parlant de recomposition du paysage politique, lui-même ne sachant pas très bien s'il était à gauche ou à droite, ne nous incite pas nous-mêmes à nous retrouver et à savoir où nous sommes. Malheureusement, la recomposition est précédée par la décomposition et j'ai l'impression qu'aujourd'hui, je le redis, on donne un triste spectacle. Puis-je vous demander, en fait, et formuler un vœu, chers Collègues, peut-être de laver votre linge sale en famille pour qu'à chaque fois, on ne soit pas dans des situations qui sont pénibles. Et au plan humain, je ne pensais

pas à vous, Madame la Maire, parce que c'est pénible, en fait, vous savez notre désaccord politique, mais c'est pénible en fait de pouvoir à chaque fois recevoir publiquement ce genre d'admonestation. Vous aviez l'habitude de régler vos problèmes en famille dans le bureau d'à côté. Continuez, je pense que c'est une bonne méthode. Enfin, j'ai envie de vous dire : au dernier Conseil, et ça a duré très longtemps parce qu'en fait, chacun a voulu parler pendant des heures, je me suis rendu compte que finalement, beaucoup de vœux ont été, ou de délibérations ont été votées à l'unanimité. Alors, on va essayer de voir quel est l'intérêt des habitants du 20^e au-delà des effets de manche, et je le comprends, au-delà des égos, au-delà des ambitions personnelles qui sont justifiées parfois, on va peut-être réussir à faire avancer les travaux de notre Conseil, dans un seul souci : celui du bien commun et de l'intérêt des habitants du 20^e. Je vous remercie, chers Collègues.

Mme CALANDRA

Bien. En tout cas, je vous remercie tous et chacun et chacune pour votre concision. À présent, avant d'ouvrir formellement... Ah oui, pardon, excusez-moi ! Mohamad, oui, désolé. Mohamad GASSAMA, et j'aurais dû lui donner la parole avant M. PERIFAN. Mais last but not least.

M. GASSAMA

Voilà, merci, Madame la Maire. Chers Collègues. Ce qui fonde notre légitimité collective – M. HOCQUARD, s'il vous plaît – à pouvoir siéger au sein de cette assemblée, c'est le suffrage universel et donc le vote des habitants du 20^e. L'autre source dans notre légitimité, c'est le contrat de mandature porté par Anne HIDALGO et par nous tous en 2014, Mme PRIMET, et nous, élus Démocrates, Progressistes et Écologistes entendons en ce sens vraiment respecter ce contrat de mandature et le dérouler jusqu'à présent. Et je pense qu'on est à mi-mandature et qu'on a plutôt bien travaillé collectivement. Alors oui, on n'est pas toujours d'accord sur tout, nos positions peuvent différer sur les manières à mener tel ou tel projet, mais au fond, ce que nous voulons, c'est faire avancer le 20^e. Cet arrondissement qui était en retard, il n'y a pas si longtemps, est devenu un arrondissement très attractif, voire peut-être le plus attractif de Paris. Et elle est là notre boussole : faire en sorte que l'évolution de cet arrondissement soit au bénéfice des habitants en consolidant les acteurs dynamiques de notre collectivité, les acteurs économiques, les commerçants et, bien sûr, je n'oublie pas les associations. Nous tenons vraiment à cœur ce réseau associatif dense et entreprenant dans nos quartiers. Il n'y a pas de façon manichéenne : les gentils et les méchants d'un côté. Tout ce qui pourra être fait pour soutenir ce réseau d'associations sera fait et utilement. Mais bien sûr, nous tenons compte de ce nouveau leadership qui a vu le jour en 2016 et a été porté au pouvoir démocratiquement en mai 2017 ; ce leadership qui souhaite transcender la France et transformer la France. Comme le mouvement communiste a pu le faire pendant la guerre et la Résistance, comme le mouvement socialiste a pu le faire pour l'émancipation des individus, comme le mouvement écologiste a pu le faire dans sa pluralité pour la prise de conscience fondamentale de changement climatique, et comme le mouvement gaulliste pour le redressement de la France dans les années 60 avec toutes les difficultés que l'on connaît. Chaque mouvement a apporté sa pierre à l'édifice pour faire avancer notre pays et nous entendons aussi apporter notre pierre à l'édifice. Pour conclure, pour ne pas monopoliser la parole, nous voulons résolument la réussite de la France, car la réussite de la France, c'est la réussite de Paris ; la réussite de Paris, c'est la réussite de la France pour baisser le chômage, pour mener la transition écologique. Voilà ce qui nous anime et ce qui nous animera jusqu'à la fin de ce mandat. Merci, Madame.

Mme CALANDRA

Bien, je vous remercie. Et encore une fois, je vous remercie tous d'avoir respecté le contrat des trois minutes.

Donc, nous pouvons poursuivre notre ordre du jour. Avant l'examen des délibérations et des vœux déposés dans les temps, je vous annonce le dépôt de trois vœux d'urgence ainsi que deux vœux de l'Exécutif et une délibération en urgence. Donc, comme vous le savez et aux termes de notre règlement intérieur, les vœux d'urgence ne peuvent être discutés que si notre Conseil en décide par un vote en séance conformément donc à l'article 15. Alors, je rappelle que nous avons un vœu déposé par Mme HAZAN et les élus du groupe LR relatif à la rénovation de la Place de la Nation, un vœu relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes sur proposition de Mme RIVIER et de M. VON GASTROW pour le groupe EELV, un vœu d'urgence concernant les occupations précaires des bâtiments SNCF dits « Gare d'Avron » déposé par les élus du groupe Socialiste et Apparentés et

l'approbation du principe de la création d'un crématorium en DEVE 94 et de ses équipements complémentaires en délégation d'urgence.

Après consultation des membres, les vœux d'urgence sont inscrits à l'ordre du jour.

Mme CALANDRA

Pour information, nous avons également deux vœux de l'Exécutif que je vous propose de mettre en débat : l'un portant sur la construction d'un immeuble au 7 passage du Télégraphe et l'autre relatif au café « La Fontaine Henri IV ».

Donc, nous allons poursuivre avec l'examen des délibérations.

Mme MAQUOI

Comme vous annoncez notre ordre du jour, je voudrais vous demander de désolidariser les vœux déposés concernant la Maison de l'Air du projet des Halles Civiques puisque les deux sujets seront dissociés.

Mme CALANDRA

Il ne me semble pas, non, parce que c'est un vœu qui porte sur le même équipement. Donc... Si vous le souhaitez. Ça n'a pas d'importance. On le mettra en discussion à la fin. À ce moment-là, on va le dissocier.

Mme MAQUOI

Je vous remercie, Madame.

Mme CALANDRA

Je vous en prie.

Présentation de la programmation des investissements d'intérêt local 2018.

Mme CALANDRA

Donc, vous savez que c'est une présentation traditionnelle et requise. Alors, c'est donc la dernière séance de notre année civile et l'occasion d'une communication sur la programmation de nos investissements d'intérêt local pour l'année 2018 conformément à l'alinéa 7 de la délibération DDATC de 2009 repris dans la charte des arrondissements de 2010. Je rappelle que les investissements d'intérêt local recouvrent essentiellement des opérations d'amélioration ou de mise aux normes inférieures à un montant d'un million d'euros. Les décisions concernant ces travaux courants (travaux d'entretien et de petits aménagements sont désormais pris en charge par les mairies d'arrondissement dans le cadre d'enveloppes qui sont définies sur la base de critères techniques, d'usage et de vétusté après avis du comité des arrondissements. Donc, il s'agit d'une déconcentration de la Ville de Paris. Le programme des travaux a été élaboré avec les services techniques compétents de la Mairie de Paris et en concertation avec les élus sectoriels de la Mairie du 20^e et les élus en charge des délégations et les chargés de mission de mon cabinet. Ce programme des travaux sera soumis au vote du prochain Conseil de Paris. Les crédits ne seront pas inscrits sur l'État spécial, mais sur le budget municipal au budget de chacune des directions concernées. Les IIL se décomposent en deux enveloppes : une enveloppe dédiée à l'espace public d'un montant de 1 357 364 euros, soit une augmentation de 101 800 euros par rapport à 2017, équivalant à 8 euros de progression, 8 % - pardon – 8 % de progression. Je souligne ce point par rapport à ceux qui disent que nos budgets sont en repli. Donc, nos budgets ont été en augmentation constante sur l'espace public. En premier lieu figurent les opérations programmées dans les espaces verts. Il s'agit du réaménagement du square Emmanuel Fleury, de la rénovation des aires de jeux des squares Léon Frapié et Notre Dame de Lacroix, ainsi que de la poursuite de la rénovation de la clôture du square Samuel de Champlain sur la rue Gambetta. En second lieu apparaissent les opérations concertées de voirie. Nous avons

principalement les travaux concernant la rue de l'Hermitage et la rue des Maraichers avec un travail de recalibrage des chaussées, la transformation du passage des Tourelles en zone de rencontre protégée qui est une demande ancienne des habitants et aussi des enseignants et parents d'élèves de l'école des Tourelles. Divers autres travaux d'entretien des trottoirs pour les rues Félix Huguenet et Jules Dumien sont également financés. Également des aménagements pour accroître la sécurité seront mis en œuvre au carrefour des rues Lagny et Pyrénées. Là aussi, ce sont des demandes élaborées avec les habitants dans le cadre du conseil de quartier Plaine Lagny et dans le cadre des contacts avec les riverains du chantier du Garance, donc, c'était une promesse faite, un engagement que nous avons fait avant le chantier, avant le début du chantier Garance de non seulement tout remettre en état, mais d'améliorer la sécurisation des traversées, notamment parce que comme vous le savez, il y a le collège Lucie Faure, les écoles Maraichers et Pyrénées, etc., plus loin les collèges Hélène Boucher et collège et lycée Boucher et Ravel. Et donc, il y a beaucoup de traversées de jeunes et d'enfants à cet endroit-là. Donc, ce sont des travaux qui sont importants. La deuxième enveloppe est dédiée aux équipements de proximité, elle est d'un montant de 4 027 185 euros, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2017, correspondant à un delta de 223 536 euros. Comme vous pouvez le constater, 44 % de l'enveloppe est dédiée aux équipements scolaires. Sur ces ILL, nous engageons plus de 1,8 million d'euros de travaux dans nos écoles annuellement. 1,8 million d'euros de travaux sur les ILL, sans parler des travaux de montants supérieurs à 1 million qui sont engagés par la Ville de Paris. Il s'agit pour l'essentiel de travaux de mise en conformité et de travaux sur le clos et couvert garantissant la sécurité des personnes et la pérennité des bâtiments. Ainsi, 385 000 euros financeront la modernisation des menuiseries, plus de 390 000 euros la réfection des sols des cours et 235 000 euros seront dédiés à des opérations d'isolation et d'étanchéité des bâtiments. 355 000 euros seront consacrés à des aménagements de bureaux et de locaux sociaux, tandis que 110 000 euros permettront une nouvelle campagne de changement de luminaires et de rénovation de faux plafonds. Les investissements sont également, seront également opérés dans les crèches, les équipements culturels et les équipements sportifs à hauteur de près de 1,3 million d'euros. Ainsi, les crèches de la ville La Saint-Fargeau et de la rue des Orteaux bénéficieront de travaux d'aménagement de salles, d'échanges et de locaux techniques. Dans le cadre de la réhabilitation de la cité Bonnier, dite également 140 Ménilmontant, le jardin d'enfants se transformera lors d'une première tranche de travaux de réaménagement pour offrir un meilleur accueil des jeunes du quartier. Nous poursuivons les investissements entrepris... pardon, des enfants du quartier. Oui, quand on dit jardin d'enfants, c'est l'équivalent d'une crèche, ce n'est pas le square qui fait également l'objet de travaux. Nous poursuivons les investissements entrepris au conservatoire Georges Bizet et réserverons un budget de 160 000 euros à la bibliothèque Oscar Wilde pour sa restructuration partielle avec la modernisation de l'accueil et la réorganisation des locaux entre autres. Ce sont également 340 000 euros qui iront à l'entretien des gymnases et à l'amélioration de l'insonorisation de la salle de musique Mahalia Jackson du CAPP de la rue Léon Frapié. Enfin, 950 000 euros seront investis dans l'entretien de la maison commune, c'est-à-dire de notre mairie pour notamment des travaux de clos et couverts du bâtiment. Je rappelle qu'il y a un enjeu important de baisse de la consommation des fluides notamment dans nos équipements. La troisième tranche de rénovation extérieure concernera la façade de la rue du Japon. Compte tenu du chantier de rénovation de la place Gambetta, nous sommes contraints d'inverser l'ordre préalablement prévu pour une meilleure coordination des interventions sur l'espace public. Une enveloppe supplémentaire sera aussi consacrée pour une nouvelle étape dans le changement des menuiseries participant ainsi, comme je l'ai dit, à l'amélioration de l'isolation de notre bâtiment, de notre mairie.

Je vous remercie de votre attention. Je vous propose de rentrer à présent dans le vif des débats en reprenant l'ordre du jour des délibérations. Alors, comme vous le savez, la discussion sur les ILL n'appelle pas de vote.

Oui, M. GLEIZES, rapidement parce qu'il n'y a pas de débat.

M. GLEIZES

Non, non, je vais être rapide. C'est uniquement pour... merci de votre présentation, mais nous aimerions que l'article 23 de notre règlement intérieur soit appliqué. Je vais le lire pour que tout le monde soit informé de cet article. « Conformément à la charte de démocratie locale, il est mis en place une commission extra municipale de 39 membres chargés de proposer un programme d'évaluation des politiques publiques locales, donc l'investissement dont vous venez de parler. Elle est tenue informée de la programmation annuelle des investissements sur l'arrondissement et suit l'application du programme d'investissement. La commission peut demander à faire appel à l'expertise des services. Elle peut également proposer des programmes d'étude à la mairie du 20^e

arrondissement et/ou à la Ville de Paris en sollicitant une expertise extérieure. Elle dispose de moyens de fonctionnement nécessaires à son activité. La commission est composée de 14 représentants des conseils de quartier désignés en leur sein, à raison de deux membres par conseil de quartier, de 14 membres désignés par le Conseil d'Arrondissement et de 11 personnalités qualifiées désignées par la maire d'arrondissement, expert représentant les services de la Ville. Elle est présidée par la maire ou un élu désigné par lui. » Nous en avons déjà parlé en 2014, on devait la mettre en place. Alors là, c'était pour vous rappeler donc cette application du règlement intérieur. Merci de votre attention.

Mme CALANDRA

Il n'y a pas de problème si vous voulez qu'on la mette en place, on la mettra en place. Je dirai juste que moi, je n'ai pas un goût aigu pour la réunionite et qu'à un moment donné, on a des journées interminables de travail. Moi, j'aimerais surtout pouvoir avoir du temps, comme je l'ai fait hier soir, par exemple, avec les habitants du quartier Télégraphe, Pelleport, Saint-Fargeau, pour discuter de l'aménagement du TEP Olivier Metra avec également Paris Habitat. Je préférerais disposer de temps avec les habitants et avec les gens du 20^e arrondissement pour parler de leurs problèmes plutôt que d'être en face à face avec des élus en permanence. Mais vous voulez une commission extra municipale ? Il y aura une commission extra municipale. Maintenant, elle sera convoquée, comme elle est présidée par la maire, quand j'aurais fait le reste, excusez-moi. Parce qu'on a un programme municipal à mettre en œuvre d'ici la fin de la mandature et on n'a pas trop de temps dans nos journées pour le mettre en œuvre. Donc, je tiens juste à rappeler ceci. Il y a un certain nombre de choses à faire, par exemple : la balade, j'espère que beaucoup d'élus sont prêts à faire la balade à la Porte de Montreuil, la marche exploratoire avec les habitants à la Porte de Montreuil pour son aménagement. J'espère qu'il y en a beaucoup qui seront disponibles aussi pour les travaux sur la Petite Ceinture, les aménagements d'espaces verts, etc. Non, Mme DASPET, il n'y a pas de débat sur ce sujet. Je mettrai en place cette commission extra municipale. À un moment donné, je ne suis pas sûre que ceci soit une véritable démocratie. On en a parlé en 2014, c'est dans notre règlement et vous ne m'en avez jamais reparlé depuis. J'imagine que ça ne vous a pas tellement manqué. Mais si vous voulez une commission extra municipale, il y aura une commission extra municipale. Elle sera convoquée quand le reste de l'ordre du jour sera épuisé, si j'ose dire.

1. Délibérations

2017 DEVE 94 : Approbation du principe de la création d'un crématorium et de ses équipements complémentaires. Approbation du principe de la délégation de service public portant sur l'exploitation des crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

M. GLEIZES

Oui. Merci, Madame la Maire.

Cette délibération revient au Conseil d'Arrondissement parce qu'elle a été retirée du Conseil de Paris et pas soumise au vote suite donc à un vote négatif du 19^e arrondissement par rapport à un problème de concertation sur la désignation du lieu. Nous avons été très surpris que cette délibération réapparaisse donc au DS, donc, il y a 48 heures, moins de 48 heures. Je sais que dans le 19^e arrondissement, il y a un amendement qui est proposé à cette délibération. Donc, nous demandons le report de cette délibération. Sinon, nous nous abstenons sur cette délibération de façon à ce que ce qui a été décidé suite à l'addition du maire du 19^e arrondissement qui a porté lui-même ce vœu donc en Conseil de Paris. Donc, nous sommes assez surpris de cette précipitation sur cette délibération, sachant qu'elle a été retirée du Conseil de Paris. Merci de votre attention.

Mme CALANDRA

Alors, excusez-moi, mais étant donné que Mme RIVIER et pour votre groupe a réaffirmé son soutien à Mme HIDALGO et la politique municipale, je suis un peu étonnée parce qu'évidemment, cette délibération n'a pas été introduite par moi, mais par la Ville de Paris qui souhaite faire voter cette délibération impérativement avant la fin de l'année pour la mise en œuvre. Donc, j'entends bien que le maire du 19^e a fait adopter un vœu, mais moi, je suis en soutien de la politique menée par

Mme HIDALGO et donc, elle a pris l'engagement de créer un second crématorium à Paris. Je souscris à cet engagement et je souhaite le soutenir. Donc, je vais mettre cette délibération aux voix.

M. GLEIZES

Oui. Nous ne remettons pas en cause le principe de deuxième crématorium sur Paris. Sauf qu'il y a eu donc des problèmes localement sur je ne sais pas de quelle nature ils sont. Donc, c'est pour ça que comme c'est une délibération, de toute façon, notre avis n'est que consultatif, donc, c'est le Conseil de Paris qui décidera donc en dernière demeure. Et ce n'est pas ma faute si le maire du 19^e a apporté un vœu en Conseil de Paris qui a entraîné le retrait de cette délibération au Conseil de Paris. Donc, ce n'était pas contre Mme HIDALGO. À ma connaissance, le maire du 19^e ne fait pas une politique contre Mme HIDALGO.

Mme CALANDRA

Eh bien, pas davantage que moi. Alors, on m'indique que le directeur de cabinet de Mme KOMITES a discuté de la réintroduction de cette délibération avec M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement qui l'a acceptée, et donc, ceci a été vu avec le 19^e arrondissement. Donc, cette délibération sera soumise au vote. Et de toute façon, comme vous l'avez fort bien dit, l'avis d'un Conseil d'Arrondissement n'étant que consultatif, nous en resterons là.
Mme PRIMET puis M. BARGETON.

Mme PRIMET

Oui, c'est pour dire que le groupe Communiste ne prendra pas part au vote. On a reçu cette délibération, il y a quelques heures. Donc, on laissera au Conseil de Paris la décision.

Mme CALANDRA

M. BARGETON.

M. BARGETON

Oui, appartenir à une majorité, c'est aussi voter ou non des délibérations et des budgets. Donc évidemment, on sait très bien qu'on est une majorité plurielle, diverse. Il peut arriver à tous les groupes, y compris au nôtre, parfois d'être en désaccord, mais enfin, c'est aussi un moment où on compte les choses importantes. Moi, je serai extrêmement attentif au vote émis par les uns et par les autres et dans tous les sens d'ailleurs pour regarder qui soutient les décisions qui ont été, enfin, les propositions – pardon – formulées par l'Exécutif et la maire de Paris. En l'occurrence, cette délibération est une délibération très importante, il s'agit de créer un deuxième crématorium à Paris. Il y a eu un débat sur son implantation dans le 19^e arrondissement. Voilà, on sait que maintenant, la délibération est présentée et il y a un moment, il faut prendre aussi ses responsabilités.

Mme CALANDRA

M. HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Souffrez, M. BARGETON, qu'il y ait des débats à l'intérieur de la majorité. Je sais que vous vous en trouvez à la marge la plus extrême actuellement, mais souffrez quand même qu'il puisse y avoir des discussions. Nous, évidemment, nous soutenons ce crématorium. On a déjà eu d'ailleurs la discussion lors du dernier Conseil d'Arrondissement avec des fariboles, je me permets ce terme-là, qui avaient été émises par l'un des membres de votre groupe. Et je me permets de rétablir la situation puisque M. BLANDIN avait expliqué qu'aujourd'hui, pour ce qui concernait la crémation, nous utilisons encore du pétrole, enfin du fuel, pour pouvoir faire la crémation. Or, elle ne se fait plus du tout de cette manière-là depuis de nombreuses années et qu'au contraire, la question de la crémation est aujourd'hui une question qui est une question justement plus écologique de ce point de vue. Mais je ne veux pas rentrer dans le débat que nous avons eu déjà la dernière fois là-dessus. Par contre, Madame la Maire, je me permets juste, je sais que ce n'est pas sur ce point-là, mais vous avez

annoncé dans ce que vous venez de dire avant un certain nombre de choses que nous découvrons, comme les marches exploratoires à la Porte de Montreuil. C'est juste pour savoir à quel moment vous comptez informer le Conseil Municipal d'un certain nombre d'initiatives qui visiblement ont été prises et où je me tournais à côté de ma voisine qui s'occupe pourtant de ces sujets qu'elle découvrirait dans votre intervention. Mais peut-être pourriez-vous y répondre plus tard dans l'ordre du jour de notre Conseil d'Arrondissement.

Mme CALANDRA

Bien. Alors, juste une chose, M. HOCQUARD, quand il y a des extrêmes et des marges, c'est des deux côtés. Des extrêmes, il y en a à tous les bouts, vous voyez ce que je veux dire, de la majorité. Donc, on voit bien, M. GLEIZES a une divergence d'appréciation avec l'Exécutif parisien. Il en a parfaitement le droit, c'est la démocratie ; le maire du 19^e aussi, c'est la démocratie ; M. BLANDIN également, c'est la démocratie ; M. BARGETON, il n'y a pas d'un côté des gens qui ont des divergences d'appréciation au sein de la majorité et qu'ils seraient légitimes à les avoir et de l'autre des gens qui seraient illégitimes. À un moment donné, ça suffit ces petits qualificatifs. La deuxième chose, si je devais relever toutes les fariboles qui sont racontées au sein de cette instance par les uns et les autres, on n'en aurait pas fini. Donc, je vais nous épargner une liste à la Prévert.

Et maintenant, je vais vous indiquer que je vais soumettre cette délibération DEVE 94 à votre approbation en signalant que Mme Marinette BACHE m'a fait part du fait qu'elle ne peut pas prendre part au vote puisqu'elle préside la société d'économie mixte des pompes funèbres de la Ville de Paris, qu'elle a donc un intérêt dans l'affaire, et que par conséquent et en toute transparence, elle ne peut pas prendre part à ce vote. Je rappelle encore une fois et j'appelle à voter pour cette délibération, que c'est un engagement qui lie la majorité de créer un second funérarium et que ça correspond à des demandes et des besoins chez nos habitants et chez les Parisiens et les Parisiennes parce qu'il y a de plus en plus de demandes de crémation actuellement à Paris et que nous ne pouvons pas y répondre de façon satisfaisante. Et les questions liées à la mort de nos concitoyens sont évidemment aussi importantes que les questions liées à leur vie. Elles touchent chacun et chacune d'entre nous.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2017 DLH 244 : Location de l'immeuble 12-16, rue Haxo (20^e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique - Réalisation d'un programme de 18 logements sociaux (5 PLA-I, 8 PLUS et 5 PLS) par la RIVP. Mme Hélène VICQ, Mme Colette STEPHAN rapporteuses.

2017 DLH 321 : Réalisation 162-164, rue de Ménilmontant (20^e) d'un programme de construction neuve de 12 logements sociaux par surélévation, par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (hsf). Mme Hélène VICQ, Mme Colette STEPHAN rapporteuses.

2017 DLH 359 : Réalisation 54-58, rue des Cascades (20^e) d'un programme de construction neuve de 34 logements sociaux (10 PLA-I, 13 PLUS et 11 PLS) par la RIVP. Mme Hélène VICQ, Mme Colette STEPHAN rapporteuses.

M. GLEIZES

Je vais regrouper mes interventions sur la DLH 244, 321 et 359. C'est pour saluer ces trois délibérations. Au précédent Conseil d'Arrondissement, j'étais intervenu pour m'inquiéter de certaines délibérations qui étaient assez éloignées du Plan Climat. Ces trois délibérations, il y a deux surélévements et une autre qui est une construction à partir de parkings qui sont détruits pour faire des constructions. Donc, nous avons des constructions qui ne détruisent pas du terre-plein et qui permettent tout justement de préserver donc des parcelles végétales. C'est une très bonne chose. L'autre élément très important aussi, c'est la question du bail emphytéotique. Donc, les Écologistes ont toujours défendu le fait que la Ville reste propriétaire des bâtiments et que donc, faire des baux emphytéotiques avec des bailleurs de façon à avoir une meilleure maîtrise du foncier. Je voulais notamment saluer la délibération 54-58, rue des Cascades qui, comme performance énergétique, prévoit le 50 kWh/m², sachant que la dernière fois, nous avons voté des délibérations à 200. Donc, quand on veut, on peut. Et donc, c'était pour saluer ces trois délibérations. Et j'interviendrai plus tard aussi sur deux délibérations qui elles sont dans le plan rénovation thermique. Merci de votre attention.

Mme CALANDRA

Oui, je saluerai les équipes de la RIVP de votre part qui font effectivement un très bon travail.
M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Chers Collègues. On a longuement discuté en Conseil de Paris, en fait, de cette politique de conventionnement des logements sociaux. Vous justifiez en fait ces opérations en disant que ces logements à loyer libre sont loués à des prix inférieurs à ceux du marché privé et apparentés aux conditions du parc locatif social et donc, par conséquent, ce qui est cohérent, selon vous, de les faire rentrer totalement dans la catégorie des logements sociaux. La vraie raison, et vous le savez bien, c'est que cela vous permet de poursuivre votre politique de loyer capitalisé. En effet, en cumulant les loyers, la Ville de Paris, sur 65 ans, la Ville de Paris va percevoir près de 130 millions d'euros. Par ailleurs, on observe une répartition qui est une répartition de 38 % de PLAI, de 42 % de logements PLUS et de 20 % de PLS, bien loin de l'arbitrage qui avait été prévu dans le PLH, souvenez-vous, de 30 % de PLAI, de 30 % de PLU de plus et de 30 % de PLS. Cette opération en réalité ne crée aucun nouveau logement, mais permet de transférer le patrimoine de la Ville dans la catégorie des logements sociaux afin de servir la politique du chiffre de Mme HIDALGO et cela de manière totalement artificielle. L'éviction des classes moyennes est donc la finalité recherchée de cette politique qui intensifie ces opérations depuis le début de la mandature afin de vider le plus possible le parc restant de logements libres et intermédiaires des bailleurs sociaux. Ian BROSSAT d'ailleurs l'a confirmé quand il dit : « Il n'est pas du ressort de ces bailleurs de conserver un patrimoine libre et intermédiaire. » Enfin, à aucun moment, il n'est fait mention du devenir des situations délégataires en place. Alors que ces logements vont relever majoritairement des PLAI et PLUS, la mairie de Paris impose à tous les locataires concernés de rentrer dans l'une de ces catégories alors même qu'un certain nombre d'entre eux n'entrent pas dans ces plafonds. Les locataires au-dessus des plafonds PLAI ou PLUS, à l'issue de leur bail, se verront donc appliqué un surloyer, voir seront obligés de quitter ce logement sans pour autant pouvoir se reloger dans le parc privé locatif parisien, trop cher, et donc contraints de quitter la capitale. Pour cette raison, notre groupe votera contre cette délibération. Je vous remercie, chers Collègues.

M. GLEIZES

Oui, je ne voulais pas insister sur la partie bail emphytéotique, mais je pense que de la part de M. PERIFAN, il y a une erreur de lecture. C'est un avenant à un bail emphytéotique avec construction. Donc, ce n'est pas au détriment des anciens locataires, mais ce sont des nouveaux logements qui sont créés sur cette parcelle-là. Donc, je pense qu'il y a une erreur d'appréciation. Nous avons déjà voté par ailleurs des conventionnements de locataires occupants, mais ici, ce n'est pas du tout le cas de ces délibérations. Donc, je pense que votre argumentaire n'est pas adapté à la bonne délibération. Peut-être que vous vous êtes trompé de numéro, je ne sais pas, mais en tout cas, je peux vous le lire, c'est : *réalisation d'un programme de 18 logements sociaux (5 PLAI)*, donc, ce sont bien des constructions de logements. Donc, ce n'est pas du conventionnement, c'est l'avenant au bail emphytéotique précédent.

Alors, pour revenir sur la question du bail emphytéotique et pour l'assistance qui ne connaît pas ce débat-là, nous avons deux possibilités : soit nous vendons les immeubles aux bailleurs sociaux et donc, c'est une recette d'investissement pour la Ville, soit au contraire donc la Ville garde la propriété des bâtiments et, dans ce cas-là, elle a une recette de fonctionnement puisqu'elle va recevoir ce qu'on appelle des loyers capitalisés qui sont l'équivalent de la vente du bien. Donc, c'est plutôt une pratique de bonne gestion de la part de la collectivité territoriale de garder ces biens plutôt que de les vendre. Voilà, c'était... parce qu'une fois qu'on a vendu, donc, si on tire un seul coup, donc, on ne pourra pas les revendre une deuxième fois.

Mme CALANDRA

Au demeurant, M. PERIFAN, je voulais quand même vous rassurer, la Ville de Paris et la Mairie du 20^e sont très sensibles à la question des surloyers. Je rappelle qu'on a deux problématiques qui créent une tension. Le problème est que nous sommes sur le marché locatif et immobilier le plus tendu de France, là où le mètre carré est le plus cher de France, et en même temps, donc, la considération, les règles de surloyer qui s'appliquent de façon homogène sur l'ensemble du territoire

national sont très compliquées à appliquer à Paris puisque le reste à vivre d'une famille gagnant un certain montant de salaire n'est pas le même à Paris et dans d'autres zones de province, comme on l'imagine, même dans les zones tendues de province. La Ville de Paris a fait la démonstration quand même ces dernières années qu'elle était attachée à la mixité sociale. Et nous, notre souhait, ce n'est pas que... alors, ça dépend de ce qu'on appelle surloyer. Il y a des gens, quand ils sont de façon excessive au-dessus des plafonds, ils ne doivent pas rester dans le logement social. Il y a d'autres gens dont on sait très bien qu'ils sont à peine au-dessus des plafonds et on ne souhaite pas voir leur départ. Donc, je rappelle que nous avons demandé une forme d'exception, de ce point de vue dans l'application de la règle du surloyer pour la Ville de Paris et qu'elle n'est pas du tout appliquée de façon mécanique jusqu'à aujourd'hui. On a parfaitement conscience qu'il y a des gens qui vont se retrouver dehors sans pouvoir pour autant accéder au marché locatif privé ou au marché de propriétaires. Donc, on en est très conscients. Et comme on tient justement à éviter les ghettos, mais c'est une question très complexe parce qu'il y a des règles, il y a des lois, il y a des vérifications, etc. Oui, Mme STEPHAN.

Mme STEPHAN

Oui, je voudrais ajouter que les surloyers ne s'appliquent pas en zone Politique de la Ville, en zone veille active et dans les zones GPRU.

Mme CALANDRA

Absolument. Mme VICQ.

Mme VICQ

Oui, merci. Juste un mot à l'adresse de M. PERIFAN, effectivement, je pense qu'on ne va pas refaire le débat que l'on fait régulièrement sur la question du logement social dans cette assemblée ce soir, d'autant que comme l'a dit M. GLEIZES, vous vous êtes, je pense, trompé dans l'inscription de la délibération puisque là, il s'agissait d'évoquer les sujets de construction de logements neufs sur trois adresses telles que M. GLEIZES s'est inscrit. On a donc effectivement 64 nouveaux logements qui vont être construits en plus de ceux qui sont réhabilités et qui seront examinés ce soir. Je crois qu'on a là trois exemples aussi de renouvellement de la ville sur la ville, et c'est ça qui est intéressant, avec des projets qui sont soit en surélévation soit en construction sur des parkings ou en surélévation de parking. Donc, ce sont des projets qui nous conviennent et qui effectivement appliquent les principes du Plan Climat avec des exigences environnementales qui sont fortes. Un petit regret néanmoins sur la DLH 359 sur la réalisation au 54-58 rue des Cascades puisqu'il s'agit là, si j'ai bien compris, d'une opération neuve en complémentarité avec la réhabilitation du 357 Pyrénées sur lequel nous avons délibéré dans le cadre d'un vœu en 2014 et pour lequel j'aurais voulu pouvoir vous en dire plus, mais c'est un dossier que je ne connais pas et sur lequel je n'ai pas été associée. Donc, je pense que ce serait bien à l'occasion qu'on puisse faire un point sur le devenir de cette adresse du 357 Pyrénées et de leur construction neuve prévue à l'arrière sur la rue des Cascades.

Mme CALANDRA

Oui, Mme VICQ, parce que ce n'est pas un dossier d'urbanisme, c'est un dossier de logement. J'ai... Écoutez, tout le monde sait ce qui s'est passé au 357 Pyrénées. J'ai demandé à la RIVP de racheter ce bâtiment qui était détenu par des marchands de sommeil et des marchands de biens et puis de le réaménager de façon, et qu'on relogé les gens qui étaient à l'intérieur. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ça va dans le bon sens.

Attendez, Mme DASPET a demandé la parole. Mme DASPET.

Mme DASPET

Alors, je vais être très rapide. C'est juste un petit point technique. J'ai peur d'être presque d'accord avec M. PERIFAN parce que j'ai bien peur que l'exonération de SLS dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville ne soit plus qu'un souvenir. C'est en effet un travail qu'on avait fait... enfin, dans la dernière mandature avec Jean-Yves MANO et Gisèle STIEVENARD et dans le nouveau contrat de Ville, les PLH avec Ian BROSSAT et Colombe BROSSEL. Mais pour avoir lu la presse récemment et le projet de loi logement du gouvernement Macron, à ma connaissance, il n'y a plus d'exonération de

surloyer de solidarité dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville. Donc, à confirmer, mais j'ai bien peur de vous annoncer de mauvaises nouvelles, mais je pense que M. BARGETON, il pourra nous rassurer.

Mme CALANDRA

Étant donné que ce projet de loi n'a pas encore été mis en discussion et qu'on en est au stade des rencontres et des échanges et que moi-même, comme vice-présidente de la Fédération des EPL, je dois en discuter avec M. DE NORMANDIE, effectivement, je vous tiendrai informés des évolutions. Je rappelle juste une chose, c'est que dans tous les groupes politiques et quelle que soit la qualité du travail fait par Mme STEIVENARD, M. MANO, etc., par Mme DUFLOT et tout, la problématique est toujours la même à gauche comme à droite, c'est qu'on fait les mêmes lois pour les zones tendues et les zones détendues et on fait les mêmes lois pour Paris et l'Île-de-France et pour la province, ce qui pose problème, et ça, c'est commun à tous les groupes politiques. C'est quelque chose qui pose problème depuis des années. Alors moi, je serais nous, je serais moderato cantabile sur le donnage de leçons. Mais je dis ça, je ne dis rien.

Donc, je vais vous consulter sur cette délibération DLH 244... Ah, Mme VICQ oui, si on pouvait faire court, allez.

Mme VICQ

J'ai l'habitude de faire court. Juste une explication par rapport au 357 Pyrénées. Dont acte, il ne s'agit pas d'un sujet d'urbanisme, mais ça se discute, d'autant que nous étions à l'initiative de ce vœu. J'évoquais ma méconnaissance du sujet du 54-58 rue des Cascades qui est sur la même parcelle et qui à mon sens est un projet d'urbanisme.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2017 DLH 234 : Location par bail emphytéotique à PARIS HABITAT-OPH de divers groupes immobiliers - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2 025 logements sociaux par PARIS HABITAT-OPH. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire.

J'ai eu entre temps les explications que je souhaitais, donc, je ne prends plus la parole en montrant l'exemple à mes autres collègues élus qu'on peut faire très court et laisser du temps de parole aux autres.

Mme CALANDRA

Je vous remercie de votre concision. Donc, il n'y a plus de mise en débat sur cette délibération.

2017 DDCT 183 : Charte parisienne de la participation citoyenne. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

M. SAMAKE

Madame la Maire, chers Collègues, je voudrais prendre la parole pour m'exprimer au nom du groupe Socialiste et Apparentés pour affirmer, plutôt réaffirmer notre profond attachement à la démocratie participative qui fait désormais partie de l'ADN municipal parisien. Vous le savez tous, la Ville de Paris est pionnière de la démocratie participative et est devenue un modèle pour beaucoup d'autres villes en France et ailleurs dans le monde. Aujourd'hui, pour la Ville de Paris, il est question d'approfondir et de renforcer notre engagement, de passer à une étape supérieure, en fait, de réformer sa charte, la participation qui date de 2009. C'est le sens de l'élaboration de la charte parisienne de participation citoyenne qui a mobilisé tous les acteurs et actrices élus, agents de la Ville, les habitants, les étudiants qui travaillent et étudient à Paris. C'est l'occasion ici de dire merci à toutes et à tous pour ce travail et cette mobilisation.

Les objectifs visés par la charte sont clairs et je voudrais les rappeler brièvement :

- 1/ Visibilité des dispositifs : une meilleure explication de ce qu'on attend des Parisiens et des Parisiennes,
- La précision des règles du jeu,
- La co-construction d'une culture de participation.

De ce point de vue, les conseils de quartier, instances connues des Parisiens sont des acteurs clés à ce titre. La charte parisienne de participation est donc l'occasion de prendre des engagements constructifs pour ces instances phares de la participation citoyenne.

10 engagements clés fondent l'ossature de la charte, toutes dans le sens d'une participation libre, inclusive connue de tous et toutes et plus lisible. Je ne veux pas revenir sur tous les engagements, mais ce n'est pas l'envie qui me manque. Je voudrais donc faire un focus particulier sur les conseils de quartier. Au-delà des engagements plutôt généraux inclus dans la charte, à savoir un cadre ouvert de conseils de quartier, la parité, l'ouverture des équipes d'animation à tous les volontaires, l'ordre du jour défini avec les habitants, pratique du débat ouvert. Je voudrais surtout insister sur le fait que va être lancée une réflexion plus approfondie sur : comment améliorer et revivifier les conseils de quartier à cet effet. Une concertation avec les maires d'arrondissement sera menée et aboutira à la production de livrets de bonne pratique et à la formation des animateurs. La question de la durée des mandats ou de leur cumul ou encore de la présidence par les élus sera posée dans ce cadre. Le 20^e, parce qu'attaché à la démocratie participative – j'en suis persuadé – prendra toute sa place dans ce processus et saura tirer bénéfice pour revivifier les conseils de quartier qui sont un élément essentiel de la vitalité démocratique et appréciés par nos concitoyens qui veulent être acteurs et actrices participant activement à la vie de la Ville.

Donc, j'appelle à soutenir cette délibération et surtout à rester vigilant, actif dans sa mise en œuvre, car les conseils de quartier du 20^e arrondissement ont besoin de cet appel d'air pour jouer pleinement leur rôle d'outil démocratique. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie.

Y a-t-il des demandes de paroles ? Mme GUHL.

Mme GUHL

Oui, Madame la Maire, chers Collègues. Donc, je m'exprime au nom du groupe Écologiste pour dire à nouveau tout notre attachement à la démocratie participative. Vous le savez, nous intervenons souvent sur le sujet. Pour dire également qu'en ce qui concerne cette charte de la participation citoyenne, si nous sommes, et vous le savez, fiers que la Mairie de Paris porte cette politique de démocratie participative, la porte aussi fortement, nous travaillons également et notamment avec Pauline VERON à quelques éléments de modification. Entre autres, nous regrettons que le volet formation ne soit pas suffisamment précis et précisé dans la charte, mais nous l'évoquerons au Conseil de Paris. Nous travaillons également pour donner notre avis sur le fait que si les supports numériques sont importants, ils renvoient en fait à une forme d'individualisation de la participation, alors que nous appelons, nous, à plus de collectif. Et enfin, nous demanderons également la possibilité que puissent être réalisées des expertises autonomes par les collectifs, mais tout cela se traitera en Conseil de Paris. Et le travail de concertation et de consultation avance relativement bien. Mais je voulais également profiter de cette charte de la participation pour évoquer les problématiques qui se posent dans notre arrondissement et notamment concernant la participation citoyenne et les conseils de quartier. J'aimerais que nous puissions avoir un moment de discussion et de débat par rapport à la grogne qui gronde parmi les conseillers de quartier et les référents de certains conseils de quartier. Nous le savons pour le conseil de Gambetta, mais nous le savons également pour d'autres conseils de quartier. Comment faire pour apaiser cette situation et faire que la participation citoyenne, outre sans doute, une belle politique parisienne, sans doute c'est une belle politique parisienne, mais qu'elle puisse être vécue comme tel, y compris par les citoyens volontaires et qui s'engagent dans notre arrondissement. Merci, Madame la Maire.

Mme CALANDRA

Oui. Alors, Mme GUHL, je ne sais pas, moi. Je suis allée l'autre jour au Repair Café du quartier, du conseil de quartier TPSF. Je n'ai pas noté une grogne particulière, en tout cas, ça ne m'a pas été signifié à ce moment-là. Je voulais juste rappeler quand même quelques éléments : d'abord, rappeler

que le 20^e arrondissement, dès 1995 a mis en place les premiers conseils de quartier qui étaient alors présidés par des élus – j'en sais quelque chose puisque j'en ai présidé un, le conseil de quartier Gambetta – et c'est d'ailleurs entre autres grâce à ce travail du 20^e arrondissement que les conseils de quartier ont été inscrits ensuite par Daniel VAILLANT dans le projet de loi puis adoptés dans la loi Paris-Marseille-Lyon de 2002. Je rappelle donc que notre arrondissement a une ancienneté dans ce domaine et une certaine expertise même sans toutefois nous auto-féliciter excessivement puisqu'on est toujours évidemment améliorable et il faut toujours questionner ses process. La question de la présidence des conseils de quartier dans le 20^e arrondissement ne se pose plus depuis déjà deux mandatures. Ils ne sont pas présidés par des élus, contrairement à la plupart des conseils de quartier dans les autres arrondissements. Donc, ce sont des collectifs de citoyens majoritairement tirés au sort sur les listes électorales qui animent ces conseils de quartier. Et il y a une partie du conseil de quartier qui est tiré au sort sur des volontaires qui viennent souvent, je le rappelle, de partis politiques ou d'associations. Peut-être ceci expliquant cela.

Alors, sur le processus mis en œuvre avec le 20^e arrondissement et la Ville de Paris sur les conseils de quartier, je rappelle qu'un courrier de Pauline VERON, donc, m'a été adressé en date du 19 octobre nous demandant de lui transmettre des amendements si nécessaire sur la charte parisienne de la participation citoyenne. Nous avons envoyé des propositions d'amendement le 2 novembre au cabinet de Pauline VERON. Sur les sept amendements proposés, cinq qui émanaient donc des conseils de quartier et de nous-mêmes ont été repris dans la charte parisienne. Ensuite, je rappelle les étapes d'élaboration de la réforme de la charte parisienne de la participation :

- en mars, un questionnaire en ligne principalement à destination des personnes engagées dans les dispositifs de participation citoyenne (les titulaires de la carte citoyenne, les votants au budget participatif, les membres des conseils de quartier), donc un questionnaire en ligne a été envoyé, a été adressé ;
- en avril-mai, une campagne d'idéation a eu lieu sur *idée.paris* et des entretiens sur le terrain ont été menés ;
- en mai-juin, des ateliers de co-construction ont été menés à l'échelle parisienne et dans un certain nombre d'arrondissements dans le cadre de cette démarche d'idéation ;
- en juin, l'entretien, il y a eu entretien entre le prestataire désigné par la Ville de Paris avec les présidents des groupes du Conseil de Paris ;
- le 29 juin, un échange avec les maires d'arrondissement sur une première version de la charte ; et
- en décembre, le passage au Conseil de Paris.

Cette nouvelle charte permettra, dans la continuité de notre politique menée sans discontinuer depuis 2001 par Bertrand DELANOE puis Anne HIDALGO d'associer encore davantage nos concitoyens à la concertation et à la participation des grands enjeux de la vie de la cité : cette charte contient dix engagements qui permettront une participation plus accessible et plus lisible, une totale transparence ainsi qu'une prise en compte de la participation, des outils innovants pour promouvoir cette participation.

À noter, la réforme de la Maison des Associations en Maison de la Vie Associative et Citoyenne s'inscrit pleinement dans l'application de cette charte et les conseillers et les collectifs pourront désormais s'y rendre. Enfin, je rappelle que le 20^e arrondissement s'est porté volontaire pour héberger à titre temporaire le Civic Hall pendant un an dans la Maison de l'Air au parc de Belleville. Et cet espace est spécifiquement dédié à l'innovation publique et démocratique, mais aussi au changement d'échelle de certaines innovations démocratiques qui peuvent se faire sur des microterritoires et leur mise en œuvre pour des territoires plus importants. Donc, ça va être un lieu assez intéressant à observer.

Un mail a été envoyé à l'ensemble des conseils de quartier en date du 17 mai dernier pour leur proposer d'apporter des amendements à la charte, je le rappelle.

Quant aux conseils de quartier dans le 20^e arrondissement, je rappelle que je pense, et je dis ça par rapport, j'ai entendu parler de maltraitance des conseils de quartier, je rappelle que nous sommes le seul arrondissement de Paris dans lequel, par exemple, nous envoyons systématiquement des représentants des conseils de quartier dans les jurys d'architecture qui les intéresse le plus. Les conseils de quartier sont systématiquement invités aux réunions de concertation, aux marches exploratoires, aux ateliers de co-élaboration des projets. Les conseils de quartier – alors donc, je ne sais pas, Mme DASPET, je vais regarder pourquoi vous n'êtes pas au courant, mais en tout cas, ils sont associés au travail qui est fait à la Porte de Montreuil, entre autres choses, et également d'ailleurs les conseils de quartier des villes voisines (Bagnolet et Montreuil) y sont même associés par nous, par nous plus que par leurs propres élus. Donc, nous invitons aux réunions de concertation publique ou aux marches exploratoires systématiquement les conseils de quartier.

Je rappelle :

- avril, 3 invitations,
- mai, 4 invitations,
- juin, 3,
- juillet, 5,
- septembre, 8,
- octobre, 5,
- novembre, 7

35 invitations ont été envoyées aux conseils de quartier depuis avril pour participer à des co-élaborations ou des concertations. Je demande la comparaison avec nos voisins. À titre d'exemple sur le seul mois de novembre, nous avons présenté aux habitants les travaux d'étanchéité de la station Nation le 14 novembre. Nous avons travaillé en concertation sur le réaménagement de la rue des Maraichers le jeudi 16 novembre. Nous avons organisé une réunion publique sur la propreté le 23 novembre. Nous avons organisé une concertation, j'y étais et je crois que c'était hier soir, sur le TEP Metra le 27 novembre. Je précise que M. EPARA devait y être, mais comme il enseignait à cette heure-ci, il était en cours, il n'a pas pu venir. Mais il fallait qu'on la tienne à ce moment-là pour pouvoir engager les travaux à temps. Il y a eu une concertation sur le square, une concertation est prévue sur le square de la Salamandre le 7 décembre prochain. Place Martin Nadau, il y aura une réunion d'échanges et de concertation le jeudi 7 décembre à 18 h 30. Alors, j'aimerais qu'on me fasse la démonstration de la maltraitance et de l'absence de concertation et d'échanges. J'oublie probablement des réunions. Pour ce qui est des plénières, je tiens à informer ce Conseil que les prochaines réunions plénières des conseils de quartier se tiendront les mardis 12 décembre à 19 h pour TPSF, rue du Télégraphe, jeudi 14 décembre à 19 h pour Plaine Lagny, 19 décembre à 19 h pour Saint-Blaise rue Vitruve et les autres conseils de quartier tiendront leur plénière en février. Pour l'instant, je pense que nous tenons probablement le rythme le plus élevé de concertations et de réunions avec les habitants de tout Paris. Et encore une fois, je peux en faire la démonstration assez facilement.

Mme DASPET.

Mme DASPET

Je vais être extrêmement rapide parce qu'encore une fois, c'est très technique. Donc, non, je n'étais pas au courant de la réunion du conseil de quartier TPSF si j'ai bien compris. Les dates que vous annoncez pour les réunions plénières, très bien, je ne suis pas au courant comme je ne suis jamais au courant d'aucune réunion de conseil de quartier, de réunions, de dates de réunion de plénière. Ça serait quand même bien d'avoir un email. Tout à l'heure a été évoquée une marche exploratoire sur la Porte de Montreuil, je ne suis pas au courant, excusez-moi. La concertation sur la Porte de Montreuil, je suis un petit peu concernée dans le cadre de ma délégation, donc, je ne sais pas si mes autres collègues élus sont informés. Et là, vous venez d'annoncer une réunion de concertation sur le square de la Salamandre, je crois que c'est le 7 décembre, j'ai noté ça à la volée, c'était un peu compliqué. Je ne suis pas au courant non plus, alors que c'est un GPRU. Alors, excusez-moi, je suis vraiment désolée, mais là, ça me paraît un petit peu compliqué. Est-ce qu'on pourrait avoir un agenda ? Ça ne figure pas à l'agenda de la mairie puisque ce ne sont pas des salles de la mairie. Est-ce que quelqu'un dans le cabinet pourrait être désigné pour nous informer de ces dates de réunion, qu'on y soit associé ? C'est quand même le minimum.

Mme CALANDRA

Vous êtes au courant, Mme DASPET...

Mme DASPET

Eh bien, non, non !

Mme CALANDRA

...Laissez-moi finir. Vous êtes au courant que le chargé de mission qui travaillait pour nous depuis dix ans est parti puisque M. BAUDRIER l'a embauché à l'Hôtel de Ville et que je n'ai pas encore de

chargé de mission. Et donc – eh bien, oui – j’attends le nouveau chargé de mission qui sera chargé de ce travail. Mon cabinet ne peut pas tout faire.

Mme DASPET

Excusez-moi, une secrétaire, une secrétaire...

Mme CALANDRA

Allez, je vous ai donné les informations. Si j’avais la volonté cachée...

Mme DASPET

... une secrétaire pour envoyer un email, juste un minimum, quoi. On n’a pas besoin d’un chargé de mission pour transmettre des dates.

Mme CALANDRA

Bien sûr.

Mme DASPET

Je pense que c’est possible et raisonnable.

Mme CALANDRA

Mais je viens de vous les transmettre parce qu’ils ne font que cela, bien sûr. C’est connu. Allez, rien que le travail généré par ce Conseil est, en soi, un défi.

Donc, nous allons poursuivre, alors, nous allons poursuivre avec donc le vote sur la délibération. Alors attendez, je suis perdue dans l’ordre du jour.

Mme GUHL

Madame la Maire, je voudrais donner une position de vote. Donc, nous voterons pour cette délibération et nous présenterons des amendements en Conseil de Paris.

Mme CALANDRA

Parfait.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2017 SG 54 : Subvention d’investissement (50.000 euros) et convention avec l’association Démocratie Ouverte représentant l’association les Halles Civiques. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

Mme LAURENT

Je vous remercie, Mme CALANDRA. Oui, sur cette délibération, c’était simplement pour faire une explication de vote puisqu’on a discuté de l’occupation de la Maison de l’Air à plusieurs reprises dans ces conseils et également au Conseil de Paris. Vous connaissiez la position du groupe Communiste qui souhaitait dès le départ une concertation sur ce projet et qui souhaitait que les habitants soient entendus. Donc, nous n’étions pas forcément favorables à l’installation de ce projet puisqu’il n’avait pas suivi un processus de concertation tel que nous l’avions demandé et que les habitants du quartier l’avaient demandé. Néanmoins, cette délibération portant sur une subvention d’investissement pour occuper, enfin, pour équiper l’espace de la Maison de l’Air et que ceci pourra toujours être utile pour de futurs projets, nous ne nous opposerons pas à cette délibération, et donc, nous y voterons favorablement. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2017 DLH 12 : Réalisation 142-144, rue des Pyrénées (20^e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie de 31 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.

2017 DLH 236 : Réalisation 25, rue de la Cour des Noues (20^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Lerichemont. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.

2017 DLH 239 : Réalisation, 107/109 rue des Pyrénées (20^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Lerichemont. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.

2017 DLH 343 : Réalisation 56 bd Mortier, 3 rue Victor Dejeante, 1 rue Dulaure et 4-8 rue Maurice Berteaux (20^e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie et de réhabilitation par Paris Habitat OPH. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.

M. GLEIZES

Oui, je vais regrouper mes interventions les délibérations qui concernent la rénovation thermique. Au dernier Conseil d'Arrondissement, je m'étais inquiété de certaines délibérations qui concernaient notamment la RIVP sur le fait que les performances énergétiques étaient très mauvaises par rapport aux objectifs. Là, par rapport à ces cinq délibérations, c'est assez hétérogène. Nous avons en fait deux délibérations qui respectent l'objectif que je fais rappeler au Plan Climat que nous avons voté, il y a une semaine, notamment l'objectif de 80 kWh/m². Donc là, nous avons deux délibérations qui les respectent, qui permettent des gains énergétiques assez importants de 77 kWh et de 70 kWh et donc qui correspondent à l'objectif de 80 kWh sur les rénovations. Néanmoins, on remarque que beaucoup de réhabilitations utilisent encore du polystyrène et je rappellerai que le polystyrène, c'est quand même du pétrole. Donc, c'est la transformation du pétrole, et donc, dans un objectif de neutralité carbone pour la Ville de 2050, il va falloir commencer à utiliser d'autres matériaux que le polystyrène. Cela étant dit, les trois autres délibérations sur Lerichemont ont des performances qui pourraient sans doute être améliorées. Donc là, on est très haut, on est à 191 kWh à 194 kWh, ce qui est quand même très éloigné de l'objectif de 80 kWh notamment du Plan Climat, notamment sur celui de la Cour des Noues, au lieu d'utiliser de l'électrique, on aurait pu faire du gaz qui nous aurait permis de gagner assez facilement 50 kWh. Donc, il reste encore du chemin à parcourir pour les prochaines délibérations. Donc de fait, le Plan Climat que nous venons de voter ne s'applique pas tout de suite sur ces délibérations, mais quand même pour les années à venir, soyons beaucoup plus à l'affût de ces gains de kilowattheures parce que si, comme je l'ai déjà dit dans ce Conseil d'Arrondissement, par rapport à tout ce qui est circulation automobile, nous avons vraiment pris la décision qu'il fallait pour faire la neutralité carbone, c'est-à-dire, arrêter les moteurs thermiques et les moteurs diesels, par contre, sur la rénovation thermique et sur l'urbanisme, il y a encore beaucoup de travail à faire pour pouvoir atteindre cet objectif de neutralité carbone en 2050. Merci de votre attention.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Donc, Mme GUHL.

Mme GUHL

Oui, j'aimerais intervenir également parce que je pense que les rénovations et les rénovations à l'avenir doivent aussi être un moyen pour nous de repenser la manière dont les déchets sont gérés dans les immeubles et de repenser aux espaces communs et je pense en particulier aux espaces qui doivent contenir les différents bacs à poubelle et permettre une meilleure qualité du tri. Ça fait aussi partie du Plan Climat. Et donc, je pense que nous pouvons avoir une vigilance spécifique sur ce point lorsque les rénovations thermiques sont engagées.

Mme CALANDRA

Bien, je vous remercie. Alors, comme on a discuté d'un certain nombre de délibérations ensemble, donc, la DLH... Ah oui, Mme STEPHAN, vous aviez demandé la parole sur la DLH 12.

Mme STEPHAN

Oui, Madame la Maire, mes chers Collègues. En fait, cette intervention, je la fais en général sur les DLH. Et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici, les travaux de réhabilitation réalisés sur le patrimoine social visent prioritairement à réduire la consommation énergétique avec pour effet induit la réduction des charges, l'amélioration du confort des habitants, la maintenance des immeubles et donc la valorisation du patrimoine. Nous n'avons certes pas la prétention d'apprendre leur métier aux professionnels, cependant notre rôle d'élu, c'est aussi de veiller aux conditions mêmes de ces travaux, au choix des matériaux et des sources d'énergie. On était en vigilance sur le respect des recommandations et des normes préconisées par le Plan Climat. Il apparaît à l'étude des fiches techniques qui accompagnent les délibérations qu'il serait possible de mieux faire sur l'isolation des bâtiments comme sur la production d'eau chaude sanitaire ou le chauffage électrique. Si je constate avec satisfaction que les radiateurs types grille-pain sont désormais le plus souvent remplacés par des panneaux rayonnants moins énergivores et donc moins dispendieux pour les locataires, je constate dans la DLH 012, par exemple, que l'isolation des façades sur cour utilise du polystyrène. Après l'incendie de la Grenfell Tower, on peut s'interroger sur la persistance d'usage de ce matériau pour l'isolation des façades. Il apparaît sur certains projets que le bailleur aurait tout intérêt à se rapprocher du bureau d'études thermique pour rechercher des alternatives permettant de mieux lutter contre la précarité énergétique. En conclusion, et bien que je regrette que les élus ne soient pas associés en amont à l'élaboration du cahier des charges, je vous invite, mes chers Collègues, à voter favorablement cette délibération.

Mme CALANDRA

Bien, Mme STEPHAN, moi je m'étais renseignée et à ma connaissance, les panneaux qui étaient sur la tour à Londres n'étaient pas du polystyrène, c'est une forme de plastique extérieur. Et j'ai demandé d'ailleurs à la RIVP de vérifier qu'on n'avait pas de bâtiment utilisant ces matériaux, et donc, pas à ma connaissance. On peut, cela dit, se poser la question du polystyrène, on peut se poser la question de tous les matériaux. Le problème, c'est qu'il faut un juste milieu entre les délais des travaux, la tenue des jurys d'architecture, les impératifs délivrés. Je rappelle que la plupart du temps, ces normes sont discutées à l'Hôtel de Ville entre la DLH et les bailleurs et que le maire d'arrondissement et ses équipes sont en bout de parcours, en bout de parcours dans le Conseil. Donc, ça se discute à l'Hôtel de Ville essentiellement entre la direction du logement et de l'habitat et les bailleurs. Donc, comme tous nos groupes ont des présidences de SEM de logements (Mme CHARNOZ à la SIEMP, moi à la RIVP, M. MALEK, etc.), il ne faut pas hésiter à en parler avec eux. Moi, j'en parle avec la RIVP, je parle des matériaux, je parle des normes, etc. Après, par exemple, Lericheumont, M. GLEIZES, Lericheumont, vous le savez, c'est un bailleur spécialisé dans le très très très social. À un moment donné, vous avez aussi des problématiques de la nature des parcelles et des bâtiments. Souvent, ce sont des bâtiments très dégradés, enfin, de très piètre qualité qu'il faut réhabiliter et il faut quand même trouver un modèle économique qui permette après de louer à des prix très faibles, à des gens en grande précarité. Donc, il y a cette balance-là aussi. Il y a beaucoup de contraintes à Paris sur la taille des parcelles, sur le coût des travaux parce que vous savez qu'à Paris, faire venir une grue, organiser un chantier coûte tout de suite 30 % plus cher qu'au-delà du périphérique, etc. Toutes ces données sont prises en compte par l'opérateur dans une balance économique et c'est la difficulté. Ça n'empêche pas qu'il faut tendre vers le mieux en matière de normes Plan Climat, etc., mais encore une fois, c'est une question aussi de la façon dont à la Ville, on rentre en discussion avec les opérateurs, avec les bailleurs, avec les constructeurs. Et encore une fois, notre Conseil d'Arrondissement arrive au bout du processus, notamment pour les votes. Moi, je fais passer des messages et je demande des choses. Je vous le dis, quand il y a eu l'incendie de la Tour de Londres, j'ai immédiatement demandé à la RIVP de vérifier que nous n'employons pas ce matériau dans nos isolations extérieures ; ce qui a été chose faite selon le directeur général de la RIVP, Serge CONTAT.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

Mme CALANDRA

Nous sommes parvenus au terme de l'examen des délibérations sur lesquelles il y avait des inscriptions. Donc maintenant, conformément à notre règlement intérieur, je vais vous consulter par un vote groupé sur l'ensemble des délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'inscriptions et donc de mise en débat.

2017 DASCO 153 : Caisse des Écoles (20^e) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2017 DASCO 173 : Caisse des Écoles (20^e) - Subvention 2018 (7.679.644 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2017 DLH 335 : Réalisation 43, rue de la Plaine (20^e) d'un programme comportant 8 logements sociaux par Paris Habitat OPH. Mme Hélène VICQ, Mme Colette STEPHAN rapporteures.

2017 DLH 378 : Réalisation 66, rue Pelleport (20^e) d'un programme de logements sociaux (4 PLA-I, 3 PLUS et 3 PLS) par la RIVP. Mme Hélène VICQ, Mme Colette STEPHAN rapporteures.

2017 DLH 390 : Réalisation 10, avenue de la Porte de Ménilmontant (20^e) d'un logement social par la RIVP. Mme Hélène VICQ, Mme Colette STEPHAN rapporteures.

2017 DLH 362 : Modification de l'article 3 du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et les principes déterminant les compensations. Mme Hélène VICQ, M. Hamidou SAMAKE rapporteurs.

2017 DLH 227 : Réalisation 113 rue de Ménilmontant (20^e) d'un programme de création d'un logement PLS par Paris Habitat OPH. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2017 DLH 234 : Location par bail emphytéotique à PARIS HABITAT-OPH de divers groupes immobiliers - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2 025 logements sociaux par PARIS HABITAT-OPH. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2017 DLH 368 : Réalisation 9, rue Lesage (20^{ème}) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un logement social PLS par ELOGIE-SIEMP. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2017 DLH 126 : Création 12 rue d'Annam (20^e) de 22 logements PLAI par ADOMA. Mme Colette STEPHAN, M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteurs.

2017 DLH 284 : Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par Élogie-Siemp. M. Weiming SHI, M. Hamidou SAMAKE rapporteurs.

2017 DAC 846 : Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques - AGETA / Collectif Curry Vavart - Conventions et fixation de redevances (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2017 DASCO 177 : Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans les écoles d'arts BOULLE, ESTIENNE et DUPERRÉ et les douze lycées municipaux. Actualisation du forfait des prestations accessoires. M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2017 DEVE 181 : Communication sur le lancement de l'appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2017 DEVE 182 : Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 sur le thème "Protection et Développement de la Biodiversité". Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2017 DEVE 187 : Subvention de fonctionnement (878 euros) à l'association Les Pas Sages. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2017 DU 237 : Dénomination place de Flore (20^e). Mme Florence de MASSOL, M. Renaud MARTIN rapporteurs.

2017 DLH 267 : Réalisation par Paris Habitat OPH d'interventions permettant l'atteinte des exigences du Plan Climat Énergie sur 6 programmes conventionnés en 2016. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.

2017 DLH 277 : Réalisation 18, rue des Partants (20^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Délibérations du Conseil départemental non soumises à vote et sans débat, pour information du Conseil d'arrondissement.

2017 DASCO 78-G : Caisse des Écoles (20^e) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2017 DASCO 94-G : Caisse des écoles (20^e) - Subvention 2018 (789.645 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 95-G : Divers collèges publics en cité scolaire - Contribution (238 362 euros) du département aux services de restauration pour 2018.

2017 DASCO 99-G : Collège Lucie Faure (20^e) - Subventions d'équipement (36 174 euros).

2017 DASES 401-G : Subvention (3.000 euros) à l'association Les Fourmis Vertes (93 Montreuil).

2017 DFPE 10-G : Réalisation d'un diagnostic de l'état des façades de l'immeuble situé 62/66 rue du Surmelin 20^e - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Département/CASVP.

3. Vœux

Mme CALANDRA

À présent, nous allons passer à l'examen des vœux. Alors – juste une petite seconde – donc, je rappelle que pour ce Conseil d'Arrondissement, nous avons cinq vœux qui ont été déposés dans les temps, trois vœux d'urgence ainsi que deux vœux de l'Exécutif.

- **V20.2017.318 : Vœu du groupe Démocrates, Progressistes et Écologistes du 20^{ème} arrondissement concernant le travail mémoriel relatif à Charlie.**

M. GASSAMA

Oui, merci, Madame la Maire. Donc, c'est un vœu qui, comme son nom l'indique, est là pour se souvenir de ce qui s'est passé en janvier 2015 et, effectivement, la tuerie à *Charlie Hebdo*, surtout travailler sur la mémoire de cet événement qui a marqué effectivement durablement Paris. Et donc, je demande à l'assemblée de voter favorablement.

Alors, j'ai vu qu'il y avait des amendements. Et est-ce que ceux qui en ont fait des amendements veulent les expliquer ?

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. ASSOULINE.

M. ASSOULINE

Oui, je pense que ce vœu dans son esprit et ce sur quoi il développe une affirmation du Conseil d'Arrondissement ne pose pas de problème, au contraire, c'est nécessaire de réaffirmer, surtout dans notre arrondissement, l'hommage aux victimes de ces attentats. C'étaient ceux de *Charlie*, mais en janvier, il y a eu aussi les Juifs tués parce que Juifs à l'HyperCacher ; d'ailleurs, il faut le mentionner en tant que tel, je pense, et puis parce que le 20^e aussi a hébergé *Charlie Hebdo* qui a été victime dans le 20^e d'un attentat bien avant et nous étions certains à ce moment-là, là, en avertissant qu'il ne fallait pas banaliser parce qu'il pouvait y avoir encore plus grave. Et on a eu raison à l'époque de le dire parce qu'il y a eu plus grave. Raison d'affirmer, et c'est un combat qui me tient à cœur parce que dans mes fonctions de parlementaire, je m'en fais le porte-parole depuis de nombreuses années et la nécessité de la liberté et de l'indépendance de la presse et concrètement ce qu'elle veut dire dans cette tuerie parce que c'est cela qu'on a voulu aussi atteindre. Et je pense que pour ces raisons, c'est si important, si grave qu'il faut absolument que nous puissions le voter tous tranquillement avec une clarté, sans édulcorer le sens du message. Et donc, pour cela, il faut écrire peut-être plus correctement parce que c'est un peu froid la façon dont c'est dit. Notamment pour moi, il y a une chose très importante qu'ont dit toutes les familles des victimes à chaque fois qu'il y a eu des attentats, c'est qu'au lieu de valoriser et de faire connaître le nom des tueurs, il fallait à chaque fois donner le nom des victimes. Et donc, dans cette réécriture qui est, je n'ai pas voulu à chaque fois vous dire « là, je rajoute une phrase, là j'en enlève une », c'est une réécriture qui pour qu'elle ait une cohérence, le soin d'énumérer le nom des victimes, de toutes les victimes (journalistes de *Charlie Hebdo*, policiers, Juifs de l'HyperCacher) et puis ensuite d'être affirmatif tout en gardant une sobriété sur ce que l'on demande à la Ville. Parce que je veux souligner que la Ville s'est engagée sur l'ensemble des attentats qu'a subis Paris de façon absolue parce que c'est aussi le modèle de ce que nous voulons comme vie sociale à Paris, comme liberté de fréquenter des terrasses, d'avoir cette liberté d'expression avec des journalistes libres. Et donc, je ne voulais pas qu'on laisse entendre en demandant des choses d'une certaine façon que la Ville de Paris où Anne HIDALGO était en retrait. J'étais personnellement, une demi-heure après l'attentat de *Charlie*, sur les lieux avec Anne HIDALGO. Je sais ce que ça a signifié et comme prise de conscience et comme volonté acharnée de la maire, non seulement de rendre hommage, mais de le pérenniser. Donc, on peut le demander pas comme si c'était quelque chose oublié. Voilà, en même temps, dans la rédaction, je ne dis pas du tout qu'on dit l'inverse, mais je pense que la façon d'écrire plus sobre de ce que je propose nous permettra de voter tous un vœu du groupe qu'il a proposé à son initiative et de faire que sur une question aussi essentielle que la liberté de la presse, que l'hommage à des tués et de la laïcité, nous puissions être tous rassemblés et d'ailleurs, au-delà d'une majorité municipale, mais de l'ensemble des Républicains qui sont dans cette assemblée. Donc, ce que vous avez sur table, normalement, est une réécriture qui n'enlève rien et ça reste le vœu du groupe – j'ai oublié son nom – Démocrates, Progressistes...

Mme CALANDRA

Attendez, M. ASSOULINE, parce que sur table, nous, on n'a rien reçu, donc... Eh bien, il a été distribué par qui et à quel moment ? Non, je ne parle pas de celui déposé par le groupe DPE.

M. ASSOULINE

Non non, mais moi, je ne parle pas du vœu.

Mme CALANDRA

Non, mais Mme MAQUOI, ça, ça ne se fait pas. Il y a des règles. Il y a des règles. On ne distribue pas en Conseil, comme ça, excusez-moi.

M. ASSOULINE

Non, mais il faut...

Mme CALANDRA

Écoutez, je ne sais pas quand il a été envoyé, mais moi, mon cabinet...

M. ASSOULINE

Madame...

Mme CALANDRA

Non, mais si vous envoyez des choses un quart d'heure avant le Conseil, ça va créer problème. Alors...

M. ASSOULINE

Madame la Maire, je...

Mme CALANDRA

M. ASSOULINE, je vous laisse...

M. ASSOULINE

... je veux rester...

Mme CALANDRA

... non, je vous laisse la parole. Je vous remercie de vos propositions...

M. ASSOULINE

... je veux finir.

Mme CALANDRA

... mais le problème, c'est qu'on ne peut pas distribuer comme ça, dans la salle... Allez-y, M. ASSOULINE.

M. ASSOULINE

Non, je veux rester dans le ton qui était le mien et surtout pas que dans cette assemblée sur une question de procédure ou de distribution, il puisse y avoir d'un coup le ton qui monte. Donc, je répète, à partir du moment où un vœu a été déposé, l'effort de réécrire tout en le faisant comme amendement et pas comme vœu à côté, c'est une volonté justement de ne pas attendre et de faire que ce soit le même vœu et toujours à la même initiative du même groupe. Donc, je tiens à souligner, moi et puis tous ceux qui portent cet amendement, que nous travaillons aussi avec le temps contraint puisque quand on a commencé à essayer de réfléchir à comment l'amender, ça n'était pas cette version que j'avais dans les mains. Donc moi-même, la dernière version, je ne l'ai eue que sur table, d'accord ? Donc, ne nous disons pas que c'est parce que les uns ne respectent pas les règles ou quoi. Les choses se font de façon absolument artisanale du début à la fin et on essaye surtout de faire valoir une unité, une clarté et un rassemblement sur des choses qui nécessitent, et je le dis beaucoup en connaissant y compris les familles des victimes, qu'elles souhaitent que sur ces questions, nous puissions dire des choses fortement que d'autres n'osent pas dire parfois, mais en même temps en cherchant à nous rassembler le maximum. Voilà ce que j'avais à vous dire, Madame la Maire, et j'espère que ma demande, on va dire, demande qui devrait faire, je pense l'unanimité... oui, ça donnera clairement, ça manifesterait clairement le fait que je ne vois pas là sujet à quelconque polémique entre nous.

Considérant que la liberté de la presse et d'expression sont garanties par l'article 11 de la Déclaration Française des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et par la loi sur la liberté de la presse du 29

juillet 1881, considérant que dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 2011, les locaux de *Charlie Hebdo* situés au 62 boulevard Davout dans le 20^e arrondissement de Paris ont été incendiés, considérant que les locaux de *Charlie Hebdo* ont ensuite déménagé au 26 rue Serpollet, Paris 20^e, considérant que *Charlie Hebdo* et des policiers arrivés sur place ont été assassinés le 7 janvier 2015 avec les décès de Frédéric BOISSEAU, Franck BRINSOLARO, Jean CABU, Elsa CAYAT, Stéphane CHARBONNIER, alias Charb, Philippe HONORE, Bernard MARIS alias Oncle Bernard, Ahmed MERABET, Mustapha OURRAD, Michel RENAUD, Bernard VERLHAC alias Tignous, Georges WOLINSKI, considérant que deux jours plus tard, le 20^e arrondissement a été endeuillé suite à une prise d'otage dans le magasin HyperCacher de la Porte de Vincennes entraînant l'assassinat, parce que Juifs, de Philippe BRAHAM, Yohan COHEN, Yoav HATTAB, François-Michel SAADA, considérant que les journalistes de *Charlie Hebdo* reçoivent tous les jours de menaces de mort, sur proposition de l'ensemble, sur proposition du groupe, non, le Conseil d'Arrondissement, sur proposition du groupe Démocrates, le Conseil du 20^e émet le vœu à la maire de Paris que la Ville de Paris réaffirme son soutien à *Charlie Hebdo* et à la liberté de la presse et d'expression, que les cérémonies mémorielles soient pérennisées dans les quartiers endeuillés, associant l'ensemble des habitants et des habitantes. Voilà ce vœu dans toute sa sobriété.

M. MARTIN

Non, je voulais vous remercier, M. ASSOULINE, de la façon dont vous vous êtes exprimé parce que de fait, ce sont des sujets sur lesquels nous ne devons pas nous diviser. Simplement, il est une chose évidente, c'est que nous aurions pu en discuter avant et que de fait, la grande majorité n'a pas permis que les discussions s'engagent entre les différents groupes de la majorité pour arriver à une rédaction, la vôtre, qui est sans doute plus solennelle et sans doute meilleure, je vous le dis. Donc, il n'y a pas de difficultés, je pense, à reprendre l'ensemble des considérants que vous avez ajoutés et reprendre les formulations que vous avez prises. Je souhaiterais néanmoins que nous puissions garder ce considérant sur ce qui a aussi déclenché la volonté de ce vœu, c'est-à-dire, la reprise des menaces de mort liées à la une faite à propos du prédicateur islamiste Tariq RAMADAN, et qui a déclenché une nouvelle vague de menaces de mort, comme nous souhaitons pouvoir maintenir dans le vœu et dans donc le délibéré du vœu que vous ne pouviez pas avoir, puisque vous l'avez eu sur table, mais parce que nous n'avons pas pu dialoguer ensemble lors de la réunion de majorité que nous souhaitons que ces cérémonies servent à soutenir la liberté d'expression et la laïcité comme modèle universaliste d'émancipation individuelle et collective.

Mme CALANDRA

Merci, M. MARTIN. Si vous pouvez éteindre votre micro. M. NONY a demandé la parole. Excusez-moi, il y avait d'abord Mme PRIMET ensuite, M. NONY, excusez-moi.

Mme PRIMET

Donc, nous avons eu trois versions de ce vœu, dont une sur table maintenant. Évidemment, le groupe Communiste votera le vœu avec les amendements proposés par David ASSOULINE. Mais j'avoue quand même que j'ai été assez surprise de voir ce vœu parce que d'abord, je ne pense pas que la Ville a failli dans son devoir de mémoire et dans son soutien total à la liberté de presse. Donc, je ne vois pas pourquoi, quelle est la nécessité de refaire un vœu aujourd'hui sur cette question. Les considérants ayant beaucoup évolué, maintenant, on peut effectivement le voter, mais il y avait des choses précédemment qui moi, et qui nous, dans le groupe, nous posaient des problèmes. Et je dis dès maintenant que si le considérant sur Tariq RAMADAN revenait, ça nous poserait problème parce que je ne crois pas qu'on ait à prendre part à ces débats entre *Mediapart*, *Charlie*, etc. Et je pense surtout que *Charlie* n'a jamais cessé de recevoir des menaces de mort, jamais. Donc, pour moi, je reste à la formulation proposée par David ASSOULINE. Par ailleurs, moi je sais que la Ville continue son travail de mémoire et notamment qu'elle travaille avec les associations de victimes, de rescapés et des familles autour d'un projet de mémorial unique qui devrait être installé au Père Lachaise. C'est vrai, ça prend du temps, c'est long, c'est douloureux, mais il faudra prendre le temps nécessaire. Et moi, j'aurais aimé qu'on attende avant de faire ce vœu que tout ça avance dans le temps qu'il faut et de la manière qu'il le faut. Donc, ici, je pense que personne, aucun élu de ce Conseil Municipal ne peut être suspect. Nous sommes tous *Charlie* sans aucune ambiguïté. Et j'espère que le vœu n'était pas fait dans une intention un peu ambiguë. Je vous remercie.

M. NONY

Oui, c'est toujours un petit peu inconfortable et désagréable de découvrir en pleine séance le texte sur lequel on est invité à voter. Cela étant dit, comme l'a souligné M. ASSOULINE, le sujet ne se prête vraiment pas à la polémique gratuite, donc, je n'insisterai pas sur ce sujet. Je comprends la volonté exprimée par M. ASSOULINE de parvenir à un texte aussi consensuel que possible qui a vocation à être voté à l'unanimité de notre Conseil d'Arrondissement, et je partage cette volonté. Néanmoins, je pense que sur un plan politique, il faut au moins que soit rappelé dans nos débats un certain nombre de choses. Je pense qu'il faut quand même bien souligner que face au fanatisme religieux, oui, nous serons toujours *Charlie*, face à ce terrorisme qui a douloureusement frappé la France, nous serons toujours *Charlie*, et aussi, et ça, je sais que c'est un sujet plus, que c'est sujet plus polémique, je comprends qu'on ait pu l'écarter du vœu, face à tous ceux qui prétendent interdire la critique des religions et aussi la critique d'un certain nombre de Tartuffes et de faux dévots qui les instrumentalisent à des fins de promotion et de prospérité personnelle, nous serons toujours *Charlie*. Nous serons *Charlie* avec fermeté, mais sérénité, car la laïcité n'a pas besoin de gesticulations, des gesticulations hypocrites des hystériques qui la dénaturent et qui l'instrumentalisent en stigmatisant une partie de nos concitoyens en raison de leur appartenance religieuse, réelle ou supposée. La France insoumise condamne avec la plus grande fermeté les tentatives d'enfermer les Français dans une identité religieuse ou ethnique. La République ne reconnaît pas de communauté, elle ne reconnaît que des citoyens français et c'est dans ce seul cadre qu'ils sont fondés à revendiquer leur droit. Et le rappeler, c'est à mon sens aussi le meilleur hommage qu'on puisse rendre à *Charlie*. Évidemment, nous voterons ce vœu dans sa nouvelle rédaction, comme je l'aurais voté au nom du groupe Place au Peuple dans la rédaction initiale.

M. GLEIZES

Merci, Madame la Maire. Pour moi, il est toujours difficile de reparler de ce 7 janvier. Je me rappelle toujours mon téléphone à Bernard MARIS, j'attendais de ses nouvelles et je l'ai su plus tard qu'il était décédé.

Ce qui est important dans ce genre de situation, c'est la sobriété, c'est de rappeler le nom des victimes, ce qui n'était pas dans la version initiale parce que ce qui est important, c'est la mémoire des victimes qui sont incarnées. Ce ne sont pas des victimes comme ça, au hasard, ce sont des gens qui existent, et toutes les victimes, sans exception. C'est pour ça que moi, je ne suis pas pour rajouter des amendements, de rajouter des débats sur : qu'est-ce que c'est que la laïcité ? Il faut rappeler les faits tels qu'ils sont, tels qu'ils affectent le 20^e arrondissement depuis le début, c'est-à-dire, depuis le 2 novembre 2011 qu'il y a le premier incendie, qui suite à cet incendie, je rappellerai que c'est ce qui a entraîné la protection policière. Et je rappellerai que cette protection policière avait été levée quelques jours avant et que ce qui a facilité les assassinats. Ça ne suffirait peut-être pas à les empêcher, mais il ne faut pas rajouter des éléments de polémique. La question des menaces de mort de *Charlie Hebdo*, elles ont toujours existé. Il ne faut pas oublier quand même que les catholiques intégristes, il y a eu un mort une fois dans un cinéma, qu'ils ont toujours menacé *Charlie Hebdo*. Il ne faut pas oublier non plus que les militants d'extrême droite ont aussi menacé *Charlie Hebdo*, qu'aujourd'hui, on a une intention qu'il n'y a qu'une seule menace vis-à-vis de *Charlie Hebdo*, donc, c'est Tariq RAMADAN et les islamistes... non, *Charlie Hebdo*, ils ont des menaces qui viennent de toute part. Donc, il faut être sobre dans des vœux comme ça, il ne faut pas rajouter des éléments, il ne faut pas rajouter la polémique. Et d'ailleurs, dans la réponse de Renaud Martin, on voit très bien qu'il ne comprend pas la gravité de la situation parce qu'il dit : « la réunion de la majorité ». Ce n'est pas la majorité que l'on cherche ici, c'est l'unanimité. C'est-à-dire qu'on veut que ce soit les voix de droite, on veut que ce soit les voix du PG, on veut que ce soit les voix du PCF, on veut que ce soit les voix des Écologistes, on veut que ce soit les voix de tout le monde. Donc, on n'a pas à réunir la majorité, on a à réunir tous les groupes. Et donc là, il y a un tel décalage par rapport à ça qu'on ne comprend pas la gravité de la situation. Je rappelle un autre élément sur un autre sujet qui m'a fait beaucoup plaisir, c'est au dernier Conseil de Paris. On a voté un vœu à l'unanimité sur le processus de paix au Pays Basque de la droite jusqu'au parti Communiste. Et j'étais très fier et j'étais à l'origine de ce vœu, j'étais très fier parce qu'il y a des moments où ce sont les Républicains et les Républicains, il n'y a pas une gauche, il n'y a pas une droite, il n'y a pas une majorité, il n'y a pas de minorité, il y a ceux qui sont dans la République et ceux qui sont contre la République. C'est pour ça qu'il ne faut jamais rajouter dans ces moments-là des moments de crispation. Et là, les deux amendements que vous voulez à tout prix ça ajoute des éléments de crispations, ils ne sont pas bienvenus. Donc moi, je préférerais qu'on reste à

la version qui a été lue par David ASSOULINE qui est sobre et on a besoin de sobriété aujourd'hui et pas de polémique. Merci de votre attention.

M. PASCAL

Oui. Merci, Madame la Maire. Juste, je voulais prendre la parole pour dire que je suis quand même un peu gêné par la tournure que prend la discussion. Je trouve qu'utiliser les événements qui sont évoqués dans ce vœu pour adopter des postures politiciennes, moi ça me choque vraiment. Ce débat, vraiment, n'a pas lieu d'être. Normalement, il devrait y avoir un consensus entre nous sur le sujet. Donc, je ne comprends pas ces échanges ou alors, je les comprends très bien et je vois pour certains d'entre vous l'occasion de faire passer des messages qui n'ont pas lieu d'être dans ce genre de débat. Donc, je suis vraiment gêné et choqué de devoir me poser la question de voter ou pas ce vœu en fonction des idées que les uns ou les autres auraient derrière tout cela.

Mme RIVIER

Oui, très brièvement. Je ne comptais pas intervenir puisque je n'avais pas vu que Jérôme GLEIZES s'était inscrit, mais je vais quand même répondre à ce qui vient d'être dit. Je pense que rajouter le nom des victimes, c'est donner du sens à ce vœu. Et c'est la moindre des choses et je ne pense pas qu'on puisse nous reprocher une instrumentalisation pour ça.

M. ASSOULINE

Je ne pense pas avoir entendu des propos pas dignes de la situation. On discute d'un vœu, et donc, on essaye de faire qu'il soit le mieux écrit et le plus partagé. J'entends et je veux dire tout de suite que ce qui a été dit comme proposition, à aucun moment dans la rédaction du vœu tel que nous le connaissions, il y avait les précisions apportées à « considérant que les journalistes de *Charlie Hebdo* reçoivent toujours des menaces de mort ». C'est-à-dire qu'on n'a pas écrit quelque chose qui venait édulcorer quoi que ce soit. Sur la version, c'était repris tel quel. A été rajouté apparemment dans une dernière version pourquoi ces dernières menaces de mort ont eu lieu avec les publications de caricatures de Tariq RAMADAN. Moi, c'est factuel. Donc moi, je n'ai aucun problème. Mais il ne faut pas qu'on laisse entendre que nous aurions écrit quelque chose pour faire disparaître ça. Ça n'existe pas. Non, mais je le dis, je préfère, moi, le préciser. Et si on s'en borne au factuel que les nouvelles menaces de mort ont redoublé parce que c'est vrai qu'ils en ont toujours eu des menaces de mort. Si vous saviez le niveau, y compris d'engagement matériel et financier de *Charlie Hebdo* pour sa protection pour travailler au quotidien simplement à faire un journal, c'est incroyable. Donc, c'est parce qu'il y a des menaces de mort incessantes et permanentes. Mais il y a eu un redoublement dernièrement et le mentionner pourquoi ? Si on n'en reste pas à des analyses, mais au factuel, il n'y a aucun sujet. Ensuite, je veux juste dire, quand je parle à la fin parce que vous dites : vous préférez qu'on maintienne le fait que ce soit l'occasion de sacraliser la laïcité, etc., je le dis très franchement, quand on est dans le mémoriel, c'est-à-dire, on est là pour des gens morts, c'est le message essentiel qui doit passer. Et par ailleurs, il faut que les mairies, autour de cela et en permanence, pas avec une journée annuelle où on s'est débarrassé du sujet, soient très offensifs sur la question de la laïcité et de la liberté de la presse, tous les jours, on peut l'alimenter d'ailleurs puisque la liberté de la presse, elle est menacée dans le monde, elle est menacée en Europe, elle est menacée parfois en France et je pense que ce serait bien de rester là-dessus à la formule qui n'exclut en rien que chaque mairie qui veut faire une cérémonie va mettre au-devant un certain nombre de thèmes, de valoriser la laïcité et ce combat. Je n'ai pas de désaccord de fond, mais je sais comment se passe une cérémonie mémorielle. On est devant souvent des noms des tués, une plaque, on apporte des fleurs, on fait une minute de silence. Donc, je ne sais pas comment derrière, on met en scène tout ce que vous dites. Par contre, bien entendu, on peut le faire autour en lien avec cela. Je pense qu'il n'y a pas de désaccord. Donc, voilà ce que je vous propose de voter ensemble où on précise pourquoi il y a une nouvelle salve de menaces de mort et on reste sur quelque chose qui n'exclut en rien ce que vous dites, mais qui ne le détaille pas de cette façon parce que je pense que dans la phrase où l'on dit « cérémonie mémorielle », on est sur la mémoire des gens tués.

Mme CALANDRA

Bien. Alors, comme il y a un groupe qui a donc déposé un vœu et qu'un autre groupe propose de l'amender, est-ce que le groupe qui a déposé le vœu, car c'est ainsi que ça doit fonctionner, accepte les amendements des autres groupes, de le ou les autres groupes ?

M. GASSAMA

On va accepter les amendements. On va par contre garder la partie qu'on avait changée dans le vœu qui a été déposé sur table.

Mme CALANDRA

Oui, qui explique la raison des nouvelles menaces. C'est ce que vient de dire le sénateur ASSOULINE. Pardon ? Oui, alors c'est compliqué et je redis d'ailleurs, j'en profite, Mesdames et Messieurs les élus, étant donné qu'il y a un autre groupe qui a déposé sur table un vœu sur les violences faites aux femmes, je redis juste que je vous demande instamment, quand vous avez des vœux même... Alors d'abord, je redis sur la question, M. GLEIZES, majorité ou unanimité, etc., il y a une réunion d'Exécutif tous les lundis matin précédant les réunions de notre Conseil d'Arrondissement, c'eût été le bon endroit pour venir discuter de tout ça pour qu'on ait une rédaction au final commune et qui aurait pu emporter effectivement probablement un vote unanime du Conseil ? C'est le lieu où s'élaborent les propositions de vœu majoritaire. Juste une chose et qui peuvent ensuite plus facilement porter l'unanimité – M. GLEIZES, s'il vous plaît, laissez-moi parler, je... je ne vous ai pas interrompu, laissez-moi m'exprimer. La deuxième chose, je signale que donc tous les groupes peuvent déposer des vœux en dernière minute. Ayez juste la courtoisie de passer à mon cabinet avant de proposer. Alors, je rappelle qu'il y a des règles pour les vœux d'urgence, etc., donc, on n'accepte pas de vœu de dernière minute. Si vous voulez déposer des amendements à des vœux existants, vous pouvez le faire, mais il faut passer quand même par mon cabinet pour qu'on puisse photocopier. Ce ne sont pas les élus ou les chargés de mission qui travaillent avec tel ou tel groupe qui distribuent en Conseil parce que sinon, vous voyez bien qu'au Conseil de Paris, ça ne fonctionne pas comme ça. Il faut qu'il y ait quand même un minimum de régulation entre nous. Sinon, et je comprends M. NONY, par exemple, qui demande à avoir une lecture claire et compréhensible sinon ça va être difficile de faire de la régulation. Donc nous, on peut faire des photocopies en dernière minute, y compris après le début du Conseil, mais il faut quand même qu'on ait les textes. Donc encore une fois, je redis, là, j'ai un texte dont je rappelle que le haut a été déchiré, l'en-tête a été déchiré. J'imagine que c'est parce qu'il a vraiment été élaboré en dernière minute, donc, je n'en ai pas eu connaissance dans les temps. Je suis prête.

Donc maintenant, je demande au président du groupe DPE, c'est : est-ce que vous pouvez éventuellement, on peut voter plus tard si vous voulez le re-rédiger dans un coin et faire en sorte que ce soit très clair, mais donnez-moi une version complète et rédigée de façon à ce qu'on vote.

M. ASSOULINE

Madame la Maire, c'est très simple. Ce sur quoi je crois qu'on s'est mis d'accord dans la discussion, c'est sur une phrase où on dit : « considérant que les journalistes de *Charlie Hebdo* reçoivent toujours des menaces de mort, redoublées depuis la une caricaturant Tariq RAMADAN ». Voilà ce que je propose. C'est-à-dire, qui ne caractérise pas d'ailleurs et tout parce que...

Mme CALANDRA

M. GASSAMA, c'est bon ? Très bien. Alors avec donc cet...

M. ASSOULINE

Donc, je peux relire tout.

Mme CALANDRA

... avec cet amendement proposé sous cette forme-là, M. NONY, ça vous paraît clair ? Je le soumetts au vote ? Oui, M. PASCAL Alexandre.

M. PASCAL

Alexandre PASCAL, oui, PASCAL. Juste pour qu'on soit bien au clair...

Mme CALANDRA

Vous engueulerez le DGS qui me dit des bêtises.

M. PASCAL

Je ne vous en veux pas. Statistiquement, on se trompe une fois sur deux. Oui, non, juste pour qu'on soit très au clair, on retire juste donc la mention, le seul amendement, c'est le retrait de la mention « Tariq RAMADAN », c'est ça ?

M. ASSOULINE

Non ! Non, non !

M. PASCAL

Je suis désolé, on a compris ça.

M. ASSOULINE

Je peux, si vous voulez, relire l'ensemble, mais vous avez entendu. Juste un sujet, c'est que quand on a fait... C'est presque les mêmes, donc, c'était de la re-rédaction. On a travaillé sur la base d'un texte où il n'était pas mentionné « Tariq RAMADAN ». Et ce qu'il propose qu'il soit mentionné demande que ça reste, en fait, comme il n'y avait aucune volonté de l'enlever comme citation factuelle, c'est remis ; c'est-à-dire, dans ce que j'ai lu, la phrase qui est la même : « considérant que les journalistes de *Charlie Hebdo* reçoivent toujours des menaces de mort, redoublées depuis la une de *Charlie Hebdo* sur Tariq RAMADAN », donc, c'est ça qui est rajouté à ce que je vous ai lu tout à l'heure. Et puis ensuite, tout le reste reste intact, je pense qu'on s'est mis d'accord, et qu'il n'y a pas d'interprétation différente possible.

M. PERIFAN

Madame la Maire, avec tout le respect que je dois au sénateur, c'est hallucinant. On est en train de travailler, là, devant le public qui est là, ce soir, à 21 h 09, à réécrire les choses. Eh, il faut qu'on soit un peu sérieux ! Et moi, ce que j'attends de ce Conseil, Madame la Maire, vous êtes d'accord, c'est que M. ASSOULINE réécrive son vœu et lorsqu'il sera prêt, le fera passer au prochain Conseil ou voilà. On ne peut pas commencer à comprendre mon voisin de gauche comme mon voisin de droite avait compris les choses contraires à ce que vous expliquez. Donc, si on veut être un peu rigoureux, on va peut-être le reporter à une prochaine fois ce vœu, quand vous serez prêts. Enfin, prenez-vous un petit peu à l'avance. Là, ça devient vraiment risible.

Mme CALANDRA

Attendez, M. ASSOULINE, non, mais M. PERIFAN, on l'a déjà fait dans cette enceinte, dans cette mandature et dans la précédente. Ce sont des amendements. Si un groupe accepte que son vœu soit amendé par un autre groupe... non, mais c'est le texte. On accepte l'amendement de tous les considérants tels que les a lus M. ASSOULINE, avec en rajout un considérant qui était dans la version initiale, le groupe DPE, et qui explique pourquoi il y a une résurgence des menaces de mort et à quoi c'est dû, voilà une phrase qui explique que les menaces de mort ont recommencé de façon particulièrement vive du fait d'une couverture portant sur Tariq RAMADAN.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Mme CALANDRA

Alors, en introduction, je vous ai dit que nous avons cinq vœux. En fait, nous en avons sept puisque les deux vœux que j'avais liés et que nous avons liés à la Maison de l'Air ont été finalement dissociés. Donc, en fait, nous venons d'examiner un vœu sur sept déposé dans les temps plus trois vœux d'urgence et deux vœux de l'Exécutif. Donc, je vous demanderai d'être assez succinct.

Alors maintenant, nous avons un vœu toujours déposé par le groupe DPE portant sur les questions d'esclavage. Oui, M. GUERRIEN, quel...

M. GUERRIEN

Oui, je m'excuse de vous exaspérer. Néanmoins, après cette séance dans laquelle a régné effectivement une certaine confusion, peut-on vous demander, une fois que le vœu a été écrit, de bien l'envoyer ? Je ne sais pas ce qu'il adviendra de ce vœu, mais qu'on en soit tous bien destinataires dans sa rédaction finale, s'il vous plaît.

Mme CALANDRA

Oui, je vous rappelle qu'il y a un compte rendu de nos débats systématiquement.

M. GUERRIEN

Oui, mais ça, on l'aura au mois de janvier. Donc, ce n'est pas du tout pour lancer une polémique, c'est juste, il y a eu là des discussions et quand même plusieurs interventions qui n'étaient pas du tout, je crois, polémique sur la rédaction, etc. Donc, est-ce qu'on peut avoir un envoi de ce vœu dès qu'il est réécrit demain, après-demain ? Ce n'est pas pour polémiquer là-dessus, mais pour savoir ce sur quoi on a voté précisément. Merci.

Mme CALANDRA

Je croyais que c'était clair, mais visiblement, non. Bref, on enverra une version écrite.

- **V20.2017.319 : Vœu du groupe Démocrates, Progressistes et Écologistes du 20^{ème} arrondissement portant sur la mise en esclavage d'humains en Lybie.**

M. GASSAMA

Oui. Donc, nous avons été profondément indignés de voir sur la chaîne CNN des images insupportables de jeunes africains subsahariens vendus en esclavage en Libye. Ce sont des images humiliantes qui nous ont choqués. Cette entreprise de déshumanisation n'est pas acceptable. Et donc, ce phénomène recommence malgré la vigilance de tout le monde. Il est donc impossible de voir ces images sans réagir en condamnant avec force ces pratiques d'un autre âge. Et je le dis ici, l'esclavage n'a aucune modernité, c'est un crime contre l'humanité. Ces jeunes qui tentent l'aventure en passant par la Libye fuient la pauvreté et le chômage de leurs pays respectifs. Ces jeunes gens sont malgré tout l'avenir de ce continent et il faut que les États africains investissent concrètement pour créer pour ces jeunes des conditions favorables à leur épanouissement, à leur développement personnel et une meilleure éducation, dans leur cadre économique, social et juridique sain. Donc, nous demandons à ce que ce vœu soit voté et qu'on puisse avoir une pensée pour ces jeunes.

M. EPARA EPARA

Merci, Madame la Maire, chers Collègues. Je ne connais pas une seule personne sur terre qui resterait les bras croisés devant autant de pauvreté et de misère et dont on ne rappellera pas ici les causes ni les raisons de cet état de fait. Et qui ne chercherait pas, cette personne, à partir de son pays d'origine pour essayer d'améliorer sa condition sociale afin d'aider sa famille avec le risque de mourir, donc, soit dans le désert soit en mer Méditerranée. Je suis en colère, Madame la Maire, chers Collègues, car la communauté internationale n'a pas anticipé ce qui s'est passé en Libye. Comme disait quelqu'un, je ne sais plus qui : « mieux vaut voir une fois que d'entendre cent fois ». Les images insupportables que nous avons tous vues sur CNN confirment que la métastase de l'ignorance qui se

répand de plus en plus dans le monde conduit des êtres humains à traduire en esclavage d'autres êtres humains. Il s'agit là d'actes ignobles que nous ne pouvons pas accepter et surtout, lorsqu'on observe que les esclaves viennent toujours du sud. Maintenant que nous avons fait un constat et que tout le monde est indigné, nous savons que les solutions ne viendront pas du Conseil d'Arrondissement du 20^e arrondissement. Donc, ce n'est pas le lieu pour appréhender dans sa globalité ce sujet. Néanmoins, les autorités européennes devraient commencer par ne plus financer les gardes-côtes qui ont pour mission de capturer les migrants et de les renvoyer en Libye où nous savons tous qu'il y règne une guerre civile qui favorise cet esclavagisme moderne de la part des mafieux qui profitent de la misère des migrants. Je pense donc qu'il faut mettre fin à cela et accueillir tous ces migrants qui pourraient être répartis dans toute l'Europe en cessant toute expulsion des migrants. On votera évidemment pour ce vœu, Madame la Maire, mais la solution ne part pas du 20^e arrondissement.

Mme CALANDRA

Oui. Je crois que... Alors, je ne sais pas qui avait demandé la parole ? Mme DASPET, M. NONY et Mme PRIMET. Alors, Mme DASPET.

Mme DASPET

Je vais être extrêmement brève. Je soutiens évidemment totalement l'amendement que vient de présenter M. EPARA EPARA. Je voudrais juste avoir une remarque de forme. Évidemment, comme tout le monde ici, j'ai été saisie par l'émotion de ces images qui étaient d'une violence totale. Bien évidemment, nous savions déjà ces choses-là, nous savons aussi que c'est le résultat d'une politique migratoire qui ne s'assume pas. Voilà tout simplement, il faut aller jusqu'au bout des choses. En revanche, moi j'ai toujours eu pour position dans ce Conseil de ne pas traiter de causes nationales ou internationales. Ça a été systématique. Je m'étonne de ne pas avoir aujourd'hui de remarques sur le fait que ce vœu ne concerne pas tout particulièrement le 20^e arrondissement. Pour lors...

Mme CALANDRA

Ah, mais je n'ai pas encore parlé.

Mme DASPET

...Très bien. Je n'en attendais pas moins. Évidemment, ce vœu doit être voté, doit être voté avec quand même une ouverture un petit peu plus large que, mon Dieu, que du caritatif, on va dire – je ne vais pas rentrer plus dans les détails – et être un petit peu politique, je pense, j'estime en tous les cas, mais vraiment, si on pouvait s'éviter ce type de débats transnationaux dans le cadre du Conseil du 20^e arrondissement de Paris, ce serait assez appréciable. Et il faudrait lire l'amendement...

M. NONY

Oui, mes chers Collègues, comment ne pas partager l'émotion que souligne ce vœu ? Donc bien évidemment, ce qui peut poser des difficultés, ce n'est certainement pas le contenu du vœu que je voterai au nom du groupe Place au Peuple, mais c'est plutôt ce que le vœu n'exprime pas. Plusieurs des intervenants précédents y ont fait allusion parce qu'il faudrait quand même souligner pourquoi nous en sommes arrivés là aujourd'hui et pourquoi cette situation en Libye, pourquoi cette situation aux frontières de l'Union européenne, pourquoi cette situation en Libye, parce qu'il ne faut quand même pas oublier que c'est un pays qui a profondément été déstabilisé par une intervention militaire absolument désastreuse qui a conduit à une situation chaotique dans ce pays. Pourquoi nous avons aussi cette situation à nos frontières, aux frontières de l'Union européenne ? Parce que nous avons une politique à courte vue dans ce domaine de l'Union européenne qui cherche à externaliser le contrôle de ces frontières avec le résultat qu'on peut voir. C'est ce genre de drame : les migrants qui massivement se noient en mer, là, on voit maintenant les personnes qui sont réduites en esclavage, chose qu'on n'avait pas vue depuis plusieurs décennies. Alors vraiment, sur ce sujet-là, il faut éviter toute démagogie. Ce n'est pas en se claquemurant derrière des murailles, des barbelés ou que sais-je encore qu'on résoudra le problème. On résoudra le problème en faisant preuve d'humanité en

assumant la tradition d'accueil de la France dans les meilleures conditions. Et on résoudra le problème également en traitant, comme nous l'avons toujours dit, le problème à la racine en évitant de déstabiliser des pays par des interventions désastreuses et mal pensées, comme on l'a dit, en évitant aussi par des politiques comme celles que mènent depuis des décennies le Fonds monétaire international, le déstabiliser économiquement et socialement les pays de départ de ces migrants notamment en Afrique Noire. Alors peut-être que c'est un discours difficile à entendre parce que ce n'est pas un discours démagogique, ce n'est pas un discours qui permet des slogans populistes, mais c'est vraiment de cette façon-là, peut-être qu'on pourra traiter ce problème difficile.

Mme PRIMET

Alors, moi aussi je me faisais la remarque en voyant ce vœu qu'effectivement, d'habitude, quand on propose des vœux sur des situations internationales ou nationales, on a le droit à des commentaires d'ailleurs négatifs issus souvent des élus du groupe qui sont maintenant dans le groupe DPE. Moi, contrairement à Virginie DASPET, ça me va très bien parce que je pense que nous sommes aussi là pour parfois dire des choses importantes qui impactent de près ou de loin la situation locale. Et c'est le cas de cette question. Effectivement, nous voterons ce vœu parce que sur le fond, ce qui se passe est plus que scandaleux, mais nous aurions aimé que ce vœu ne s'arrête pas à une perturbation de surface et de constat sur ce qui se passe en Libye et qu'il aille un peu au-delà de l'émotion des images diffusées sur BFM et cherche à dénoncer et à traiter les causes à la source de ces drames humains. Et pour cela, il nous paraît difficile d'évoquer ces tragédies sans remettre en question les politiques migratoires et d'aide au développement de l'Europe et de la France. Si les réfugiés de guerres économiques ou climatiques sont en proie aux passeurs et aux pires formes d'exploitation humaine, c'est aussi à cause des difficultés d'accès au continent européen lié aux restrictions d'entrée aux frontières. Vous le savez, nous pensons que la politique d'accueil des migrants en France est catastrophique et loin d'être à la hauteur de sa réputation de pays des droits humains. Un pays comme la Suède qui compte six fois moins d'habitants que la France a accueilli quatre fois plus de migrants en 2016. De plus, les conditions de vie des migrants qui réussissent à atteindre notre territoire sont loin d'être idéales, étant donné les mesures gouvernementales de durcissement pour l'accès à un titre de séjour des étrangers en France. Alors, aller au bout de la démarche de votre vœu nécessiterait d'abord d'interpeller le gouvernement Macron sur ces questions, car on ne peut occulter la responsabilité de l'État Français sur cette situation. Bien évidemment, nous voterons pour de toutes les manières.

M. VON GASTROW

Oui. Alors, effectivement, je ne veux pas non plus allonger encore plus le débat, sauf qu'effectivement, comme les personnes qui ont parlé auparavant l'ont bien signalé, ce vœu aurait pu aller un peu plus loin, élargir un peu plus la question et peut-être également évoquer les causes de ces migrations et qui nourrissent tous ces trafics. Et aussi comme mes collègues l'ont dit, ces politiques qui sont menées en Europe et qui bloquent ces personnes qui les mettent dans cette situation des plus dangereuses pour elles. À cette heure, il est un peu tard pour refaire là aussi ce vœu. Cependant, j'ai à l'esprit le mouvement des démarches lancées par un Indien qui a souhaité que l'on prenne en compte également toutes ces personnes sans terre qui aussi, à cause de cela sont obligées à des migrations. Et là, je parle en fait des Janadesh, de ces mouvements qui vont venir aussi et que Paris accueillera en 2020, on aurait pu évoquer cela puisque pour le coup, on pouvait intervenir, on pouvait avoir une action précise là-dessus. On peut se limiter à ce texte, nous l'adopterons, mon groupe aussi, mais je regrette que ça se limite là. Voilà, c'est tout.

Mme CALANDRA

Bien. S'il n'y a plus de demandes d'intervention, je vais dire un petit mot puisque je n'ai pas eu l'occasion de parler. Donc, pour certains intervenants, je redis ce que j'ai dit régulièrement dans ce Conseil : attention – et donc là, je m'adresse au groupe DPE, mais comme je me suis adressée à d'autres avant – à ne pas émettre des vœux trop décalés par rapport à la réalité de notre territoire. Je rappelle que nous sommes des élus locaux, des élus territoriaux dans un Conseil d'Arrondissement. Je trouve un tout petit peu gonflé que quelques élus autour de cette table aient parlé de démagogie quand on voit la rédaction de certains vœux qui s'adressent à l'Union européenne, à l'ONU, etc., précédemment, donc, je trouve qu'effectivement, c'est tout à coup, ça leur paraît démagogique, c'est assez étrange. Moi, je peux comprendre, je peux comprendre l'indignation, l'émotion et je la partage

très vivement. Je rappelle à cet égard, si vous voulez faire des analyses sur la question de l'esclavage et de ses origines que l'esclavage des migrants africains existe depuis bien plus longtemps que ne l'a révélé cette affaire. Je rappelle qu'en Mauritanie, il y a un esclavage ancestral qui est dénoncé par une association dont le leader est en prison depuis au moins deux ans, mis en prison par le gouvernement mauritanien sans procès, de façon totalement arbitraire et que l'esclavage endémique en Mauritanie dure depuis, je veux dire, des siècles. Donc, que si on veut aller par-là, effectivement, on pourrait rédiger un mémo géopolitique sur les sources de l'esclavage en Afrique, sur les réseaux de traite humaine, etc. Alors, ce que je veux dire, c'est que quand on rédige un vœu, et je vous le rappelle et le demande instamment, sur des questions qui dépassent très largement l'influence de notre Conseil d'Arrondissement, à tout le moins et au moins ce que j'observe dans ce vœu, c'est qu'il y a une demande de soutien au groupe SOS en Méditerranée, à tout le moins, il faut qu'il y ait à un moment donné une transformation en une action que nous puissions mener ou soutenir. Parce qu'effectivement, si c'est trop stratosphérique, en dehors de l'émotion, je ne vois pas bien, et qu'on va partager tous, je ne vois pas bien ce qu'on peut faire. Je rappelle aussi sur la question de l'accueil des migrants en Europe, que moi, je vais remonter même encore plus à la source, je souhaiterais surtout que notre pays travaille aux causes de la migration et à limiter les raisons qui poussent des gens à quitter leur terre natale qu'ils aiment a priori et sur laquelle ils souhaiteraient plutôt demeurer. Et si on pouvait surtout travailler notamment avec l'Union européenne sur les aides au développement et sur le fait de soutenir l'éducation là-bas, de soutenir l'économie et d'empêcher des gens de prendre massivement des conteneurs, des bateaux, des cars, des avions dans des conditions plus extrêmement dangereuses pour venir dans des pays comme le nôtre où il y a déjà un taux de chômage de 10 %, ce serait peut-être plus raisonnable. En attendant, oui, nous accomplissons notre devoir de solidarité et d'accueil dans des conditions souvent difficiles. J'entends la comparaison avec la Suède ; la Suède accueille des migrants depuis beaucoup moins longtemps que la France et si elle en accueille en proportion par rapport à sa population davantage, je rappelle quand même que les chiffres en termes absolus ne sont quand même pas tout à fait les mêmes en Suède et en France. Mais moi, je trouve que ce que fait la Suède est formidable. On n'est pas tout à fait dans les mêmes problématiques en France. En plus, c'est compliqué de comparer nos pays.

Alors, sur ce vœu-là, donc si j'ai bien compris, le groupe DPE a déposé un vœu dont la plupart des gens autour de cette table sont prêts à l'adopter et que la plupart des gens sont prêts à adopter, mais il y a un amendement, c'est ça qui a été rédigé, il est accepté. Alors, je lis l'amendement au vœu DPE, la demande de rajout exprimée par M. Epency EPARA qui demande de mettre fin aux expulsions et d'accueillir tous ces migrants en les répartissant dans tous les pays européens. Vous êtes favorables à cet amendement ? OK, très bien.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Mme CALANDRA

Je suis sûre que l'Autriche va être ravie de cette nouvelle. Bien, et je ne parle pas de la Hongrie, etc. OK. On enverra nos vœux du 20^e aux gouvernements hongrois, autrichien, etc. Ils vont être ravis de découvrir ça.

- **V20.2017.320 : Vœu déposé par le groupe socialistes et apparentés du 20^{ème} arrondissement concernant la Maison de l'air.**
- **V-CQB-01 : Vœu du Conseil de quartier Belleville au Conseil du 20^e arrondissement relatif à la Maison de l'Air du jardin de Belleville.**

Mme CALANDRA

Alors, je vais dire un mot sur le vœu du conseil de quartier. Juste, je rappelle notre règlement intérieur : nous pouvons débattre de droit sans problème d'un vœu émis par un conseil de quartier, mais que le passage au vote ne peut se faire que si le vœu est porté par un groupe ou plusieurs groupes de notre Conseil et est soumis au vote par ces groupes.

Mme MAQUOI

Merci. En fait, c'était aussi un vœu qui a été écrit par le groupe Socialiste suite à ce vœu voté en plénière par le conseil de quartier de Belleville qui revient sur un sujet qui a occupé déjà les débats de notre Conseil en juin dernier. Donc, il s'agit du devenir – et c'est pour ça que je vous demandais aussi de le dissocier – pas du devenir, là, à court terme de la Maison de l'Air, mais du devenir à long terme. On sait qu'un certain nombre de questionnements d'abord sur les débats qui sont posés au Conseil d'Arrondissement de juin et puis ceux ensuite qui ont animé le Conseil de Paris, un certain nombre de questionnements étaient posés quant au futur, d'abord sur le projet en tant que tel qui pourrait y être proposé, ensuite sur l'association des habitants, enfin sur la coexistence dans un lieu qui est complexe avec les espaces publics autour, que ce soit ceux du jardin, ceux de l'amphithéâtre, ceux du Belvédère. Et du coup, il nous semble, aussi pour répondre à la proposition du conseil de quartier, qu'il faut respecter un des engagements pris par le Conseil de Paris dans son vœu voté en juin, de mémoire, ou c'était peut-être juillet, qui demandait à ce que la Mairie du 20^e organise une concertation. Il nous semble que le cadre de cette concertation pourrait être le conseil de quartier puisque celui-ci est ouvert à tous les habitants et qu'ils ont déjà une habitude pour s'y réunir. Il nous semble que cette concertation doit aborder toutes les questions : les questions des activités qui peuvent s'y dérouler, les questions des souhaits aussi des habitants, des questions de comment est-ce que ça peut fonctionner avec les espaces publics. Et il nous semble que celle-ci doit démarrer au préalable aussi avant tout lancement d'un quelconque appel à projet ou d'accompagnement de projet sur ce lieu-là. Là-dessus, je le dis, s'il nous a semblé répondre à ça parce qu'il ne nous a pas échappé que sur le règlement intérieur, il fallait porter le vœu par un groupe. Nous, groupe Socialiste, on n'a pas souhaité porter ce vœu-là du conseil de quartier puisqu'il nous semblait que ce qu'ils avaient déjà commencé à débattre devait justement être soumis au préalable avant que nous puissions décider à la concertation. Je vais le dire très tranquillement, mais je pense vraiment qu'il faut la faire très sérieusement et que ça pourra nous éviter bien des déboires après. Je crois qu'on est un certain nombre d'élus à être volontaires pour y participer et volontaires pour apporter à la fois nos capacités de réflexion, nos repérages de projet dans différentes délégations. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. Renaud MARTIN et puis Mme Charlotte LAURENT.

M. MARTIN

Oui. Donc, l'idée, c'est qu'il y a effectivement eu un vœu du conseil de quartier qui a été adopté. Lors de cette séance de conseil de quartier, nous avons avec Florence de MASSOL, en nous appuyant sur le vœu de l'Exécutif au Conseil de Paris qui avait été voté antérieurement, proposé au conseil de quartier d'ouvrir sur la base du vœu de l'Exécutif qui avait été voté une concertation précisément comme le vœu de l'Exécutif le demandait sur les aspects donc de l'appel à projet et de l'équilibre financier aussi de la concession à mettre en œuvre. Le conseil de quartier a, ce soir-là, préféré voter un vœu dont il faut rappeler qu'il demande purement et simplement que l'appel à concurrence, donc ce qui a été voté par le Conseil de Paris, soit annulé. Donc, nous en sommes donc là. La position exprimée par le conseil de quartier est orthogonale, avec ce qui a été voté par nous tous au Conseil de Paris. Il faut donc que nous puissions reprendre effectivement la concertation, la discussion autour de ce que nous avons voté lors de cet appel à projet et notamment que nous puissions regarder, vous avez raison, sur les usages et l'insertion urbaine et les déplacements, etc., les usages du Belvédère bien que le Belvédère ne soit pas dans la concession que nous regardions, effectivement, comment va s'insérer le projet à l'intérieur du quartier, etc. Mais nous sommes tenus néanmoins par ce qui a été acté au Conseil de Paris. Et il ne faudrait pas donc que la concertation que nous lançons avec le conseil de quartier sorte de ce que la majorité municipale a souhaité faire à cet endroit. Je remarque, et là encore, vous avez déposé un vœu différent que je découvre sur table par rapport à celui qui avait été déposé sur ODS, et en jouant au jeu des sept erreurs, évidemment, il y a un élément qui a disparu dans ce que vous avez déposé et qui est pourtant évidemment important et dont il faut que nous discutons, puisque vous avez supprimé dans ce que vous proposez là que « la concertation permette de définir – ça, c'est maintenu – des critères quant à l'occupation du lieu et des activités menées et notamment la dimension économique, sociale et solidaire et innovation sociale, » vous avez supprimé « en prenant en compte que le projet défini devra assurer le financement de la mise aux normes de l'aménagement et de l'entretien du bâtiment. » C'est ce que vous avez supprimé. Or, si c'était écrit antérieurement, c'est parce qu'évidemment, ce nombre de phrases est conforme à ce qui a été voté

au Conseil de Paris qui demandait qu'effectivement, que la meilleure concession ou forme de concession puisse être trouvée tout en finançant la mise aux normes, l'aménagement, l'entretien de ce lieu remarquable du patrimoine municipal. Donc moi, je ne voudrais pas que nous partions sur des bases avec le conseil de quartier qui ne soit pas rigoureusement celles qui ont été votées par l'ensemble de la majorité au Conseil de Paris. Donc, ça veut dire que la discussion autour de l'appel à projet doit prendre en compte cette volonté de faire en sorte que le projet qui doit être retenu doit avoir un équilibre économique. Certes, il doit être dédié à l'économie sociale, solidaire, etc., mais doit avoir un équilibre économique qui permette à la fois de rétribuer la Ville pour la concession et d'autre part de faire en sorte qu'il finance les travaux nécessaires à son implantation. Donc, si vous restituez ce qui était à l'origine ce que vous aviez mis dans le vœu, il n'y a strictement aucun problème pour que nous votions ce vœu.

Mme LAURENT

Je vous remercie. Alors, avant de faire une explication de vote sur ce vœu, je voudrais juste quand même vous rappeler, M. MARTIN, que le groupe Communiste fait partie de la majorité au Conseil de Paris et qu'il n'a pas voté le vœu au Conseil de Paris que vous mentionnez. Donc, l'ensemble de la majorité n'a pas voté ce vœu. Merci de ne pas oublier que nous faisons partie de cette majorité. Donc, justement nous, sur ce vœu, on y est très favorable. On est ravi de voir ce vœu venir puisqu'il reprend tout à fait ce que nous disons depuis le début du débat sur la Maison de l'Air et à notre sens, justement, répond aux demandes du conseil de quartier et des habitants. D'ailleurs, s'il avait fallu voter le vœu du conseil de quartier aujourd'hui, nous aurions voté favorablement au vœu du conseil de quartier puisqu'il nous semble quand même, c'est ce que nous disons depuis le départ, que l'intérêt sur la Maison de l'Air, c'est quand même d'écouter ce que disent les habitants et ce que veulent les habitants. Donc, le vœu néanmoins voté en Conseil et Paris, auquel nous n'étions pas associés puisqu'il reprenait d'autres éléments que simplement la concertation, nous sommes ravis que cette partie sur la concertation soit reprise puisqu'enfin, cette concertation doit venir, elle est demandée par les habitants depuis longtemps. Donc, nous voterons évidemment favorablement, en faveur de ce vœu. Nous trouvons très bien de faire cette concertation et tant mieux qu'elle soit ouverte le plus possible, que tous les scénarii puissent être envisagés avec les habitants. Nous suivrons avec attention cette concertation en espérant que ce vœu soit voté ce soir puisque c'est quand même une demande des habitants et il me semble que notre premier rôle, c'est de répondre aux demandes des habitants de nos quartiers. Voilà, je vous remercie.

Mme CALANDRA

Mme MAQUOI puis M. VON GASTROW.

Mme MAQUOI

Je vous remercie, Madame la Maire. Je reprends juste la parole pour répondre rapidement à M. MARTIN. Oui, effectivement parfois, il y a plusieurs versions, mais c'est quand il y a de la régulation au sein de la majorité municipale. Donc effectivement, il y a eu régulation, comme l'a rappelé Mme LAURENT, et aussi peut-être après M. VON GASTROW, au sein de la majorité municipale de ce Conseil. Et du coup, je vais vous dire, là, en tout cas, la version qu'on va porter, nous, et soumettre au vœu, le groupe Socialiste sera la dernière que vous avez sur table. Et je vous dis ça simplement pour une chose parce que je sais ce que vous allez raconter après. À un moment donné, on est là, nous aussi, pour essayer parfois de sortir des coins dans lesquels s'est cornaquée la Mairie du 20^e. Et du coup, si on propose ce vœu-là et la démarche dans laquelle on est, est constructive pour essayer déjà, un, de réinstaurer un dialogue, deux, d'avoir un véritable échange et de trouver des solutions point par point avant que les choses soient totalement figées, totalement crispées et totalement refusées.

Mme CALANDRA

Bien. M. VON GASTROW.

M. VON GASTROW

Oui. Donc là encore, je ne serai pas très disert. Je vais simplement dire que pour nous, pour le groupe des élus Écologistes de la mairie du 20^e arrondissement, ce qui est vraiment l'essentiel dans ce vœu, c'est que justement, comme l'a si bien dit Nathalie MAQUOI, justement, on s'oriente vers une meilleure gouvernance parce qu'au fond, souvent, par défaut de concertation, on est entré dans des situations trop conflictuelles et là, je crois qu'il est essentiel qu'il y ait vraiment ce temps pour la discussion, pour la concertation. C'est vraiment quelque chose de fort. En plus moi, en tant qu'adjoint chargé de l'économie sociale et solidaire, forcément je suis sensible qu'il y ait aussi une possibilité d'un projet ESS, mais un projet ESS, ça ne peut être concevable que si justement, ce n'est pas quelque chose d'imposé, quelque chose de techno, mais quelque chose qui a été aussi bien conçu avec l'aval des habitants du quartier. Donc effectivement, comme Raphaëlle PRIMET l'a dit, si le vœu du conseil de quartier avait été soumis au vote, mon groupe l'aurait voté. En tout état de cause, il votera bien sûr le vœu proposé par Nathalie MAQUOI et le groupe Socialistes et Apparentés.

M. MARTIN

Juste pour préciser les choses parce qu'en réalité, on est à peu près d'accord. Simplement, la seule chose, c'est de ne pas dire et faire croire aux gens, aux citoyens, aux conseils de quartier que nous avons, nous, dans le 20^e arrondissement les mains libres pour faire de la Maison de l'Air ce que nous voulons puisque c'est un équipement qui est géré par la mairie centrale et par l'Hôtel de Ville. Donc, à partir de ce moment-là, quand un vœu est voté au Conseil de Paris qui définit exactement ce que sont que la destination de ce vœu avec un équilibre à trouver une concertation autour de cette trame qui doit être menée, le rôle que nous avons en tant qu'adjoint, c'est de faire vivre cette concertation autour de ce qui a été décidé par le Conseil de Paris, et donc, de dire aux habitants la réalité qui est le point politique qui a été voté au Conseil de Paris, à savoir que oui, ça sera un établissement d'économie sociale, solidaire, etc., avec une équation financière qu'il s'agira de trouver, et que cette équation financière, elle apparaîtra dans l'appel à projet. Et c'est juste simplement pour ne pas induire en erreur les citoyens, leur dire ce qu'est la volonté de la Ville de Paris sur cet équipement auquel nous devons simplement essayer d'apporter un certain nombre de réponses et accompagner cette installation de façon effectivement à ce qu'elle soit bien intégrée, à ce qu'elle soit liée au quartier et associée aux associations de ce quartier. Mais en fait, c'est le Conseil de Paris qui décidera.

Mme CALANDRA

Oui, M. NONY et Mme DASPET. Rapidement, il est tard.

M. NONY

Oui, rapidement effectivement, je voudrais quand même introduire une sérieuse nuance par rapport aux positions exprimées par les groupes issus de l'aile gauche de feu la majorité puisqu'on est quand même parti d'un vœu du conseil de quartier qui était extrêmement clair, extrêmement ferme avec des positions précises qui reprenaient vraiment les inquiétudes des habitants sur la façon assez déplorable dont toute cette affaire a été menée. Et à partir de là, on est quand même arrivé à un vœu, le vœu déposé par le groupe Socialistes et que j'ai sous les yeux qui me paraît vraiment très en retrait par rapport à la position du conseil de quartier. On a des appels à la concertation, c'est très bien les appels à la concertation, mais quand même un petit peu tendance à s'en méfier et à se demander ce sur quoi ça pourra réellement déboucher. Je prends quand même acte du fait qu'il écrit en toutes lettres que ce sera un préalable à tout lancement de l'appel à projet sur ce sujet. Donc, même si le contenu du vœu du groupe Socialistes ne paraît pas réellement satisfaisant par rapport aux attentes des habitants, malgré tout, comme il y a quand même une avancée dans le bon sens, nous allons le voter.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme DASPET.

Mme DASPET

A contrario de mon intervention sur le vœu précédent qui avait une dimension transnationale, etc., moi, j'ai un désaccord profond avec ce que dit M. MARTIN sur le rôle d'un conseiller d'arrondissement. Moi, je suis conseillère de Paris, donc, je sais très bien ce que je vote au Conseil de Paris, mais il me semble évident qu'un conseiller d'arrondissement est justement là pour être aussi le porte-voix de sa population, de ses habitants, de ses conseillers de quartier, de ses conseillers citoyens, etc. Je pense justement que notre rôle d' élu d'arrondissement est de porter ce type de vœu qui, quelque part, porte amendement à des choses qui sont décidées en central. Et je suis sûre qu'au niveau de l'Hôtel de Ville en central des différents adjoints concernés par ce projet, il y aura une grande écoute parce que c'est ce qu'ils attendent d'une mairie d'arrondissement et d'une majorité municipale : c'est justement qu'on soit un petit peu cet intermédiaire, cette médiation pour ne pas en arriver à des situations inextricables et qu'on joue ce rôle de médiateur entre ce qui est porté par les habitants et ce qui est porté par l'Hôtel de Ville. On est justement, me semble-t-il, tout à fait dans notre rôle. Donc, j'avoue que j'ai un vrai problème d'approche contradictoire avec ce que dites.

M. MARTIN

... parce que Madame, moi qui ne suis pas...

Mme CALANDRA

M. MARTIN et après, on... s'il vous plait, le dernier... après, j'interviendrai aussi.

M. MARTIN

... moi qui ne suis pas conseiller de Paris, je respecte ce que les conseillers de Paris votent et que quand j'ai un vœu qui a été voté à la majorité et qui définit ainsi les positions qui sont prises par la majorité municipale, même si elle n'est pas complète, à laquelle j'appartiens, je me dois d'assumer en partie ce à quoi moi-même je n'ai pas participé.

Mme CALANDRA

S'il vous plait, je souhaite intervenir. D'abord, je rappelle que le parc de Belleville, la Maison de l'Air, ne sont pas à l'inventaire des équipements de la mairie du 20^e, que donc les décisions ont été prises en Conseil de Paris et que les propositions notamment à la commission des concessions ont été décidées au niveau de l'Hôtel de Ville et pas de la mairie du 20^e. Mme LAURENT a rappelé qu'elle n'a pas voté, que son groupe n'a pas voté ce vœu en Conseil de Paris. D'autres ici autour de la table l'ont voté. Je voudrais qu'on se souvienne que le cadre dans lequel a été lancé cet appel d'offres, l'appel d'offres lui-même ont été voté et décidé à l'Hôtel de Ville. Juste une chose également, je ne laisserai personne autour de cette table, et ça va être inscrit et retenu dans le compte rendu de nos débats, dire que la Mairie du 20^e n'a pas voulu engager la concertation, c'est l'inverse qui s'est passé. Il y a eu une réunion de conseil de quartier en juillet 2017 et on peut retrouver les verbatim de ce conseil de quartier, réunion à laquelle étaient présents notamment M. MARTIN et Mme de MASSOL, je crois qu'il y avait d'autres élus, mais en tout cas, ces deux-là. Et moi, je me souviens très bien pour en avoir discuté avec eux qu'à mon grand étonnement, nous avons proposé, enfin, ils ont proposé en tout cas au conseil de quartier Belleville, ce soir-là d'échanger, de discuter sur ce projet, de concerter dans le cadre du conseil de quartier qui avait lieu ce soir-là et que ce sont une partie des gens présents qui ont refusé cette concertation, qui ont refusé... nous avons même voulu faire travailler le conseil de quartier sur des amendements, je me souviens, nous avons proposé qu'ils travaillent à des amendements sur le projet, sur l'appel à idée pavillon et sur l'appel à projet. Ils ont refusé d'entrer dans toute démarche de concertation, d'amendement et de modification. Alors, quand M. VON GASTROW dit : « il ne faut pas être bureaucrate », il a raison. Mais précisément nous, comme représentants des habitants et, je rappelle qu'un conseil de quartier qui comprend des personnes non élues, non élues, et un conseil de quartier, c'est un petit nombre de gens (pour un quartier comme Belleville qui fait à peu près 35 000 habitants), je rappelle juste, et puis accessoirement, la Maison de l'Air étant un équipement parisien, elle n'intéresse pas que les habitants de Belleville, elle peut intéresser tout le 20^e, voire au-delà. Parce que le parc de Belleville est un grand parc qui est fréquenté en dehors par des habitants qui n'habitent pas forcément que le 20^e arrondissement. Juste un détail au passage, je rappelle que nous, nous avons été élus pour représenter des habitants, nous sommes

passés devant l'élection, que je respecte profondément les membres du conseil de quartier Belleville, mais non seulement, ce n'était pas tous les membres du conseil de quartier Belleville, une petite minorité, mais ils ont refusé en réunion plénière la concertation et ensuite, ils se sont réunis en commission pour préparer un vœu qui n'a été déposé par aucun groupe ce soir, porté par aucun groupe ce soir. Moi, je trouve que le vœu porté par le groupe Socialistes, notamment dans sa première version est bien plus équilibré. Et donc, je vais le voter ; je vais le voter même si je regrette que vous ayez supprimé ce qu'effectivement a évoqué M. MARTIN, à savoir qu'il y a des conditions dans l'appel d'offres qui devront être respectées. Moi, je suis tout à fait prête à ouvrir cette concertation puisqu'on l'a déjà proposée en juillet 2017 et qu'elle a été à l'époque refusée. Nous allons la reproposez, mais je rappelle qu'il y a un appel d'offres et il y a eu un appel à idées puis un appel d'offres. Donc moi, écoutez, on va mettre ce vœu aux voix. Je vais l'adopter, mais je veillerai à ce que dans le cadre de la concertation, et je rappelle, que tous les habitants de Belleville peuvent participer au conseil de quartier. Je veillerai à ce qu'on élargisse le plus possible le cadre de cette concertation, qu'on ne soit pas en chambre parce que j'entends bien qu'il y a des gens dans Belleville qui portent intérêt à la Maison de l'Air et qui portent des projets et c'est leur droit, mais ils ne sont pas les seuls. Et ce n'est pas parce que, je me rappelle d'une dame qui m'a dit : « on était là avant vous », c'est une personne qui habite depuis très longtemps à Belleville, parce que moi, je ne suis habitante du 20^e que depuis les années 90, je n'ai pas le droit non plus d'avoir des projets sur la Maison de l'Air, au titre d'habitante comme une autre ? C'est quand même un peu étrange comme démarche. Donc, je le dis : pas de technocratie, on est d'accord, pas d'appropriation privée non plus par des groupes minoritaires, on est d'accord aussi.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

- **V20.2017.321 : Vœu relatif à la sauvegarde du poste d'animateur-médiateur dans le quartier des Amandiers, sur proposition de Virginie Daspét, Charlotte Laurent, Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s des groupes socialistes et apparentés, communistes et écologistes.**

Mme LAURENT

Oui, je vous remercie. Donc oui, nous proposons ce vœu puisque comme vous le savez puisque nous l'avons déjà évoqué dans ce Conseil, il y a un vrai risque de perte du poste d'animateur médiateur sur le quartier des Amandiers. Pour expliquer un petit peu mieux la situation en ce qui concerne la jeunesse sur le quartier des Amandiers, comme vous le savez, nous avons perdu l'antenne jeune qui était située dans ce quartier. Donc, nous avons maintenant cet animateur médiateur qui permet de faire le lien avec les jeunes qui sont dans le quartier et qui ne fréquentent pas nos équipements puisque le but de cet animateur médiateur, c'est de réussir justement à faire le lien entre les jeunes des quartiers qui sont sur la voie publique et de les amener vers les différents équipements prévus pour la jeunesse, et donc, de les aider à développer ainsi des projets personnels et professionnels et d'insertion. Donc là, le vœu est assez explicite et explique très bien les pertes de financement successives auxquelles nous avons dû faire face d'abord de la Région Île-de-France et maintenant une perte du financement FIPD qui servait à subventionner ce poste. Nous souhaitons donc déposer ce vœu et nous espérons qu'il sera voté par une grande majorité des élus de ce Conseil, voire à l'unanimité puisque le risque, c'est simplement de perdre un des derniers postes dédiés à la jeunesse que nous avons sur ce quartier. Ce qui n'est absolument pas dans l'intérêt de nos habitants et des jeunes du quartier des Amandiers. Donc évidemment, nous vous demandons de voter favorablement à ce vœu et nous souhaitons que collectivement, nous prenions la mesure de ce que pourrait représenter la perte de ce poste et qu'on essaye de se battre collectivement parce que ça me permet aussi de revenir sur tout à l'heure, ce que disait M. MARTIN. Moi, ce que je ne comprends pas, c'est que je crois que notre rôle aussi en tant qu'élus, c'est de nous battre politiquement quand nous pensons que des choses doivent être obtenues pour nos habitants. Donc là, il y a un risque évident et je ne souhaite pas voir perdre ce financement, ce serait catastrophique pour le quartier et surtout nos réponses jeunesse sur le quartier seraient vraiment réduites. Sachant que cet animateur médiateur, c'est aussi mentionné dans le vœu, mais je ne vais pas vous en faire toute la lecture, a créé maintenant au sein de celle de la 20^e Chaise un espace dédié à la jeunesse. Donc, si on veut voir que cet espace soit préservé, il faut aussi qu'il y ait des gens pour pouvoir y travailler et pour pouvoir accompagner les jeunes. Il y a aussi des discussions qui sont engagées avec les Plateaux sauvages pour voir justement comment on peut travailler à une dynamique partenariale sur le quartier entre l'animateur médiateur et les Plateaux sauvages et voir ce qu'on peut proposer aux jeunes sur ce

quartier. Donc voilà, je crois que là, tout est dit. Je souhaite vivement que ce vœu soit voté par une majorité d'entre vous, car là, il y a un réel enjeu pour les jeunes du quartier des Amandiers. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. S'il n'y a... Mme DASPET.

Mme DASPET

Juste rajouter un mot au-delà de tout ce que vient de dire Charlotte LAURENT, c'est que le montage de ce projet qui venait vraiment d'une initiative du quartier, d'ailleurs du conseil de quartier Amandiers, si je m'en souviens bien, du centre social en son temps, de l'équipe de développement local, est considéré aujourd'hui comme un « modèle » pour la Politique de la Ville puisque c'est un poste co-porté à la fois en termes de financement et en termes d'intervention. Et c'est un petit peu compliqué de voir que l'État se désengage totalement, de continuer dans une logique partenariale et de cofinancement qui est propre à tous les dispositifs en quartier Politique de la Ville. Donc simplement, je voulais rajouter cet élément parce que ça casse toute logique partenariale au-delà de l'aspect purement dédié à ce poste.

Mme CALANDRA

Bien. Alors, pardonnez-moi immodestement de rappeler, je le sais bien, je ne suis responsable que des choses négatives dans l'arrondissement et toutes les choses positives viennent des autres, néanmoins pour m'être battue très fortement à l'époque pour faire financer ce poste notamment par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et pour être intervenu auprès de plusieurs préfets (préfet de Région, préfet de Paris et préfet de police) pour qu'ils puissent voir le jour, je voterai ce vœu et j'appelle à le voter. Moi, je souhaite la préservation de ce poste à tel point que vous l'avez bien dit, Mme LAURENT, il faut se battre. Et donc, j'ai déjà rencontré le préfet de Paris, M. CADOT, qui m'a assuré qu'il débloquerait les financements pour ce poste, qu'il ne sera peut-être plus financé au titre du FIPD, mais au titre d'autres fonds, mais en tout cas, qu'il s'est engagé à faire tout son possible pour le maintenir et je lui ai parlé bien sûr d'un certain nombre d'autres sujets. Comme il est le représentant de l'État pour Paris, j'imagine qu'en tout cas, cette garantie nous rassure quelque peu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

- **V20.2017.322 : Vœu relatif au déménagement de l'ESAT Ménilmontant sur la ZAC de la Porte de Vincennes, sur proposition de Lamia El Aaraje, Nathalie Maquoi et les élu-e-s du groupe socialistes et apparentés.**

Mme EL AARAJE

Merci, Madame la Maire. Donc, ce vœu a vocation à nous permettre d'appuyer sur une volonté des élus du 20^e sur la problématique que rencontre l'ESAT de Ménilmontant avec lequel nous travaillons depuis le début de cette mandature sur un éventuel déménagement.

Donc pour rappel, l'ESAT de Ménilmontant regroupe à la fois un ESAT (donc, un Établissement et service d'aide par le travail) et à la fois un centre d'accueil de jour et accueille à ce jour, en tout, 188 travailleurs et 40 ETP qui font vivre le quartier dans lequel ils sont installés via tout un ensemble de projets. D'une part, il réalise un certain nombre de missions notamment pour la Ville de Paris puisqu'il faut savoir qu'à titre d'exemple, l'entretien des équipements des agents de la Ville en charge des espaces verts se fait par les travailleurs de l'ESAT. Donc, ce sont eux qui entretiennent via l'atelier couture tous les équipements, les habillements notamment. Ils ont par ailleurs un atelier de menuiserie, ils organisent des portes ouvertes à rythme régulier, ils ont une activité culturelle extrêmement importante pour permettre l'émancipation des travailleurs en situation de handicap aussi via la culture. Sauf qu'ils ont une problématique, pour ceux d'entre vous qui ont déjà eu l'occasion de visiter leurs locaux, c'est que leurs locaux se situent sur la rue des Panoyaux et sont éclatés en huit sites différents, ce qui rend leur travail extrêmement difficile, que par ailleurs, ils ont l'inspection du travail sur le dos et à très juste titre parce que les conditions de travail des travailleurs de l'ESAT aujourd'hui ne sont pas satisfaisantes, notamment sur des choses très basiques, si je puis dire, mais par exemple, sur tout ce qui concerne les livraisons : elles ne peuvent pas se faire parce qu'il n'y a

pas d'espace dédié et qu'en fait, l'accotement des camions de livraison ne peut pas se faire parce que l'organisation, aujourd'hui, de leurs locaux n'est pas adéquate. Un certain nombre de pistes avaient été envisagées, notamment sur la ZAC de la Porte de Vincennes. Ces pistes n'ont à ce jour pas pu aboutir parce qu'elles supposeraient un engagement financier important pour soutenir un éventuel déménagement et notamment les travaux inhérents au local qui était visé. Sauf qu'en attendant, ce projet de déménagement est entièrement mis en stand-by et je pense que ce n'est pas acceptable de laisser l'ESAT et le CAJ dans cette situation d'une part. D'autre part, il n'est pas non plus acceptable que des travailleurs, en fait, continuent de travailler dans ces conditions-là et que le projet de cet établissement continue à être mis en difficulté du fait de cette localisation aujourd'hui, difficulté purement logistique. Enfin, je pense qu'il serait dommage de voir l'ESAT et le CAJ partir vers d'autres locaux, hors du 20^e, j'entends. Pour ma part, c'est une structure à laquelle je suis extrêmement attachée. Sur le projet de déménagement qu'ils ont, ils ont réécrit un projet d'établissement qui inclut aussi toute une partie d'ouverture à destination des habitants du quartier. Par exemple, ils ont un projet de cafétéria solidaire où ce seraient des travailleurs en situation de handicap qui tiendraient cette cafétéria. Donc ça, c'est le dernier point sur l'ESAT et le CAJ en tant que tel. Et au-delà de ça, les locaux qu'ils occupent actuellement, leur local principal qui dans mon souvenir fait aux alentours de 1 000, entre 1 000 et 1 200 m², se prêterait bien à l'installation de la bibliothèque inscrite dans le cadre du PIM de la mandature dans le quartier Amandiers-Ménilmontant. Donc, pour toutes ces raisons, je vous propose de voter ce vœu pour que des solutions soient trouvées de façon rapide pour qu'un éventuel soutien financier soit envisagé à des hauteurs plus importantes que ce qui pouvait être envisagé jusqu'à présent et qu'on appuie, qu'on accompagne l'ESAT et le CAJ dans la recherche de nouveaux locaux dans le 20^e dans la mesure du possible. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Bien. Alors, moi je connais extrêmement bien ce dossier. Je rappelle que l'ESAT Ménilmontant qui est cher à notre cœur a notamment un atelier de production artistique de très haute qualité puisque dans la précédente mandature, quand M. BARGETON était adjoint à la culture, nous avons organisé une exposition d'art dit primitif, si vous voulez d'art brut au Pavillon Carré de Baudouin qui avait remporté un tel succès que la Ville de Paris ensuite nous avait emboîté le pas en organisant le même type d'exposition dans la salle Saint-Jean. Cet ESAT effectivement est en souffrance du point de vue de ces locaux et de sa qualité de travail. J'ai par ailleurs demandé, il y a deux semaines, au secrétariat général d'organiser une réunion sur ce dossier afin de le débloquent. Je rappelle aussi que l'enjeu pour nous, si l'ESAT déménage, c'est de pouvoir créer une bibliothèque dans le quartier Amandiers qui serait très nécessaire, un équipement culturel, et que pour se faire, nous avons besoin des locaux actuellement occupés par l'ESAT. Le problème, c'est que nous avons initialement envisagé avec l'ESAT qu'il puisse occuper, acheter ou louer le lot E sur la Porte de Vincennes. Et nous avons découvert entre temps que ce n'était pas envisageable pour des raisons de somme nécessaire à l'acquisition, la Ville de Paris ayant arbitré défavorablement sur les 4 à 6 millions d'euros nécessaires à verser à la RIVP pour financer ce projet. Je rappelle aussi, Mme EL AARAJE, que j'étais quand même dans l'attente d'un retour de votre part puisque par mail, en date du 3 février 2017, vous m'avez demandé de temporiser sur ce dossier auprès de la Ville, car vous pensiez que l'ESAT pouvait être éligible à des aides européennes du FSE ou des aides de l'État au titre des crédits d'insertion ou des aides de l'ARS. J'avais donc accepté de temporiser. J'en déduis, puisque vous appelez à voter ce vœu, mais vous n'avez pas jugé utile de m'en prévenir, que vous pensez aujourd'hui que ces pistes suivies au début 2017 ne sont plus viables, j'en prends acte. Donc, il est nécessaire effectivement aujourd'hui de tout faire pour trouver une autre localisation à l'ESAT et ainsi permettre de débloquent le projet de bibliothèque Amandiers. Et c'est pourquoi donc, j'ai demandé que des crédits, au moins des crédits d'études soient sanctuarisés à l'actuel programme d'investissement de la mandature.

Je voterai bien entendu ce vœu parce que moi, je suis pour soutenir l'ESAT dans sa démarche, d'autant plus qu'il ne fait qu'écrire l'action que nous menons depuis des années sur ce sujet collectivement. J'avais porté en notre nom collectif le projet de bibliothèque des Amandiers en 2014 dans le cadre de l'élaboration du PIM du 20^e arrondissement. J'ai réaffirmé cette volonté à plusieurs reprises auprès respectivement de Bruno JULLIARD, adjoint en charge de la culture, et Julien BARGETON, adjoint en charge des finances, auprès de la maire de Paris, notamment lors d'une réunion récente de revoyure sur le PIM où j'ai demandé que soit sanctuarisé ces crédits pour la bibliothèque Amandiers. Donc, je suis tout à fait empressée à relocaliser l'ESAT, peu me chaut le groupe qui porte ce projet, mais il y a tout de même un tout petit souci de moyens financiers. Donc... Oui, Mme Lamia EL AARAJE, rapidement, il est tard.

Mme EL AARAJE

Oui, rapidement, mais quand même, j'aimerais pouvoir m'exprimer. D'une part, je viens de me rendre compte qu'il y a une coquille, en fait, sur la deuxième ligne : ce n'est pas le 20 rue des Panoyaux, mais le 40 rue des Panoyaux.

Par ailleurs, effectivement comme quoi le défaut d'information peut aussi être bilatéral, on le voit bien. En effet, sur les recherches de financement européen, nous n'avons pas eu de retour de la part de la Ville sur ce sujet. Donc, ce vœu a aussi vocation à accélérer un petit peu les retours qu'ils peuvent nous faire sur le projet en tant que tel et que sur l'ARS, il y a eu des propositions de concertation qui ont été faites. Et je pense que sur l'arbitrage financier qui a été tranché par le secrétariat général que vous évoquez, je pense qu'on aurait peut-être avant cela pu mettre autour de la table justement l'ARS Île-de-France qui elle a affirmé qu'elle était prête à vouloir s'engager financièrement, encore fallait-il discuter des moyens, et que par ailleurs, ce vœu a aussi vocation à accélérer un petit peu les choses parce que ça fait quand même deux ans que le dossier traîne en longueur.

Mme CALANDRA

Eh bien oui, mais j'ai une adjointe en charge des sujets. Écoutez, je ne peux pas tout faire, moi. Mais si vous me dites que c'est moi qui suis chargée de ce dossier désormais, écoutez, je vais organiser toutes les réunions qu'il faut organiser.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

- **V20.2017.323 : Vœu relatif au soutien des associations du 20^{ème} touchées par la suppression des contrats aidés sur proposition de Jacques Baudrier, Raphaëlle Primet, Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow, Lamia El Aaraje et Frédéric Hocquard pour les groupes des élu.es Communistes, Écologistes, Socialistes et Apparentés.**

M. BAUDRIER

Oui. Donc, nous avons déjà évoqué dans cette enceinte le drame social et le plan de licenciement massif que constitue la suppression du contrat aidé décidé par le gouvernement. Donc, plus d'une centaine de structures et associations dans le 20^e sont touchés par ce qui est malheureux dans le plus grand plan social actuel, et de très loin, dans notre pays dans des domaines aussi variés que la culture, l'éducation, la Politique de la Ville, la jeunesse, le sport, la solidarité, la santé ou les seniors. Et également, de très nombreux écoles et collèges du 20^e sont concernés avec plus de 30 emplois d'agent d'entretien ou administratifs et assistants d'éducation concernés. J'ai eu l'occasion de le constater au conseil d'administration du collège Jean Perrin où la situation est vécue comme dramatique avec deux emplois aidés supprimés dans ce collège qui est le plus défavorisé en termes de population sociale de Paris et de très loin. Donc, on voit bien qu'où s'attaquent directement ces suppressions d'emploi aidé. Donc, pour soutenir l'ensemble des acteurs associatifs qui accueillent la plupart des emplois aidés supprimés, nous proposons que nous allions au-delà du vœu que nous avons déjà adopté. Et donc, c'est l'ensemble des 23 élus des groupes Communiste, Socialiste et Écologiste constituant la majorité municipale qui propose d'afficher clairement et de façon très lisible à l'ensemble de la population un grand calicot aux frontons de la mairie indiquant : « la mairie du 20^e soutient les associations de nos quartiers et leurs emplois aidés. »

M. NONY

Oui, nous soutenons tout à fait cette démarche puisque la suppression des emplois aidés décidée par le gouvernement est un véritable drame à tout point de vue. Un drame social pour les personnes concernées. Un drame pour toutes les structures et notamment les associations qui bénéficient de ce dispositif. On voit bien que cette décision relève d'une vision complètement technocratique et ça a vraiment été très mal pensé. Ça relève d'une logique extrêmement inquiétante. Donc oui, nous soutenons tout à fait la volonté de ce geste symbolique pour soutenir les emplois aidés.

M. GASSAMA

Oui, je ne vais pas être très long. C'est la troisième fois qu'on parle de cette question-là. Juste pour vous dire qu'on va voter contre ce vœu parce que ça devient une instrumentalisation qui commence à perdurer. Il faut, je pense, arrêter ce jeu. Merci.

Mme CALANDRA

Alors, surtout que ce vœu ne porte pas, si j'ai bien compris, vraiment sur le fond des contrats aidés, il porte surtout sur le fait d'apposer un calicot au fronton de la mairie. Donc, je rappelle ma position très ferme sur la question des calicots au fronton de la mairie. J'ai déjà, à de nombreuses reprises dans cette mandature comme dans la précédente et sur d'autres débats, indiqué en réunion d'Exécutif que ce n'était pas par des votes dans ce Conseil qu'on devait déterminer les calicots et les messages politiques à poser sur le fronton de notre mairie. Ne serait-ce que pour des raisons matérielles. Un calicot, ça a l'air de rien, ça coûte un peu de sous. En apposé, ça coûte encore plus de sous et en plus, sincèrement, alors là je vous le dis, j'ai toujours trouvé un peu pathétique ces mairies sur lesquelles trônent pendant des années des calicots dont l'efficacité sur le phénomène interpellé est à questionner, si vous voulez. Je me souviens d'un calicot sur la mairie du 11^e arrondissement du temps de M. Georges SARRE contre la mono-activité qui a trôné pendant des années, moi je crois davantage à l'action, si vous voulez, de terrain sur les sujets. Je rappelle, puisque sur la question des emplois aidés, que Mme Pauline VERON en charge entre autres de ce sujet et de la vie associative à notre dernier Conseil de Paris, M. BAUDRIER, a indiqué que la Ville de Paris avait reçu l'assurance de bénéficier de 1 300 emplois aidés supplémentaires par rapport au plan annoncé par le gouvernement et que les financements de l'État qui étaient descendus à 50 % sont remontés par arrêté préfectoral en date du 17 novembre à 70 %. Je suis donc déjà moins inquiète que je ne l'étais et j'ai discuté avec le préfet CADOT qui m'a demandé de lui faire part de nos besoins dans le 20^e arrondissement et en particulier dans les quartiers populaires. Et je suis assez confiante sur la suite. Je voudrais donc, en tout cas ce vœu concerne une décision sur un calicot, j'appelle à voter contre. Après, vous ferez ce que vous voudrez, mais en ce qui me concerne, je suis très ferme et quel que soit le groupe qui porte le vœu.

M. ASSOULINE.

M. ASSOULINE

Non là, je me permets d'intervenir parce que je pense que vous avez tort d'appeler à voter contre. Je crois vraiment que sur cette question, on a une très grosse responsabilité et y compris en affichage parce que pour des associations multiples et les associations visibles qu'on connaît et qui peuvent parfois s'en sortir, mais on a vécu beaucoup d'années de baisses des subventions des associations par l'État. C'est quelque chose parce qu'avec ma réserve parlementaire quand elle existait, j'ai vu le moment où certaines associations qui n'avaient pas besoin d'aller vers des parlementaires parce qu'elles avaient pignon sur rue sont venues vers nous pour qu'on les aide. Mais il y a surtout tout le maillage et, en gros, le seul moyen, pas extraordinaire parce que c'est une situation malsaine qui s'était créée, parce qu'elles n'avaient pas les moyens, l'État les subventionnait d'une certaine façon de façon indirecte avec des emplois précaires, tout ce que vous voulez, mais qui leur permettait de vivre. La suppression, c'est quelque chose qui est y compris s'il y a un recul, vous avez raison de le dire, Madame la Maire, que maintenant, 70 %, que le préfet va être attentif et tout, mais c'est parce qu'il y a eu beaucoup de protestations. Parce que ce qui avait été vécu par des technocrates en le décidant, quand ça a été à l'épreuve du feu et du terrain, les remontées remontent aussi au gouvernement et qu'ils bougent. Donc, il faut continuer pour que nous puissions avoir la préservation dans notre arrondissement pour l'ensemble des associations qui le méritent, sans magnifier ce type d'emploi. Mais on fait beaucoup avec des pansements quand il s'agit d'aider les associations parce qu'il n'y a pas de politique véritable et ce n'est pas d'aujourd'hui, je le pense, y compris pour des gouvernements que j'ai soutenus, global pour permettre à cet échelon et ce maillage essentiel, partout où l'État est défaillant, ce sont les associations qui maintiennent le lien social. Et c'est bien aussi que ça vienne d'en bas et pas toujours de l'État. Donc, je vous le dis, je pense que c'est très important de montrer cette solidarité de la mairie avec ces centaines d'associations qui ne sont pas toutes atteintes, mais qui sont toutes solidaires de celles qui sont atteintes. Et je pense, ça fera du bien à la mairie, ça fera du bien y compris à la maire parce que les habitants, quand ils passeront, et les associations considéreront que c'est une mairie qui est à leur côté pour ce travail quotidien souvent peu regardé, peu vu, peu valorisé. Donc moi, à l'inverse, j'appelle à voter pour, des deux mains.

Mme CALANDRA

Bien. Alors premièrement, c'est une question de principe. Quel que soit le sujet du calicot, je le redis, je m'oppose très fermement à ce que les thèmes des calicots soient décidés en Conseil parce que je vois ce que ça veut dire. On passera la moitié de nos conseils d'arrondissement à débattre de ce qu'on va mettre sur la prochaine banderole. Excusez-moi, mais cette perspective est très loin de m'enthousiasmer. Je nous connais, collectivement je sais ce que ça va... donc, peu importe le sujet, le sujet n'est pas les emplois aidés ou les associations. Le sujet est le fait qu'un Conseil Municipal débattre du contenu d'un calicot. Excusez-moi, mais à un moment donné, je sais que le ridicule ne tue pas, mais parfois quand même, on n'en est pas loin. La deuxième chose, sur le sujet, M. ASSOULINE, pour travailler quotidiennement d'abord avec moi-même, une ancienne cadre associée de la vie associative, travailler quotidiennement avec les associations qui savent qu'elles peuvent compter sur la réactivité et l'engagement de la Mairie du 20^e et de sa maire, je vous jure que je suis très solidaire de leur sort et c'est pour ça d'ailleurs que j'ai fait partie des gens qui ont émis des réserves sur ce qui se passait, même si je rappelle qu'il y a des groupes autour de cette table qu'il n'y a pas si longtemps qualifiaient ces emplois aidés d'emplois précaires et qui estimaient que beaucoup auraient dû être des emplois pérennes au contraire. Mais passons, on n'est pas à une contradiction près. Je redis une chose importante, et vous l'avez bien dit, pour ce qui est des gouvernements qui ont baissé les aides aux associations et les subventions, on peut à mon avis parler des cinq derniers gouvernements, je pense que là aussi, il y a eu des formes de continuité. Sur la réserve parlementaire, moi je suis d'accord avec l'actuel gouvernement sur le fait de la supprimer et de mettre en place d'autres types beaucoup plus transparents de moyens, et je suis d'accord avec le travail qui a été fait par les deux assemblées sur la question de la réserve parlementaire, ça aussi c'est une question de principe. Et comme je l'ai dit dans cette assemblée, je suis prête à faire le même travail sur les fonds du maire. Moi, je suis prête à supprimer les fonds du maire si cette assemblée le désire, je l'ai dit la dernière fois. Ça ne me posera pas de problème. Donc, je redis juste une chose, c'est que j'appelle à voter contre ce vœu. Je vais le soumettre au vote. Oui, M. HOCQUARD, rapidement, il est tard.

M. HOCQUARD

Oui, c'est juste pas du tout sur le contenu de la banderole, mais si du coup, ce n'est pas le Conseil Municipal du 20^e qui décide de ce qu'on met à l'extérieur puisqu'il y a des choses de mises à l'extérieur actuellement même, qui décide ? Parce qu'il me semblerait que le Conseil Municipal serait à même de pouvoir décider de ce qui est mis sur la mairie. Après tout, nous sommes les élus de cette mairie.

Mme CALANDRA

Vous avez vu ce qui est mis sur la mairie ? Nous annonçons les événements de la municipalité quels que soient les élus, les adjoints, etc., qui sont impliqués. Nous annonçons les événements.

M. HOCQUARD

Mais il y a d'autres messages à d'autres moments. Donc, la question, c'est de savoir : qui décide des messages qui y sont mis ? Est-ce que du coup, il n'y a que des messages qui sont des messages à caractère informatif ? Ce qui n'est pas le cas et nous avons régulièrement mis et y compris, nous l'avons fait sur des questions plutôt liées à des questions de solidarité, des messages sur cette mairie depuis trois ans. Donc, ma question, c'est de savoir : qui décide ? Si ce n'est pas le Conseil Municipal et dans quelle instance démocratique – y en a-t-il une ? – où nous décidons de savoir ce qui est mis et apposé sur cette mairie ? Parce que sinon, c'est si vous nous dites que de toute manière, quelle que soit la chose que vous votez ici, il ne sera rien mis sur cette mairie, excusez-moi, mais ça pose un petit problème de savoir à quoi servent les vœux qu'on vote ici et de quelle manière est-ce que fonctionne la mairie.

Mme CALANDRA

Alors, M. HOCQUARD, il n'y a aucun problème. Moi, je vais soumettre aux 19 autres maires d'arrondissement un nouveau règlement et je vais demander que les 19 autres mairies d'arrondissement et l'Hôtel de Ville apposent des calicots notamment sur les emplois aidés suite à un

débat du Conseil Municipal. Et j'attends que ce soit fait dans les autres mairies d'arrondissement et je les suivrai avec enthousiasme.

M. BARGETON.

M. BARGETON

Non, mais c'est exactement ce que je voulais dire. Je propose aux initiateurs de ce vœu de le soumettre au Conseil de Paris et de demander à Anne HIDALGO d'afficher ce calicot sur l'Hôtel de Ville.

Mme CALANDRA

J'attends avec impatience ce débat au Conseil de Paris.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

- **V20.2017.324 : Vœu à la Maire du 20^{ème} arrondissement de Paris présenté par Martine HAZAN et les élus du groupe Les Républicains Paris 20, relatif à la rénovation de la place de la Nation.**

Mme HAZAN

Merci, Madame la Maire. Je vous remercie de donner mon prénom, ça me fait plaisir.

Bien, nous allons passer du calicot à la Place de la Nation, c'est-à-dire, un grand écart et nous sommes fiers de participer évidemment à l'embellissement de notre capitale.

Considérant la consultation des Parisiens qui a eu lieu dans une première phase via des réunions publiques, dans une seconde phase via des tests in situ des animations d'urbanistes et qu'il a été annoncé lors du Conseil d'Arrondissement du 8 novembre 2017 que cette concertation serait clôturée courant décembre lors d'une réunion publique et qu'il en suivrait six mois d'études avant que les travaux ne débutent durant l'été 2018. Donc, l'urgence, passez ce vœu ce soir. Alors bien sûr, vous savez que nous sommes dans une opposition constructive, pleine d'idées et j'espère que Madame la Maire – oui, vous vous réjouirez que nous nous intéressions – que vous voyez cet exemple concret de participation. Donc, les acteurs de la rénovation de la Place de la Nation tiennent compte et aimeraient qu'on tienne compte des éléments qui nous paraissent essentiels, notamment sur la circulation pour transmettre aux habitants les données sur la pollution olfactive et sonore collectée sur la Place avant et pendant les préfigurations. Veiller à la visibilité des différentes voies de circulation puisqu'il y en aura 12 qui doivent être clairement délimitées, notamment les pistes cyclables dans les contre-allées pour limiter les risques d'accident avec les autres usagers et notamment les piétons. Maintenir quatre véritables voies de circulation minimum sur l'anneau central afin de maintenir une fluidité de la circulation routière en élargissant la voie empruntée par les camions et les bus dont l'étroitesse les conduit actuellement à empiéter sur une deuxième voie du fait de la courbure de la Place. La valorisation historique, je passerai vite, mais c'est quand même important puisqu'il serait bien de mettre en exergue les deux colonnes du trône, ainsi que les richesses culturelles de tous les quartiers qui s'y approchent, notamment le cimetière de Picpus qui, pour rendre un hommage tout à fait appuyé aux victimes de la Grande Terreur de 1794, nom du devoir de mémoire, rénover cette Place pour en faire un véritable centre d'attraction culturel et touristique de l'Est parisien. Fermer la nuit les jardins publics nous paraît très important pour éviter leurs occupations inappropriées, privilégier des équipements de qualité afin d'une part d'optimiser l'usage des deniers publics en évitant leur détérioration rapide et d'autre part de pouvoir garantir leur solidité, notamment lorsque les enfants vont utiliser les aires de jeu. Favoriser un éclairage suffisant de la Place la nuit pour la sécuriser. Installer suffisamment de poubelles pour éviter l'invasion des rats quand on sait que la leptospirose se développe actuellement et que les enfants évidemment vont toucher aux aires de jeux et risquent d'attraper cette maladie ; donc, installer, comme je le disais, suffisamment de poubelles pour éviter cette invasion. Programmer – alors, dans un tout autre ordre d'idées – avec les commerçants et associations riverains des animations régulières, comme par exemple, des marchés de Noël, des brocantes, des tournois sportifs, peut-être un marché bio puisque pour l'instant, quand on voit le cours de Vincennes, c'est un peu tristounet et que cette place ne devienne pas un petit peu comme celle de la Place de la République, c'est-à-dire, très triste en dehors des manifestations. Lutter contre les usages détournés de la Place et de ses alentours à l'instar de sa transformation et qu'elle ne se

transforme pas en gare routière des pays de l'Est, ce qui a lieu actuellement chaque week-end et pour lesquels les habitants du secteur se plaignent évidemment. En résumé, qu'une meilleure information du projet soit assurée notamment par l'annonce de réunions de présentation publique du projet mi-décembre par des tracts dans les boîtes aux lettres et à la sortie des métros ou par tout autre moyen : communication des différentes étapes du chantier par voie d'affichage et réalisation d'une brochure d'information à disposition des riverains et des usagers.

Voici le vœu qui est un vœu de vigilance que notre groupe soumet à votre approbation et j'ajouterai une petite note personnelle féminine pour que ce soit une des beautés, les plus belles places puisqu'évidemment, elle est dans le 20^e, comme la Place Gambetta, une des plus belles places de Paris. Donc et aussi que cette Place soit un petit poumon vert sur l'Est parisien dans ce secteur.

Mme CALANDRA

Je vous remercie, Mme HAZAN. M. HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Oui, quelques remarques sur votre vœu que je découvre. D'abord, je crois que dans le cadre de la rénovation des places, il y a une concertation qui a été faite et qu'il y a quand même un certain nombre de choses, notamment sur les informations en direction des habitants, suite à une concertation quand même, je le rappelle, qui a été faite avec les habitants, même s'il y a des choix qui ont été faits sur les différentes propositions qui ont été faites sur les rénovations des places, je suis un peu étonné de ce que vous pouvez re-réclamer. Et puis après, il y a des choses quand même sur lesquelles je me suis permis de m'inscrire. D'abord, la question de la fermeture des parcs la nuit : je vous rappelle que c'est le contraire que ce que nous faisons à Paris l'été en ce qui concerne les parcs et jardins. Là, je ne vois pas pourquoi et de quelle manière est-ce qu'on fermerait puisque l'idée, c'est quand même que la place soit plus ouverte sur la Place de la Nation et qu'elle soit au contraire une place plus accessible. Et vous souhaitez dans votre vœu, vous l'avez dit, alors je ne le retrouve plus dans vos différentes propositions, la ligne qu'il peut y avoir là-dessus sur fermer les parcs et jardins et fermer les parcs la nuit. C'est le point 5, c'est ça : atténuation des rassemblements festifs. Deuxième chose, alors je ne sais ce que ça veut dire exactement « la gare routière des pays de l'Est » : est-ce que ce sont des camions ? Est-ce que ce sont des personnes qui se trouvent là ? Moi, je vais aussi Place de la Nation le week-end, je n'habite pas très loin parce que j'habite dans le sud de l'arrondissement, mais je ne trouve pas que la Place soit encombrée. Il peut y avoir des camions, mais enfin, quelques précisions quand même là-dessus. Et puis la dernière chose où là, rendre hommage aux morts, aux grandes victimes de la Grande Terreur de 1794, on peut avoir... je ne vois pas pourquoi la Place de la Nation qui s'appelle La Place de la Nation qui justement représente la nation rassemblée avec le très beau monument que nous avons au milieu de DALOU qui a fait cette statue à la fin du XIX^e siècle. Je ne vois pas pourquoi est-ce que ça serait du coup l'occasion de rendre hommage à la Grande Terreur de 1794. Pour ceux qui en 1794 soutenaient plutôt non pas la République, mais la royauté, ils ont le droit en haut de la colonne du trône, là, à une statue de Saint-Louis et à une statue de Philippe Auguste. Je crois que pour eux, ils ont peut-être déjà leur droit. Je ne demande pas à ce qu'on abatte les deux colonnes du trône et qu'on enlève ces deux symboles de la royauté, mais je ne suis pas sûr qu'à l'occasion de ce vœu, on organise des commémorations d'hommage aux victimes de la terreur de 1794. Laissons les morts de 1794 en paix dans le cimetière de Picpus.

J'appellerai à voter contre ce vœu.

M. MARTIN

Oui, d'abord je voulais vous remercier, Mme HAZAN parce que nonobstant des désaccords sur un certain nombre de points de ce vœu, en tout cas, vous avez là un document qui est fourni, qui j'imagine a nécessité pas mal de travail dans lequel moi, je retrouve un certain nombre de remarques déjà entendues lors de la concertation. Donc, ce n'est pas un vœu qui sort de nulle part. Ça ne veut pas dire qu'on est forcément en accord avec tout ce qui est dit et notamment sur les parties relevées par M. HOCQUARD. Cela étant, il y a des éléments qui, je pense, il y a des éléments auxquels sera répondu lors de la réunion publique. Dans les questions que vous posez là, il y a de nombreux éléments donc il est prévu d'avoir précisément dans la présentation des réponses qui seront apportées, je pense notamment aux impacts de circulation, etc., les choses sont évidemment totalement débattues. Ce que nous adopterons parce qu'il est adopté là, par cette réunion publique,

en fait, ce qui est arrêté en quelque sorte, c'est ce qu'on appelle un avant-projet, c'est-à-dire qu'on n'en est pas encore au détail puisque vous signifiez qu'il faut mettre un nombre de corbeilles suffisant, etc. ; on n'en est pas encore aux détails – pardonnez-moi – ce ne sont pas des détails, les corbeilles, mais quand même, dans l'aménagement d'une place de cette importance, savoir où on les positionne et le nombre, c'est quelque chose qui pourra être travaillé par la suite. Et je ne vais pas aller beaucoup plus loin parce que de fait, on pourrait répondre comme ça sur l'ensemble des choses. C'est pour ça que moi, je suis moins inquiet que vous par rapport au caractère d'urgence de votre vœu. Je pense que nous pouvons largement attendre la réunion publique qui va avoir lieu pour voir si des réponses satisfaisantes sont apportées. À ce stade, c'est un peu prématuré de nous prononcer sur les éléments que vous avancez là. Voyons dans la réunion publique. Donc, c'est pour ça que je vous demanderai de retirer ce vœu quitte à ce que vous puissiez en redéposer un dans le processus qui va se poursuivre de la rénovation des places. Mais à ce stade, juste avant une réunion publique qui doit répondre à un certain nombre de questions, ça paraît un peu prématuré pour nous de se positionner.

Mme CALANDRA

Alors, Mme HAZAN, dans votre vœu, il y a des choses, des questionnements qui me paraissent légitimes et compréhensibles. En tout cas, on voit que vous faites partie des gens qui sont venus en réunion régulièrement avec nous sur la concertation. Il y a des choses qui m'étonnent davantage et puis il y a des choses avec lesquelles je suis en désaccord comme par exemple la fermeture nocturne du futur de la place réaménagée, mais on pourra en rediscuter. Simplement, l'élément le plus important, c'est ce qu'a dit M. MARTIN : il y a une réunion publique prévue le mardi 19 décembre sur le sujet de la Place de la Nation à 19 h en Salle des Fêtes de la mairie du 11^e. Il est prévu que cette réunion soit annoncée publiquement par voie de boitage, réseaux sociaux, e-mailing, etc. Elle va être l'occasion de présenter le programme définitif d'aménagement de la Place, comme l'a dit Renaud MARTIN, pour l'instant, on est à une préfiguration, le bilan de la co-construction, c'est-à-dire, le travail qui a été effectué avec le collectif – je crois que c'est Coloco, c'est ça ? – et les habitants sur la préfiguration du projet. Donc, vous savez qu'avec ce collectif, durant plusieurs mois, il y a eu des tas d'occupations diverses de l'espace qui ont été menées de façon à préfigurer les futurs usages. Il va y avoir une présentation des études de trafics lors de cette réunion publique, les résultats aussi de la préfiguration, dont des données sur le bruit et la pollution et enfin le calendrier des travaux et puis d'autres données. Ce que je vous propose, Mme HAZAN, c'est : attendons cette réunion. Venez avec le groupe Les Républicains. Il y aura des habitants évidemment des quartiers des 11^e, 12^e et 20^e arrondissements qui vont poser des questions comme vous et similaires et après, voyons si vos points de vigilance si vous les maintenez tous parce que je pense que vous aurez une partie des réponses dans cette réunion. Après, si vous voulez redéposer un vœu au prochain Conseil sur les points de vigilance, il n'y a pas de problème, je le conçois, mais là ça me paraît très prématuré.

Mme HAZAN

Je vais laisser mon vœu et je vous remercie quand même de noter ce qui nous intéresse le plus, c'est-à-dire d'y être favorable. Vous avez déjà répondu à la moitié pour ne pas dire au trois quart de mon vœu. Donc, je serai présente le 19 décembre, bien évidemment. Et je pense que les questions que j'ai posées aujourd'hui pourront servir justement lors de cette réunion. C'est pour ça que je vais laisser mon vœu. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Bien. Moi personnellement, j'appelle à ne pas le voter, je le dis. C'est un peu dommage parce que j'aurais préféré que vous déposiez un vœu une fois la réunion passée parce que je pense que vous verrez, il y a des sujets par exemple, ce que vous dites sur le fait qu'il faut indiquer les places que les bailleurs sociaux laissent accessibles dans les parkings alentour, nous sommes d'accord avec ça, etc. Donc, je trouve un peu dommage d'être obligé de battre ce vœu. En l'état, on ne peut pas le voter. Il vaudrait mieux encore une fois attendre que vous ayez eu des réponses dans la réunion.

Mme HAZAN

Alors, je vais changer peut-être l'intitulé de mon vœu. Disons que c'est un vœu d'orientation pour la réunion.

Mme CALANDRA

OK.

Après consultation des membres, le vœu est repoussé.

- **V20.2017.325 : Vœu relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes, sur proposition d'Emmanuelle Rivier et Stéphane Von Gastrow pour le groupe des élu.e.s écologistes.**

Mme RIVIER

Merci. Oui donc, ce vœu, vœu d'urgence parce qu'il y a eu la journée du 25 novembre qui est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et les déclarations du président MACRON qui envisage un certain nombre d'actions. Alors, ces actions, un certain nombre sont de bonnes actions, on aura du mal à dire le contraire puisqu'elles étaient revendiquées de longue date par le mouvement féministe, mais si elles ne sont pas financées, ce sera de la poudre aux yeux et des paillettes et ce serait bien dommage sur un sujet aussi grave que celui-là puisque je rappelle que les violences, alors je vais m'en tenir aux violences conjugales, touchent 220 000 femmes par an et ont l'ampleur d'une épidémie majeure. Dans le 20^e, nous avons un réseau particulièrement riche et actif sur cette question puisque nous sommes le seul arrondissement de Paris à avoir un point d'accès au droit dédié, avec un accueil renforcé dédié aux victimes de violences conjugales puisque nous accueillons également l'association Halte aux Femmes Battues qui a un foyer d'hébergement pour les femmes battues, ainsi qu'une permanence de jour. Je voudrais tout de même citer rapidement les associations qui interviennent sur ce thème dans l'arrondissement : nous avons l'association Benkadi, nous avons le GAMS qui est d'ampleur nationale, nous avons l'association Genre et Ville, nous avons les Dégommeuses, nous avons l'atelier Santé Travail et nous avons bien évidemment Archipélia, le centre CAF Annam, le centre social des Etincelles et j'en oublie certainement beaucoup. Nous avons également dans le 20^e arrondissement des personnes qui portent un projet d'accompagnement juridique et judiciaire des victimes de violences conjugales, et sur ce point, je note une coquille sur le vœu puisque j'ai oublié d'ajouter – donc, c'est le 4^e considérant des victimes de violences conjugales – donc, ce projet est porté par des personnes qui travaillent dans l'arrondissement et par l'association Droit d'Urgence. C'est un projet de très grande ampleur qui a pour objectif de développer la prise en charge des personnes confrontées aux violences conjugales, que ce soit des victimes ou des professionnels de terrain, de sensibiliser et d'accompagner les professionnels de terrain confrontés à la problématique ou susceptible de l'être et de favoriser la mise en réseau des différents acteurs pour faciliter l'accueil et fluidifier l'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales. Nous avons aussi dans le 20^e, depuis dix ans, le réseau d'aide aux victimes de violences conjugales qui a donné lieu à la publication de ce guide qui est vraiment très utile et qui est repris dans tout Paris et j'ai même vu des confrères avocats l'utiliser, c'est vous dire si l'action est utile en la matière. Nous avons mis en place, en application du contrat de sécurité ville, un réseau d'aide aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales qui est l'un des plus actifs de tout Paris et qui a un certain nombre de groupes de travail, notamment sur les thématiques de la jeunesse et de l'adolescence. Je mentionne ces thématiques parce que c'est là où la prévention peut porter ses fruits et c'est essentiel. D'autre part, nous nous situons dans un contexte suite à l'affaire WEINSTEIN d'augmentation et à la libération de la parole grâce au hashtag MeToo, d'augmentation sensible des dépôts de plainte pour violence sexuelle, conjugale et sexiste (on note une augmentation de 30 %). Dans ces conditions, les mesures annoncées resteront lettre morte si on n'envisage pas a minima de doubler le budget dédié à la cause, de le multiplier par deux. Donc ça, c'est l'un des points du vœu, c'est que la Mairie de Paris, que le Conseil du 20^e arrondissement demande à la Mairie de Paris de demander en soutien aux associations que ce budget soit multiplié par deux. Deuxième considérant, que l'Éducation nationale remette en place une initiative comparable à celle des ABCD de l'égalité dans toutes les écoles du 20^e arrondissement à titre pilote et dès la rentrée de septembre 2018. Il existe dans un certain nombre d'écoles du 20^e des dispositifs sur cette question, mais sur le périscolaire et malheureusement, le périscolaire ne touche pas tout le monde. Le vœu demande aussi que la Mairie de Paris instaure au sein de l'observatoire parisien des violences faites aux femmes un groupe de travail spécifiquement dédié à l'affinement et à l'effectivité des mesures annoncées par les actrices et les acteurs de terrain. Et enfin que le Conseil d'Arrondissement demande à la Mairie de Paris de consacrer une enveloppe budgétaire supplémentaire au financement des accompagnements des associations

d'accompagnement et d'aide aux victimes de violences conjugales puisque nous constatons tous les jours sur le terrain que malheureusement, les dispositifs sont saturés malgré le travail sans relâche des associatifs, des agents et des bénévoles. Merci.

Mme CALANDRA

Bien. Y a-t-il des demandes de parole ? M. BARGETON.

M. BARGETON

Oui, juste pour rappeler quand même quelques chiffres, d'abord le milliard dont on parle en Espagne est sur cinq ans (donc, c'est 200 millions) et ensuite, ce chiffre n'existe pas puisque c'est une déclaration d'intention des partis d'aller jusqu'à 200 millions d'euros. Donc, c'est un chiffre qui est tout à fait exagéré et qui ne s'appuie pas sur grand-chose, alors même que le budget de Marlène SCHIAPPA va progresser de façon considérable en 2018 et que donc, la volonté du gouvernement pour s'impliquer sur ce sujet ne peut pas être remise en cause. Vous avez d'ailleurs vous-mêmes, et je le reconnais, en quelque sorte même s'il y avait des critiques, salué l'important discours du président de la République samedi qui trace des perspectives et qui pour la première fois est un plan complet qui n'avait jamais été bâti de façon aussi structurée et cohérente. Ce n'est pas que je critique votre vœu en tant que tel, c'est juste pour apporter quelques précisions. L'engagement politique est là, l'engagement budgétaire est là et les comparaisons me paraissent un peu rapides sur ce chiffre qui a été beaucoup avancé, mais qui ne repose pas sur grand-chose.

M. VON GASTROW

Pardon, M. BARGETON, mais quand même effectivement, quand on mentionne des chiffres, effectivement on les vérifie. Et donc, nous nous sommes permis de vérifier et c'est en juillet de cette année que le Parlement espagnol a décidé effectivement un plan de 200 mesures sur cinq ans, après tout quand aussi en France on parle d'une grande cause du quinquennat, vous voyez, eux aussi, ils ont leur grande cause sur cinq ans, un plan de 200 mesures et ils ont effectivement prévu que ce plan aurait besoin de 1 milliard d'euros et que cela serait réparti entre l'État, les communautés autonomes et les communes. Et il ne faut pas oublier une chose : l'Espagne est une démocratie parlementaire. Et donc, cet engagement de différents partis engage le gouvernement espagnol qui, si vous le savez bien, je pense que je ne vous l'apprends pas, en fait n'a qu'une majorité très relative. Donc, c'est un peu normal qu'effectivement, en Espagne, ils aient procédé d'une manière un peu différente d'ici où on est toujours un peu à rester dans un côté où on a notre monarque républicain. Certes, nous l'avons élu, mais qui finalement nous fait une annonce et qui finalement, ce qui serait un peu dommage que cette annonce ne soit pas traduite par des engagements financiers et surtout que cela ne soit pas quelque chose qui associe, comme cela s'est fait en Espagne. Donc, que l'on cite l'exemple espagnol n'est pas anodin parce que justement, c'est un bel exemple d'un travail qui s'est fait sur six mois (du début de l'année 2017 jusqu'en juillet) pour arriver à cet ensemble de mesures et à l'évaluation de leur financement pour qu'il y ait une action concertée et notamment parce qu'il y a des choses dans celles qui ont été annoncées par le président de la République qui ne sont pas concevables sans un budget. Parce que tout simplement, ne serait-ce qu'au niveau des femmes battues, il y a une chose indispensable, on ne peut pas les laisser dans le même domicile. Donc, au niveau du logement, il est forcé qu'il y ait des financements. Sinon, ça sera simplement un effet d'annonce et j'espère que notre président de la République, notre gouvernement ne sont pas là et ne se sont pas servis du 25 novembre seulement pour un effet d'annonce.

Mme CALANDRA

Alors, j'ai M. ASSOULINE, M. BARGETON, Mme RIVIER. M. ASSOULINE.

M. ASSOULINE

Non, d'abord là, je crois qu'on peut souligner parce que c'est important quand il y a des choses comme ça d'être positif et de prendre au mot. Le discours du président de la République marque quelque chose qui peut être très fort parce que rarement, l'impulsion est venue à ce niveau, à cette occasion. Et d'ailleurs, c'est la prise en compte de quelque chose qui est venu de la société parce que c'est quasiment une révolution en profondeur qui a eu lieu et dont on ne mesure encore pas

complètement les effets avec la prise de parole des femmes, etc., et ce qui s'est passé à travers aussi les réseaux sociaux. Donc ça, il faut le dire, mais à partir de là, et comme ce discours a surtout marqué une volonté politique, il faut bien comprendre que ça n'a pas même eu le temps d'être travaillé pour que ça soit concret. Et donc, c'est à nous de nous emparer de tous les espaces pour le rendre très concret. Dans le concret, il y a l'argent, il y a 400 millions, mais c'est sur l'ensemble des ministères, c'est de l'interministériel, Julien BARGETON. Et donc, ce qui est exactement dédié à des actions ciblées et concrètes contre les violences faites aux femmes, pour l'instant, vous seriez incapable, moi aussi, de dire que cet argent, comment il va être dispatché, est-ce que ça va être des campagnes de Com voraces en argent parce qu'on peut se contenter de faire des campagnes de Com, mais c'est l'action de terrain des associations, ça va au-delà de la Com, ce sont des trucs concrets, des lieux, des gens qui travaillent en profondeur pour aider concrètement. Après, même dans la Com, il y a différentes façons de le faire, il y a la Com visible pour que sur le plan politique, on dise : « Ah, ils ont fait », et il y a la Com qui touche en profondeur les citoyens pour que leurs habitudes et combatte ce qui est parfois quasi culturel dans une société basée sur des rapports très anciens. Donc, je ne me réjouis pas de façon béate comme Julien BARGETON de l'argent qui est affiché parce que je pense que tout cela est annoncé comme ça et qu'on n'a pas encore vu concrètement, et c'est plutôt bien de continuer à se battre pour que ce soit très concret. Et puis, c'est vrai aussi que l'Espagne, c'est un milliard sur cinq ans. Donc, ce n'est pas plus que la France, c'est 200 000 par an. Là où en France ont été affichés 400 millions, je parle de millions. Donc, ce n'était pas pour envoyer dos à dos, loin de là, j'ai une position, mais très franchement, ça serait bête de se disputer là-dessus, il faut voter ce qui est proposé parce que tout le monde ne peut être que d'accord.

Mme CALANDRA

M. BARGETON.

M. BARGETON

Non, mais il ne s'agit pas de se réjouir de façon béate ou pas, il s'agit d'être très déterminé, volontariste comme l'est le gouvernement sur ce sujet.

Et M. VON GASTROW, vous-même, vous l'avez reconnu que le plan espagnol comprend les généralités et les communes, ce qui n'est pas exactement le cas du plan français puisque David ASSOULINE l'a reconnu, il s'agit d'interministériel. Mais il s'agit bien de dépenses de l'État. Alors moi, je veux bien qu'on ajoute dans un grand plan ce que fait la Ville de Paris, ce que font les régions, ce que font les départements, ce que font les communes et les intercommunalités. Et là, c'est sûr qu'on dépasse et les 200 millions par an et les 400 et le milliard sur la mandature. Donc, il faut... vous avez voulu être précis, vous avez voulu être précis dans votre vœu. Donc, vous n'étiez pas obligés de vous engager sur ces chiffres, ces comparaisons. À partir du moment où on donne des chiffres, il faut être précis sur les chiffres. Et évidemment, ça veut dire qu'on ne peut voter ce vœu, en tout cas pour ce qui me concerne, que si cette partie est retirée, en tout cas, ces appréciations-là sont retirées parce qu'elles sont factuellement inexactes. Ça me paraît extrêmement important de le souligner et puis de se réjouir collectivement qu'un président de la République l'ait choisi pour grande cause.

Mme CALANDRA

Bien, alors j'ai Mme RIVIER, Mme SIMONNET puis Monsieur... M. VON GASTROW, on a encore beaucoup de vœux. Donc, Mme RIVIER.

Mme RIVIER

Très brièvement. M. BARGETON, je pense quand même qu'on ne peut pas parler d'augmentation considérable du budget. Moi, les chiffres que j'ai vus, mais alors peut-être ai-je mal vu, c'est que le secrétariat d'État était doté de 29,1 millions d'euros, on passe à 30 ; ce n'est pas franchement énorme. Et pareil pour le passage à 420. En plus, vous n'êtes pas sans savoir que la réalité de ces coûts fait actuellement débat de toute part. Mais je vais revenir sur du très concret puisque moi, je ne vois pas comment, avec si peu d'augmentations, on va pouvoir financer des mesures si ambitieuses. Je vous prends l'exemple de la prise de plainte en ligne avec la présence de quelqu'un 24h/24, de quelqu'un, d'un pool de personnes 24h/24 et 7j/7 pour que la victime n'ait pas à se déplacer. Alors là, ça signifie qu'il faut que les personnes soient formées et avec une formation sérieuse, ce n'est pas un module de 2 heures. Ça signifie aussi qu'il faut que derrière toutes les plaintes soient enregistrées et

traitées. Ça signifie aussi qu'il faut une campagne de recrutement à la hauteur des besoins et une formation pour orienter systématiquement les victimes qui seront passées par la police vers les associations spécialisées. On peut prendre également l'exemple de l'abaissement de la majorité sexuelle à 15 ans, c'est très bien. Nous nous félicitons de cette mesure. Mais si ça ne s'accompagne pas de l'arrêt de la correctionnalisation des viols, à quoi est-ce que ça va servir, finalement. Et la correctionnalisation des viols, c'est pour économiser le coût d'un procès en assise. Dernière chose, on nous parle de généraliser, d'installer des consultations spécialisées dans les hôpitaux. Dans le 20^e, on a déjà ce type de consultation à l'hôpital Thenon, nous avons une consultation maltraitance psychotraumatique qui de plus n'est pas sectorisée localement. Mais les dispositifs sont totalement saturés. Donc, il ne faut pas nous faire croire qu'on va arriver à réaliser vraiment ces mesures à budget quasi constant.

Mme CALANDRA

Je ne sais pas si 25 % d'augmentation, c'est un budget quasi constant, je ne crois pas. Alors, j'ai Mme SIMONNET puis M. VON GASTROW.

Mme SIMONNET

Écoutez, je souscris totalement à l'intervention qui vient d'être faite. Oui, on passe d'un budget sur l'égalité femme-homme l'an passé de 29,81 millions d'euros à cette année 30 millions d'euros. Donc, il n'y a pas d'augmentation des moyens et le mouvement féministe alerte et dénonce le fait qu'on fasse à moyen quasi constant et qu'on est donc dans une situation extrêmement problématique où déjà dans bon nombre de domaines, l'État se défausse sur le mouvement associatif, mais dont il n'accompagne pas pour que ce mouvement associatif ait suffisamment les moyens d'assurer ces missions. Donc oui, en plus, on votera d'autant plus le vœu qu'il rappelle l'enjeu d'appliquer enfin les ABCD de l'égalité parce que c'est aussi donc dès le système éducatif qu'il faut le faire et qu'il est vraiment regrettable que sous HOLLANDE, il y ait cet abandon des ABCD de l'égalité, il me semble, très importants ; il y a aussi la question... ces questions des moyens, on le voit très bien localement comment ça se traduit, ça se traduit par une situation où bon nombre de femmes renoncent à porter plainte parce que les personnels pour réceptionner les plaintes ne sont pas formés. On se retrouve dans une situation où elles renoncent aussi à porter plainte parce qu'à un moment donné, la justice est tellement clochardisée que non seulement, il y a ce problème de passage à correctionnel pour économie, mais en plus, de toute façon, même par ce biais-là, ça prend une telle durée qu'on est dans une situation de fragilité et de souffrance telle que bon nombre anticipent et se disent : « Mais à quoi bon ? Je suis quasiment sûre de ne pas être entendue correctement, convenablement. » Maintenant en ce qui concerne ce qu'a pu dire David ASSOULINE sur les campagnes de Com, il peut y avoir de très bonnes campagnes de communication pour mener la bataille des consciences. Moi, je vous invite à regarder, je ne sais pas si vous les avez vues, les campagnes de FIT, « une femme, un toit ». FIT, c'est une association qui est la seule à gérer le centre d'hébergement en France dédiée exclusivement à des jeunes femmes de 18-25 ans isolées et victimes de violences sexistes et sexuelles et ils font en ce moment une campagne dans le métro. Alors, je ne sais pas si c'est que dans le métro ou s'il y a ailleurs, mais des affiches qui sont très cash et qui vont reprendre les slogans, des phrases toutes faites du sexisme au quotidien qui amènent au harcèlement sexuel et qui peuvent amener dans le continuum aux violences sexuelles et au viol, il y en a une très bien : « Un cul pareil, ma main n'a pas pu résister – agression sexuelle » et je pense, c'est vraiment important de savoir à un moment donné mettre les mots cash sur les choses pour que ça...

Mme CALANDRA

Mme SIMONNET, il est déjà tard.

Mme SIMONNET

Et je terminerai. Je terminerai par dire : même dans l'effet Com, si on peut se réjouir que le président de la République parle le 25 novembre enfin, on le sait qu'il le fait parce qu'à un moment donné, il y a eu une libération de la parole, moi je regrette que dans cette prise de parole, il ait eu également des mots contre la logique de délation, alors qu'on devrait au contraire se féliciter et encourager justement cette libération de la parole.

Mme CALANDRA

Bien. Alors, M. VON GASTROW, très rapidement. Une minute, s'il vous plaît.

M. VON GASTROW

Oui. Alors, désolé de revenir sur les chiffres espagnols, mais c'est qu'en fait, M. BARGETON, il s'agit de mesures nouvelles, les 200 mesures qui ont été prises en Espagne, et qui sont financées et qu'il s'agit en fait de donner aux communes 20 millions d'euros supplémentaires chaque année pendant cinq ans, aux généralités de leur donner 100 millions d'euros supplémentaires chaque année pour appliquer ces nouvelles mesures et aux agences d'État, 400 millions sur l'ensemble de la période. Donc, vous voyez qu'on ne prend pas les mesures déjà votées, décidées par chaque généralité, par chaque commune et on en fait une addition. C'est une vraie politique qui est menée en Espagne. Donc, j'espère qu'en France, on aura droit aussi à cela parce que c'est grâce à cela qu'on peut arriver à des résultats à la hauteur de l'enjeu.

Mme CALANDRA

Bien. Alors, M. VON GASTROW, juste une chose : pour assez bien connaître la situation de l'Espagne à cet égard, la situation des violences faites aux femmes est bien plus grave qu'en France. Ils ont des chiffres effrayants de morts sous les coups des hommes et l'Espagne part de beaucoup plus loin, je le rappelle aussi. Par ailleurs, je souligne que dans la première rédaction du vœu que j'ai reçu ce matin à 11 h 32, Mme RIVIER ou je ne sais qui avait écrit : « considérant que les mesures annoncées par le président de la République constituent pour l'essentiel un réel progrès et mérite d'être saluées », alors moi, je le dis clairement : que ce soit ce gouvernement ou le gouvernement précédent dont je découvre aujourd'hui d'ailleurs Mme SIMONNET que vous défendez les ABC de l'égalité, c'est dommage parce qu'à l'époque, quand ils ont été attaqués extrêmement violemment par à la fois Manif pour tous, Papa porte une robe et par Mme Houria BOUTLEDJA, le Parti des Indigènes de la République, etc., avec l'affaire de Saint-Avertin, j'aurais bien aimé qu'il y ait beaucoup plus de gens dans la rue pour défendre les ABC de l'égalité. Mais à l'époque, vous étiez plus préoccupé de traiter François HOLLANDE de capitaine de pédalo. Donc si vous voulez, à un moment donné, je trouve quand même assez gonflé de voir des gens aujourd'hui défendre les ABC de l'égalité pour... à l'époque, il n'y avait pas une journée sans que vous ne critiquiez avec violence ce que faisait le gouvernement. Donc, ça a fini par devenir – Mme SIMONNET, laissez-moi parler, je ne vous ai pas interrompue – ces débats finissent par devenir insupportables, je vous le dis comme élue. Mais comme citoyenne, là ce gouvernement, je le découvre, j'ai découvert les mesures hier, comme vous, portées par le président de la République, je ne suis pas forcément effectivement, je peux penser qu'il peut y avoir plus, mais, etc., mais bon sang, ils vont dans le bon sens quand même ! Est-ce qu'on pourrait au moins se donner la chance d'essayer de mettre en œuvre ce plan avant de le dézinguer d'amblée ? Donc, Mme RIVIER, vous aviez écrit dans votre première mouture que je préférerais nettement : « considérant que les mesures annoncées par le président de la République constituent pour l'essentiel un réel progrès méritent d'être saluées » et je constate que vous êtes revenue très en arrière sur votre mouture. Votre nouvelle mouture, alors par ailleurs, et je reprends quand même ce que j'ai dit dans d'autres conseils, on est dans un conseil municipal, un conseil d'arrondissement et là, on mélange des choses qu'effectivement, on pourrait mettre en œuvre dans le 20^e. Je rappelle que quand même, toute affreuse que soit la France et toute horrible que soit la situation de notre pays, dans notre arrondissement, dans le commissariat, nous avons non seulement une assistante sociale, mais une psychologue spécialisée dans l'écoute aux victimes, nous avons effectivement un point d'accès au droit que j'ai mis en place à l'époque avec Didier CONQUES quand il était directeur de la mission de la médiation spécialement dédiée aux violences faites aux femmes, que nous n'avons cessé d'améliorer ces dispositifs. Et je vous rappelle que nous allons bientôt livrer une résidence sociale pour les femmes à la rue à Belleville et que nous travaillons à un projet de résidence de sortie de parcours pour femmes victimes de violences intrafamiliales. Et M. VON GASTROW, il est faux de dire qu'il faut systématiquement éloigner les femmes victimes de violences de leur foyer ; c'est l'homme qu'il faut éloigner et interdire de réapparition au foyer. On éloigne les femmes quand, vraiment, il y a des situations de très grand danger. Parfois, nous avons encouragé les bailleurs sociaux à mettre le nom des femmes, des épouses ou des compagnes sur les baux, ce n'est pas pour que les femmes soient obligées de déménager avec les enfants, c'est aux hommes de déménager et de s'en aller. Donc, les situations comme toujours sont plus complexes que ces débats à l'emporte-pièce ne le disent. Moi, je vais vous dire très clairement que je vais faire NPPV, je ne prendrais pas

part au vote sur ce vœu parce que je considère que dire : il faut multiplier par deux, pourquoi pas par trois, quatre, les sommes concernées pendant qu'on y est. Tout ça, ce n'est pas sérieux, ce n'est pas sérieux. Et présenter les mouvements féministes par la voie de celles notamment Mme DE HAAS qui s'est exprimée hier, excusez-moi, je mets en question sa représentativité des mouvements féministes comme des féministes historiques me l'ont rappelé au moment de l'inauguration de l'allée Maya SURDUTS, Mme DE HAAS ne représente pas les mouvements féministes, elle représente le sien, et qui prônait l'élargissement des trottoirs à la Porte de la Chapelle pour résoudre le harcèlement de rue.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

- **V20.2017.326 : Vœu d'urgence concernant les occupations précaires des bâtiments SNCF dits « Gare d'Avron » le long de la petite ceinture, déposé par les élu-e-s du groupe socialistes et apparentés.**

Mme MAQUOI

Merci. Un vœu d'urgence pour une situation dont nous avons eu connaissance la semaine dernière. Deux artistes, un sculpteur et un peintre qui ont leur atelier à la gare d'Avron qui sont en bail avec la SNCF, se sont vu faire signifier leur congé au 31 décembre 2017, donc assez rapidement maintenant, ce qui ne nous laisse pas le temps ni soit de travailler à des relogements ni de trouver des solutions et surtout la gare d'Avron ne fait pas partie des premières gares qui sont concernées par les premiers aménagements de la Petite Ceinture, donc il nous semble pour – excusez-moi, je voudrais juste pouvoir finir rapidement justement...

Mme CALANDRA

Oui, je suis d'accord. Un petit peu de discipline.

Mme MAQUOI

Donc, et comme il n'y a pas forcément de projets qui va intervenir dans l'immédiat, qu'il vaut mieux que cette gare soit occupée que vide parce que par ailleurs, ça peut entraîner des frais de gardiennage et que nous puissions aussi, puisque pour l'instant, il n'y a pas l'esquisse d'un projet, pouvoir aussi avoir le temps de mener une concertation, que ce soit avec les habitants, que ce soit avec les artistes. Donc, on demande simplement deux choses : que pendant la durée de la concertation, les artistes puissent être maintenus sur le site, de nous laisser le temps un peu de travailler et puis qu'un dialogue soit engagé aussi sur la reconversion de ces espaces et de poser la question de la dimension culturelle qui avait déjà occupé nos débats en 2014 de cette gare, au moins d'en voir la possibilité au moment de la concertation.

Mme CALANDRA

Je vous réponds très vite afin d'aller vite. On est parfaitement d'accord. D'abord, on a eu un échange avec le secrétariat général et les personnes notamment en charge de suivre le dossier Petite Ceinture. Premièrement, il est idiot... alors, ce n'est pas une expulsion comme il est écrit dans le vœu, mais la fin d'une convention d'occupation qui... il devait donc être mis fin à cette convention rapidement. Nous trouvons ça, enfin, en tout cas moi, je trouve ça totalement idiot, je préfère effectivement que ce soit ces artistes qui occupent ces lieux plutôt que d'avoir des squats qui peuvent mener d'abord à des situations dangereuses et à d'autres difficultés. D'autre part, pour bien connaître ces personnes et avoir discuté avec eux à plusieurs reprises, ils jouent un rôle plutôt positif et une forme de gardiennage des lieux que je préfère voir perdurer très clairement. Troisièmement, cette gare n'est pas celle qui va être une des premières concernées dans l'ordre, si j'ose dire, chronologique de traitement. Donc, je ne vois pas pourquoi on interromprait la convention maintenant alors que ça peut durer encore un peu. Et dernièrement, le sujet de ces conventions d'occupation ne concerne pas que le 20^e, il est assez général sur la Petite Ceinture. Donc, pour toutes ces raisons, nous avons appelé le secrétariat général pour lui demander d'interrompre ce processus d'interruption des conventions, mais moi, j'appelle à voter pour ce vœu. Comme ça, ça fera une alerte, ça renforcera l'alerte du secrétariat général.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

- **V20.2017.327 : Vœu présenté par Frédérique Calandra et l'exécutif municipal du 20^e arrondissement portant sur la construction d'un immeuble au 7 passage du Télégraphe.**

Il y a une parcelle qui était la propriété d'une dame âgée qui a été acquise dans des conditions déjà que nous ne trouvons pas très claires par l'Eglise Evangéliste Protestante qui donc désormais possède ce terrain, qui souhaite en faire une opération avec un promoteur privé, c'est son droit. Mais elle veut donc mettre en place un programme de logement à cette adresse. Le problème, c'est que ce projet, nous l'avons dit à plusieurs reprises, ne respecte pas ce passage. Nous avons fait des demandes en termes d'alignement du bâtiment, de hauteur du bâtiment et des matériaux de la façade. Nous avons déjà refusé une première fois le permis de construire en accord avec Hélène VICQ. Malgré des réunions à l'Hôtel de Ville avec le cabinet d'Anne HIDALGO et sans doute à cause de ces réunions, les promoteurs se sentent désormais soutenus, je tiens à le dire en toute honnêteté, ils se sentent plutôt soutenus par l'Hôtel de Ville et la direction de l'urbanisme. Ils ont redéposé une nouvelle demande de permis de construire en ne prenant en compte aucune des demandes faites par la Mairie du 20^e malgré leurs engagements. Donc, dans ces conditions, je souhaite que nous votions unanimement ce vœu afin de demander à la Ville de nous soutenir dans le refus de ce projet dans ces conditions. Ce n'est pas un refus total du projet, mais c'est la faible qualité des matériaux, la densité du projet et son alignement dans la rue posent problème dans ce qui concerne l'insertion dans l'environnement.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

- **V20.2017.328 : Vœu présenté par Frédérique Calandra et l'exécutif municipal du 20^e arrondissement relatif au café « La Fontaine Henri IV ».**

Alors ça, c'est une histoire de cornecul, si j'ose dire. Donc, il y a un café que vous connaissez tous et qu'on ne présente plus : la Fontaine Henri IV. Nous avons reçu copie d'une pétition de plusieurs habitants et associations adressée à la mairie de Paris et à Mme POLSKI pour soutenir ce café qui a vu sa terrasse confisquée par une intervention du commissariat de police suite, il faut bien le dire, à des installations quotidiennes d'une terrasse illégale et de plaintes très virulentes et répétées d'une voisine du café. Alors, c'est une histoire compliquée. Il faut que je sois parfaitement transparente et honnête. La terrasse d'Henri IV, eu égard au règlement des terrasses parisiennes n'est pas conforme à ce règlement. Elle pose problème parce qu'il est sur une voirie très étroite qui ne lui permet pas de mettre sa terrasse devant son établissement, en face comme ça se fait normalement, il est contraint, pour avoir une terrasse, de la décaler et de la mettre sur le côté. Donc, il est hors règlement. Maintenant, je rappelle, une des problématiques notamment des lois Evin que je soutiens à fond, c'est que quand vous avez des fumeurs dans un café, etc., ils sont obligés de sortir été comme hiver pour fumer leur cigarette et souvent, les bistrotiers perdent de la clientèle s'il n'y a pas possibilité pour les fumeurs de fumer. Mais par ailleurs, vous savez très bien aussi qu'une grande partie de la recette d'un établissement de ce type se fait par la terrasse, c'est une réalité économique. Et j'ajoute comme maire du 20^e arrondissement que c'est un quartier dans lequel on a des occupations de l'espace public très négatives notamment par des bandes agressives ou des deals et tout et que je préfère des terrasses de café sur l'espace public que ce type d'occupation. Pour toutes ces raisons, je vais soumettre à vos votes un vœu parce que, même si je trouve que le cafetier aurait pu être un petit peu plus subtil dans son rapport au voisinage, je vais le dire comme ça, et si je vais lui faire comprendre qu'il ne faut pas qu'il s'affronte en direct à certains de ses voisins, mais qu'il essaye de trouver des compromis intelligents, pour autant, je trouve qu'il faut lui permettre d'exister. C'est un bar qui joue un rôle important dans cette vie de quartier. Et donc, je souhaiterais que nous le soutenions.

Mme MAQUOI.

Mme MAQUOI

Merci, Madame la Maire. Alors, je ne suis pas intervenue sur le vœu précédent, mais d'abord une remarque qui va être commune aux deux : c'est vrai qu'on a reçu les vœux aujourd'hui. Donc parfois, c'est un peu compliqué pour avoir tous les éléments pour pouvoir réfléchir dessus. Par ailleurs, par rapport à ça, il y a quand même plusieurs choses qui aujourd'hui nous embêtent pour nous, le groupe Socialistes et Apparentés. D'abord parce qu'au 42 rue des Cascades, il y avait un projet voté au budget participatif 2015 qui n'a pas pu se faire par les ABF, mais où aujourd'hui, ce n'est pas encore complètement réglé avec la porteuse de projets. Ensuite parce qu'on sait que bien sûr, il y a un collectif d'habitants qui soutient de manière très forte la dynamique de ce café et il y a aussi d'autres

habitants qui se plaignent de manière très forte de ce café. Bref, vous comprenez bien qu'à nos yeux, là, la situation est complexe et en plus, je vous avoue et ça, ce sera une position à titre personnel, je me permets de le dire, faire un vœu pour demander là une extension de terrasse ou une mise en place de terrasse me gêne un peu et est un peu compliqué. Donc nous, on a une demande pour notre groupe, je ne sais pas si ce vœu est vraiment une urgence, je ne sais pas si par rapport pour débloquer cette situation, est-ce que par exemple un courrier ou autre chose pourrait être un appui. Donc, nous, on vous demanderait de le retirer pour avoir le temps de discuter et d'avoir, d'envisager peut-être d'autres solutions de sortie sur cette question.

Mme CALANDRA

Alors, M. HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Oui, plusieurs choses parce que moi, je découvre le vœu et j'avais déjà eu quelques sujets concernant le bar Fontaine Henri IV, enfin, cette partie-là de la rue des Cascades. Et moi, je ne suis pas sûr que la méthode soit la bonne. C'est-à-dire qu'on a quand même, pour bien connaître ces sujets-là, beaucoup d'endroits dans Paris dans lequel on a des zones un peu conflictuelles, un petit peu de tensions sur les questions de développement de terrasse dans des endroits qui sont des endroits par ailleurs au-delà de l'aspect dealer de drogues, mais dans des rues qui sont des rues un peu encaissées, un peu entassées, ce qui est le cas de la rue des Cascades, ce n'est pas l'avenue Gambetta du point de vue de sa taille. Et ce sont des endroits dans lesquels il faut quand même régler les questions qui peuvent être des questions conflictuelles au-delà simplement, à mon sens, que de passer par un vœu en Conseil d'Arrondissement simplement sur dire qu'on doit avoir le droit, passer, non pas au-delà du droit, mais en tout cas, forcer la main, ça peut aussi se faire, forcer à la main à la DU sur des terrasses, moi ça m'arrive aussi et ça peut arriver aussi de le faire. Mais je mets juste en garde sur le fait qu'on est dans un endroit et dans un quartier dans lequel effectivement, il y a de nombreux établissements qui se développent. Ça créé à un moment donné un certain nombre de nuisances conflictuelles d'usage de l'espace public. Je ne suis pas sûr que ça puisse se régler simplement par le fait qu'on fasse un vœu disant qu'il y a un droit à l'utilisation de la terrasse. J'ai bien vu que vous disiez et que vous mettiez derrière un certain nombre de choses sur une charte d'usage, des choses comme ça. Encore une fois, ces questions-là pour mettre en place des chartes d'usage prennent du temps, prennent d'abord du temps d'une discussion entre le café, les riverains et tout un travail qui n'est absolument pas fait à cet endroit-là et qui n'est absolument pas fait à plein d'autres endroits dans le 20^e arrondissement, je me permets de le faire remarquer en tant qu'adjoint en charge de ça au niveau parisien. Et je ne suis pas sûr qu'il faille voter un vœu d'entrée en disant : Écoutez, de toute manière, on a voté un vœu – excusez-moi, c'est... David, excuse-moi, mais ça me trouble le fait que vous soyez en train de parler, là – et qu'il faille voter un vœu d'entrée dans lequel on dira : « De toute manière, il y aura le droit à la terrasse. Je vous dis ça aussi parce que les arrondissements dans lequel, je prends un exemple, dans le 18^e arrondissement où il y a eu ce type de cas, y compris dans un arrondissement dans lequel il y avait des problèmes de deal, des choses comme ça, le fait qu'à un moment donné, de négocier la question de la terrasse en contrepartie du fait que derrière, il y avait un usage qui était un usage raisonné en termes de temps, raisonné en termes de soirées, raisonné aussi en termes de nuisances, a permis derrière à ce qu'il y ait un bon usage à cet endroit-là et de régler aussi des conflits qu'il y a eu à cet endroit-là avec le commissariat de police qui, par ailleurs, si on lui force la main aussi sur cette question-là, lui n'a pas accès sur la question de la terrasse, mais on va se retrouver avec des mêmes éléments conflictuels, non pas là-dessus, mais sur la question du tapage nocturne par rapport à ça. Donc moi, je vois bien le sujet tel qu'il est posé là. Je vois en plus bien l'endroit. Encore une fois, je serais un peu circonspect par le fait qu'on règle ça par le fait qu'on donne ici et qu'on fasse un vœu sur le thème : on va, premier attendu du vœu, dire à la DU : il doit y avoir une terrasse qui se fasse à cet endroit-là. Je mets de côté les débats qu'il y a eu sur les questions du budget participatif.

Mme GUHL

Oui, Madame la Maire. Sur ce vœu, donc le groupe Écologiste votera pour ce vœu parce que, et vous le savez, depuis plusieurs mois, nous soutenons en fait ces habitants qui veulent choisir d'avoir plutôt une activité de type commercial, mais aussi de type social dans ce lieu plutôt que de n'y avoir rien. Moi, ce qui m'étonne tout de même, Madame la Maire, c'est la question du budget participatif puisqu'il

y avait eu à cet endroit un budget participatif qui avait été choisi d'ailleurs à l'encontre même d'un certain nombre d'habitants. Donc là, sur le fait qu'il y ait eu ce choix de budget participatif qui a déjà été à l'origine de la tension entre les habitants ou qui était le résultat de la tension des habitants aussi, pose question, c'est-à-dire : comment sont choisis les projets sélectionnés pour le budget participatif ? Ça pose cette question. En réalité, ce vœu sous-tend cette question-là. Moi, je tiens à la mettre à un moment donné sur la table. C'est-à-dire que ces habitants ont présenté au budget participatif le fait d'avoir des jardinières et des espaces de jardinage collectif, alors que les autres habitants préféraient avoir un espace de terrasse, etc., pour éviter, et puis je ne reprends pas l'ensemble des considérants, mais les ventes de produits illicites. Et on se retrouve là à gérer par un vœu, non seulement pour aller à l'encontre d'une décision non seulement prise dans le cadre du budget participatif, mais aussi prise dans le cadre des services de la Ville. Toujours est-il que c'est la bonne décision selon nous et que nous soutenons les habitants qui ont écrit cette pétition. Donc, vous pourrez compter sur le vote des Écologistes pour ce vœu.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Avant de donner la parole à Martin Weiming SHI et à Renaud MARTIN, je rappelle qu'il y a eu un vœu effectivement, un projet adopté au budget participatif porté fortement par une habitante qui était d'ailleurs, et je tiens à le souligner, assez hostile à ce café et qui espérait par son projet bloquer la terrasse du café. Que, alors, je ne sais pas, M. HOCQUARD, si vous estimez que dans le 20^e, ce n'est pas géré, mais que Martin Weiming SHI et Florence de MASSOL y sont allés à de nombreuses reprises et que nous avons trouvé, ainsi que mon cabinet d'ailleurs, et notamment Assad, nous avons trouvé un compromis entre le cafetier et la personne qui portait ce projet et que nous avons trouvé un projet global qui permettait de faire cohabiter le projet participatif et le café. Le problème, ce sont les ABF qui ont bloqué in fine et qui se sont opposés strictement à la solution que nous avons trouvée de compromis qui nous a pris de nombreuses réunions. Ce vœu ne vise qu'à une chose, c'est obtenir une dérogation pour cet établissement au règlement des terrasses, car sinon, il ne peut pas avoir de terrasse. C'est aussi simple que ça. Je ne prétends pas, M. HOCQUARD, régler le conflit de voisinage. Le conflit de voisinage, on va le régler par la charte des usages et en y retournant et en faisant en sorte que le cafetier puisse rencontrer ses voisins et finir par trouver un accord, mais je dois dire que c'est très compliqué s'il ne peut même pas avoir de terrasse parce qu'il n'y aura même pas de sujet. Ils feront valoir que le règlement lui interdit d'en avoir une et point barre.
M. Weiming SHI.

M. SHI

Merci, Madame la Maire, chers collègues. Alors, sur cet endroit-là, c'est très clair pour les petits commerçants parisiens, notamment dans le 20^e arrondissement : sans petite terrasse, ils ne travaillent pas, ils doivent fermer et déposer le bilan. Dans le 20^e arrondissement, la majorité des petits commerçants sont dans des rues très étroites, ce n'est pas comme dans le 16^e ou dans le 8^e où il y a des grands boulevards, et la charte règlementaire pour les terrasses est complètement inadaptée pour nos quartiers populaires. Donc ce vœu permet de donner une autorisation non seulement pour la Fontaine Henri IV, ça permet une ouverture pour les autres petits commerçants qui ont besoin de terrasses, mais qui n'en ont pas les moyens. Et l'idée, c'est de créer de l'emploi et des commerces locaux, de convivialité. Et, si nous accordons ces terrasses, c'est aussi avec un droit de suspension de cette autorisation de terrasse : s'ils ne respectent pas le voisinage, on a le droit de la leur retirer, en n'espérant pas ça, et en travaillant ensemble. Merci.

Mme CALANDRA

M. MARTIN, et après, on passe au vote.

M. MARTIN

Très rapidement. Deux éléments : d'une part, effectivement vous l'avez dit, Madame la Maire, c'est un sujet qui est largement débattu avec la population, que ce soit les personnes qui sont contre le café et celles qui sont pour, que ce soient les porteurs de projet par rapport au potager qui devait s'installer là-bas. On les a tous rencontrés, on a tous discuté avec elles et le problème et l'utilité de ce vœu, c'est de permettre d'avoir au moins la possibilité d'avoir une ouverture de la part de la direction de l'urbanisme pour que cette terrasse puisse exister. Restera entière et là, vous avez raison, la charte

d'usage est la manière dont, et Madame la Maire l'a rappelé, dont le cafetier a aussi eu des comportements qui ont plus ou moins énervé et notamment énervé le commissariat ; commissariat qui, par ailleurs, n'a dans les discussions qu'on a avec lui sur le sujet, rien contre la terrasse de café qui, comme nous, il analyse qu'en termes de prévention situationnelle dans cette rue, c'est plutôt bien d'avoir une terrasse de café exerçant une sorte de contrôle social plutôt que de ne rien avoir dans une rue qui effectivement fait l'objet d'occupation, mais que là, nous sommes face à un cas précis, et c'est une terrasse toute petite. Ce n'est pas 150 places, comme on peut le voir sur certaines terrasses du quartier Gambetta, c'est tout petit. Donc, on est là dans une situation extrêmement particulière qui nous permet nous, si ce vœu est voté, de pouvoir avoir un appui politique pour essayer d'entrer en négociations avec la DU de façon à ce que nous ne soyons pas dans la situation où les demandes de terrasses que nous avons déjà plus ou moins appuyées soient refusées par la DU, par une lecture stricte du Code. Par ailleurs, Mme GUHL, vous avez entièrement raison de souligner le fait que, mais c'était le budget 2015, le budget participatif, c'était le premier budget participatif dans lequel nous avions des projets d'arrondissements. Et de ce fait, il a sans doute échappé un peu à notre vigilance que ce projet de jardin potager qui n'avait rien en soit de condamnable entrainait aussi dans des visées autres que de faire un jardin potager, c'est-à-dire de faire la peau à la terrasse de café. Donc, nous avons essayé de négocier pour que cohabitent les deux projets, ce qui est compliqué parce que d'une part, la DU refuse la terrasse et d'autre part, les ABF refusent le potager. C'est pour ça que nous essayons de trouver une porte de sortie de façon à ce que ce lieu-là, ce qui serait le pire, reste inoccupé et donc connaisse des usages inappropriés. Et c'est pourquoi nous voterons nous aussi ce vœu.

Mme CALANDRA

L'enfer administratif. Bien. Pour information d'ailleurs, pour information, il y a d'autres terrasses dans le 20^e arrondissement qui ont fait l'objet de dérogations, je tiens à le dire, et notamment celle du Vieux Belleville, de Jo PANTALEO, rue des Envierges et celle qui est sur la place Édith Piaf aussi. Et il m'a fallu, pour celle de la place Édith Piaf, il m'a fallu cinq ans dans la précédente mandature. Et pour celle de la rue des Envierges, je crois que j'en suis presque à dix ans pour y arriver. Donc, je peux vous dire que c'est pour ça que je veux un vœu maintenant. C'est pour aller plus vite.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Mme CALANDRA

Je vous remercie.

Pour information, il y a la braderie Autre Monde ce week-end, 2 et 3 décembre à la mairie du 20^e.

Il y a les six heures de la natation le samedi 9 décembre de 14 h à 20 h à la piscine Alfred Nakache.

Le vide-grenier Petite Enfance samedi 9 décembre à la mairie du 20^e.

Les vœux sont le 18 janvier, cérémonie des vœux.

La nouvelle saison de conférence des invitations aux arts et au savoir vient de commencer avec huit conférences par mois, gratuites sans réservation au PCB. Et toujours au PCS, on a toujours l'exposition Dans la place.

Notre prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 23 janvier.

Bonne soirée.